



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le projet de budget de l'Etat pour 1988 présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget	1
La célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg	13
L'ouverture de la session parlementaire 1987-1988	14
Les Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington	17
La 42e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York	19
La 51e Foire Internationale de Luxembourg	24
Visite officielle de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, en République Populaire de Chine et à Singapour	28
Visite à Luxembourg de Monsieur Giovanni Gorla, Président du Conseil des Ministres, et de Monsieur Giulio Andreotti, Ministre des Affaires étrangères d'Italie	34
La visite à Luxembourg de Monsieur Marcelino Oreja, Secrétaire général du Conseil de l'Europe	35
Le centenaire de „Luxembourg Brotherhood of America”	36
Zukunftsperspektiven der europäischen Einigung	38
Conférence à Luxembourg entre banquiers japonais et européens sur les transformations des marchés financiers internationaux	41
La 24e Conférence générale de l'Unesco à Paris	43
Cérémonie commémorative à Hinzert	45
Inauguration du nouveau bâtiment du Centre Informatique de l'Etat	46
La protection contre les inondations dans le bassin de la Moselle	47
Le Luxembourg et le négoce international	48
Nos entreprises dans la perspective du marché unique	49

5/1987

Septembre-Octobre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Le projet de budget de l'Etat pour 1988 présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget

Le 18 septembre 1987, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, remit au Président de la Chambre des Députés, Monsieur Léon Bollendorff, le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1988. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget, ont présenté les lignes de conduite de la politique budgétaire ainsi que les principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1988.

Introduction:

Le contexte économique et social

Les chiffres globaux du projet de budget pour 1988, de même que les mesures concrètes y proposées, ont déjà été largement dévoilés à l'occasion de la conférence de presse qui s'est tenue au début du mois d'août. Voilà pourquoi le présent exposé peut aisément dépasser le stade de la simple présentation des données pour se concentrer sur la justification des options de politique budgétaire sous-jacentes et leur insertion dans le contexte économique, social et financier du pays. En dressant une esquisse globale et cohérente des réflexions qui ont présidé et abouti au projet de budget, cet exposé ne poursuit d'autres buts que celui d'introduire dans de bonnes conditions le débat public qui va s'étaler sur les semaines et mois à venir.

Le budget de l'Etat constitue un instrument essentiel de notre politique économique et sociale. Il s'avère donc opportun de brosser, en guise d'introduction, le tableau des tendances récentes et des perspectives de développement. De ce diagnostic découlent les impératifs qui s'imposeront à l'action publique et qui se trouvent à la base des choix inhérents au projet de budget pour 1988.

Un environnement international incertain, sinon morose

La conjoncture mondiale et européenne est moins favorable qu'on ne l'escomptait l'année dernière. Les problèmes qui assombrissaient les perspectives depuis 1986 n'ont rien perdu de leur acuité: les paiements internationaux continuent à être caractérisés par des déséquilibres considérables, les problèmes de la dette mondiale sont loin d'être résolus et les tendances protectionnistes se maintiennent.

La reprise du commerce mondial demeurant ainsi problématique, la croissance dans la Communauté européenne repose pour l'essentiel sur la demande interne et se poursuivra donc forcément à un rythme plus lent que prévu. On escompte désormais une croissance de 2% tant en 1987 qu'en 1988. Ce sera juste suffisant pour stabiliser le chômage au niveau élevé et inacceptable de 12% que nous connaissons actuellement déjà dans la Communauté. Quant aux prévisions concernant le faible taux d'inflation, elles se trouvent confirmées en 1987, un taux à peu près identique étant escompté pour l'année prochaine.

Pour une action concertée visant à rétablir un climat de confiance et à retrouver le chemin d'une croissance satisfaisante

Et pourtant les conditions d'une croissance plus soutenue restent, à maints égards, réunies: l'inflation est maîtrisée dans la plupart des pays, les finances des entreprises sont généralement saines, les taux d'intérêt ont nettement baissé ces dernières années, les soldes budgétaires se sont améliorés dans un certain nombre de pays et les marchés du travail donnent des signes de reprise. Le fait que les perspectives ne soient pourtant pas meilleures tient en grande partie à l'effritement apparent de la confiance au sein du secteur privé, un effritement dû notamment à l'ampleur des fluctuations récentes des taux de change et à l'incertitude sur l'évolution future.

Pour rétablir la confiance, il importe que les gouvernements mettent effectivement en œuvre les engagements pris au niveau international dans le double domaine de la politique macro-économique et de l'action structurelle. Tout en étant parfaitement conscient du fait qu'une poignée de grands pays industrialisés restent les maîtres du jeu, le Gouvernement luxembourgeois ne cesse cependant d'œuvrer au sein des différentes enceintes internationales – CE, OCDE, FMI – pour la mise en place d'une stratégie de coopération visant à restaurer une croissance satisfaisante. En l'absence de telles actions concertées, le risque d'une dégradation des résultats pourrait en effet se préciser, tant sur le plan mondial et communautaire que sur le plan national.

Des résultats et des perspectives de croissance somme toute satisfaisants pour l'économie nationale?

La croissance retrouvée dès 1983 – une croissance plus forte que celle enregistrée pour l'ensemble de la Communauté – s'est encore poursuivie en 1986. Du fait de l'affaiblissement de l'activité dans le secteur sidérurgique, cette croissance a toutefois subi une certaine décélération par rapport aux deux années précédentes (2,5% au lieu de 3,8% en 1985 selon la définition SEC).

En 1987 on assiste à une légère décélération du commerce international à laquelle s'ajoute une conjoncture très faible sur les marchés sidérurgiques. La demande extérieure sensiblement affaiblie à laquelle l'économie luxembourgeoise se voit dès lors confrontée fait que la progression du PIB risque de retomber légèrement à un taux d'environ 2%.

En se plaçant dans l'hypothèse – généralement admise par les experts internationaux – d'un affermissement de la croissance du commerce mondial au courant de 1988, le STATEC estime que pour l'année à venir le profil d'évolution devrait se redresser quelque peu par rapport au niveau prévu pour 1987. Ces prévisions se trouvent confirmées grosso modo par les experts de l'OCDE qui, dans le cadre des perspectives économiques de juin 1987, tablent pour l'année à venir sur une progression du PIB luxembourgeois de l'ordre de 2,25%. Quant aux

services de la Commission des CE, ils envisagent au contraire la poursuite de la décélération du PIB et avancent un taux de progression de 1,6% seulement.

L'évolution divergente des facteurs déterminant l'activité économique au Luxembourg

La reprise de la croissance économique était due en 1983 à un regain substantiel des exportations de biens et de services. Si la demande extérieure restait le moteur principal de la croissance jusqu'en 1985, la situation s'est alors brutalement retournée. L'affaiblissement de l'activité dans la sidérurgie a été plus que compensé par la reprise de la demande interne. Tout en s'étant déjà manifestée en 1985, la relance de la consommation des ménages et des investissements privés s'est confirmée et accentuée par la suite.

La consommation des ménages a été stimulée par une augmentation importante des salaires réels ainsi que par les allègements fiscaux accordés tant en 1986 qu'en 1987. Si l'on peut évaluer la progression réelle de la consommation des ménages à environ 3% en 1986, ce taux sera probablement encore dépassé en 1987. Une fois passés les ajustements enregistrés en 1987 – ajustements qui doivent être qualifiés d'exceptionnels – l'effet haussier des facteurs devrait s'épuiser en 1988, de sorte que la progression de la consommation privée pourrait dès lors s'infléchir légèrement.

En matière d'investissements, et après la progression sensible enregistrée dès 1986 dans l'industrie sidérurgique, ce sont les projets d'investissements dans les industries nouvelles et un développement rapide dans le secteur de la construction qui prennent la relève et influenceront favorablement la formation brute de capital fixe tant en 1987 qu'en 1988.

L'amélioration de la conjoncture dans la construction a touché en 1986 également le logement. La reprise au 1er semestre de 1987 a été assez nette et les indicateurs prévisionnels permettent d'escompter une poursuite de cette tendance positive jusqu'à la fin de l'année et même au-delà.

Ce sont précisément ces réalisations en matière d'investissements qui infirment les projections pessimistes élaborées par les services de la Commission. La principale différence par rapport aux projections du STATEC et de l'OCDE réside effectivement dans le fait que les services de Bruxelles ont tablé sur un ralentissement tant de l'activité dans le logement que des investissements lancés par les entreprises.

Le rapprochement de l'offre à la demande a pu s'opérer jusqu'à présent dans des conditions d'équilibre globalement satisfaisantes

En matière d'emploi et grâce à la croissance du nombre de salariés, la dégradation du marché a pu être arrêtée dès 1984, de même que le chômage a reculé. De 1984 à 1986, c'est-à-dire en l'espace de deux ans seulement, l'emploi intérieur a progressé de près de

3,8%. Au début de 1987 et malgré le recul conjoncturel dans certaines branches, industrielles notamment, le niveau d'activité ascendant dans la construction et les services a été à l'origine d'une poursuite de l'expansion des emplois. Pour l'ensemble de l'année en cours, on assistera donc à une nouvelle progression de l'emploi, progression qui pourrait toutefois se tasser en 1988.

Après l'amélioration sensible enregistrée en 1986 sur le front du chômage, l'évolution au début de 1987 nous a rappelé à l'esprit, si besoin en était, la fragilité du processus de consolidation de notre économie: alors que l'assainissement structurel de la sidérurgie n'est pas encore achevé, des problèmes plus ponctuels, limités à une entreprise ou à un produit déterminé, peuvent survenir et provoquer brusquement une nouvelle dégradation sur le plan du chômage.

En ce qui concerne finalement l'évolution des prix à la consommation, on a assisté dès le début de 1986 à une décélération de l'inflation, principalement sous l'effet de la baisse des prix pétroliers. Cette évolution positive s'est poursuivie au cours du premier semestre de 1987 et, malgré le retournement de tendance enregistré en matière de prix pétroliers, le taux d'inflation pour l'ensemble de l'année devrait rester inférieur à 1%. Pour 1988, on doit retenir l'hypothèse d'une légère accélération de l'inflation.

Un rééquilibrage des facteurs de croissance s'impose

La croissance reposant pour l'essentiel sur la demande interne, les limites de l'évolution actuelle dans un environnement international peu dynamique sont évidentes. En l'absence d'une reprise de la demande externe, les acquis du processus de consolidation en cours risquent d'être remis en cause.

On voit en effet que le ralentissement de l'inflation est sur le point d'arriver à son terme et que des orientations de politique économique privilégiant la demande interne présentent des risques à cet égard. Vu le degré d'ouverture de notre économie et le souci permanent de la compétitivité relative de nos entreprises, une vigilance identique s'impose à l'égard de l'évolution future des rémunérations des facteurs de production, notamment des coûts salariaux unitaires.

L'application de la stratégie de coopération dans ces conditions nouvelles revient à poursuivre les efforts visant à améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises avec, simultanément, un renforcement sélectif de la demande interne. Le développement sensible des investissements, renforçant le potentiel de production, devra être l'élément dominant du soutien de la demande.

Compte tenu de ces développements, il est clair que le projet de budget pour 1988 prolonge, voire accentue ponctuellement, l'action publique qui vise à renforcer tant les conditions de l'offre que certains éléments de la demande interne.

1. Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Au moment de la mise au point globale du projet de budget pour 1988, le Gouvernement a tenu compte des deux éléments fondamentaux de la politique budgétaire que sont les orientations communautaires et les principes figurant au programme gouvernemental.

Pour une meilleure prise en compte de la dimension communautaire dans les choix de la politique budgétaire nationale

Dans le cadre du deuxième examen trimestriel de la situation économique dans la Communauté, examen axé sur les orientations de politique budgétaire, le Conseil et la Commission ont insisté sur la dimension communautaire que revêtent les choix budgétaires nationaux. Partant des tensions qui continuent à exister sur le plan du commerce mondial, ils se sont accordés à dire que la Communauté doit s'appuyer au cours des prochains mois et années avant tout sur ses propres forces pour accentuer la croissance. Parallèlement à l'achèvement du marché intérieur, c'est de la coopération entre les Etats membres sur le plan de l'intégration économique, financière et monétaire que l'on peut escompter les effets les plus positifs à cet égard.

Sur le plan des politiques budgétaires, les choix définis au niveau national vont en effet souvent dans le même sens. Ainsi par exemple de nombreux Etats membres visent une réduction progressive de la part de l'Etat dans le PIB, une réduction de la pression fiscale ou encore un accroissement des investissements publics. Il va sans dire qu'une concertation sur le contenu, le calendrier et l'ampleur des mesures envisagées dans plusieurs Etats membres serait susceptible d'en amplifier les effets sur l'environnement économique communautaire.

Une appréciation plutôt favorable portée par la Commission des CE sur la politique budgétaire pratiquée au Grand-Duché de Luxembourg

En vue de la mise au point d'une stratégie concertée sur le plan communautaire, la Commission fait ranger le Luxembourg dans un groupe de cinq pays caractérisés par une situation des finances publiques plus favorable. Et de conclure que «si chacun de ces cinq pays, dans le cadre d'une action conjointe, pouvait compter sur une croissance plus forte chez ses partenaires, il pourrait envisager de renforcer plus rapidement les déterminants de sa propre croissance et contribuer ainsi lui-même à une dynamique accrue en Europe».

«Au Luxembourg, le retour au suréquilibre budgétaire dès 1985 a permis de reconstituer les réserves des fonds d'investissements et d'envisager des mesures additionnelles importantes en vue de raffermir le potentiel de croissance et la diversification des structures économiques. Entamé dès 1986, le programme d'allègement de la fiscalité a pris toute son ampleur en 1987, où le montant en jeu atteint 2,5% du PIB, sans que cet effort n'entraîne un déséquilibre du budget.

En 1988, l'exécution du budget devrait à nouveau se solder par un excédent suffisant pour renforcer les moyens des fonds d'investissements, pour couvrir le

coût supplémentaire des allègements consentis en matière de fiscalité directe et même pour constituer des réserves en vue de nouveaux allègements des prélèvements obligatoires. Tout comme en 1987, de telles mesures contribueraient à compenser les conséquences de la faiblesse de la demande extérieure sur l'activité interne.»

L'application des principes de politique budgétaire du programme gouvernemental au projet de budget pour 1988

Dans sa déclaration du 23 juillet 1984, le Gouvernement s'était engagé à mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à ajuster l'évolution des dépenses publiques sur la croissance du produit intérieur brut dans une optique du moyen terme. Afin de tenir compte des possibilités de croissance à moyen terme de notre économie, la norme d'augmentation annuelle des dépenses a été établie comme suit en ce qui concerne le projet de budget pour 1988:

- Croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants)	+2,5%
- Hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires:	
* correction de la prévision initiale concernant l'année 1987 (429,6 au lieu de 436,7 points)	-1,6%
* prévision de hausse entre 1987 et 1988 (440,3 au lieu de 429,6 points)	+2,5%
Total multiplicatif	+3,4%

Les potentialités de croissance à moyen terme de notre économie seraient-elles surévaluées?

Pour pouvoir apprécier le bien-fondé de cette critique, il faut bien sûr se placer dans une optique du moyen terme. D'après les estimations les plus récentes du STATEC, les taux de croissance du PIB en volume s'établissent comme suit pour les trois premières années de la période quinquennale 1985-1989:

1985:	+ 3,8%
1986:	+ 2,5%
1987:	+ 2,0%

Aux termes de ces données, le taux moyen de progression annuel du PIB s'établit dès lors à quelque 2,8% pour la période 1985-1987. Il s'ensuit que pour accuser en fin de compte un taux moyen d'augmentation de l'ordre de 2,5% par an sur toute la période en cause, notre PIB devrait marquer au cours des deux années à venir (88 et 89) une expansion annuelle de quelque 2,1%. Il ressort des réflexions développées en guise d'introduction au présent exposé qu'une telle croissance cadre parfaitement avec les projections macro-économiques les plus récentes. Aussi l'hypothèse d'un taux de croissance de notre économie à moyen terme de 2,5% doit-elle être considérée comme une base réaliste en vue de la détermination de la norme d'augmentation globale des dépenses budgétaires pour 1988.

2. Présentation et commentaire des principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1988

Par rapport au compte provisoire de l'exercice 1986 et au budget définitif pour 1987, le projet de budget pour 1988 se présente comme suit:

	Compte provisoire 1986	Budget définitif 1987	Projet de budget 1988	Variation	
				en mio	en %
Budget ordinaire					
Recettes	82.194,4	78.910,4	84.095,1	+5.184,7	+ 6,57
Dépenses	69.643,8	72.040,2	75.957,9	+3.917,7	+ 5,44
Excédents	+12.550,6	+ 6.870,2	+ 8.137,2	+1.267,0	
Budget extraordinaire					
Recettes	157,2	1.153,5	643,6	- 509,9	-44,20
Dépenses	12.371,6	8.177,6	8.183,7	+ 6,1	+ 0,07
Excédents	-12.214,4	- 7.024,1	- 7.540,1	- 516,0	
Budget total					
Recettes	82.351,6	80.063,9	84.738,7	+4.674,8	+ 5,84
Dépenses	82.015,6	80.217,8	84.141,6	+3.923,8	+ 4,89
Excédents	+ 336,2	- 153,9	+ 597,1	+ 751,0	

Notes: Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1988 en comparaison du budget définitif pour 1987; les taux de variation des recettes, extraordinaires et totales, sont calculés compte tenu des emprunts de 1.000 millions prévus pour 1987 et de 500 millions prévus pour 1988.

Avec un montant de 84,1 milliards, les dépenses proposées progressent au total de plus de 3,9 milliards ou de près de 4,9% par rapport aux crédits inscrits au budget voté pour l'année en cours. La norme budgétaire se trouve donc dépassée de près de 1,2 milliard ou de 1,5% et les principes techniques de politique budgétaire rappelés ci-dessus n'ont donc pas fait l'objet d'une application intégrale au moment de la mise au point du projet de budget pour 1988.

Le Gouvernement aurait-il péché par un laxisme exagéré dans l'élaboration du projet de budget?

L'ampleur des compressions qui ont été apportées aux propositions budgétaires initiales - près de 8 milliards - témoigne de la volonté très ferme du Gouvernement de maintenir les dépenses de l'Etat dans les limites les plus strictes.

Si, malgré cet effort de réduction massive, le Gouvernement n'a pas réussi à atteindre complètement l'objectif qu'il s'était fixé, ceci tient tout d'abord aux nombreux postes de dépenses supplémentaires à caractère obligatoire que le Gouvernement a été amené à intégrer dans les chiffres du projet de budget pour 1988. Une énumération de quelques-unes des principales catégories de dépenses visées suffit pour se rendre compte de l'ampleur de cette contrainte:

- traitements et pensions des fonctionnaires en dehors de la progression de l'échelle mobile des salaires	+ 933 mio
- assurance-maladie	+ 460 mio
- assurance-pension	+ 784 mio

A part ces dépenses supplémentaires qui sont donc de nature obligatoire, il convient de relever parmi les raisons qui expliquent le dépassement de la norme la très grande rigidité à la baisse qui caractérise la plupart des dépenses de l'Etat. Compte tenu de ces contraintes qui faisaient plus qu'absorber la marge de manœuvre budgétaire requise pour la réalisation de mesures nouvelles, le Gouvernement a dû opérer des choix délicats entre le souhaitable, voire le nécessaire et le possible.

Il a finalement estimé que l'introduction de mesures nouvelles correspondant aux priorités économiques, sociales et culturelles du pays pouvait justifier un dépassement contrôlé de la norme budgétaire annuelle.

Les principes de politique budgétaire auraient-ils dès lors été sacrifiés au profit d'objectifs découlant d'autres politiques?

L'objectif premier qui est recherché à travers l'instrument de la norme budgétaire annuelle réside dans le maintien, voire le recul de la part de l'Etat dans le PIB. Si, dans son programme de législature, le Gouvernement s'était contenté de s'engager à ce que la part relative des recettes et des dépenses ne soit pas gonflée davantage, il a réussi depuis - grâce à la reprise conjoncturelle, mais aussi grâce à une politique budgétaire stricte - à ramener progressivement la part de l'Etat dans le produit intérieur brut au niveau caractérisant les premières années de crise.

De son sommet de 41,7% atteint en 1983, la part relative des dépenses de l'Etat est effectivement retombée à 36% en 1986 et, d'après les prévisions actuelles, elle pourra en 1987 et 1988 se rapprocher davantage encore des 32 à 33% qui caractérisaient la situation des années 1975 et 1976. Il va sans dire cependant qu'un écart sensible subsistera par rapport à la situation d'avant-crise (25 à 27%).

En accusant une progression de plus de 5,4%, c'est l'évolution des dépenses ordinaires qui, manifestement, se trouve à l'origine du dépassement de la norme.

L'Etat mènerait-il un train de vie exagéré?

Il convient tout d'abord de rappeler une fois de plus que les dépenses ordinaires ne doivent aucunement être assimilées aux seules dépenses de fonctionnement ou de consommation. Pour s'en rendre compte, il suffit de procéder au regroupement économique des dépenses ordinaires figurant au projet de budget pour 1988:

- les dépenses de consommation y interviennent à raison de	39,9%
- les transferts aux entreprises pour	12,7%
- les transferts aux ménages pour	4,4%
- les transferts à la sécurité sociale pour	23,2%
- les transferts aux communes pour	8,5%
- les investissements directs pour	1,9%
- l'amortissement de la dette publique pour	3,1%

C'est donc sur cet ensemble hétérogène, au sein duquel les dépenses de consommation interviennent

donc à peine pour 40%, que viennent ensuite se greffer des taux de croissance fort divergents selon la catégorie de dépenses qualifiées d'ordinaires. Le hit-parade des accroissements 88 sur 87 est emmené par les investissements directs avec une variation de + 11,8%, suivis par les transferts à la sécurité sociale (+ 8,9%), aux entreprises (+ 6,3%), aux communes (+ 5,4%), aux ménages (+ 5,2%). C'est seulement en queue de peloton que l'on repère les dépenses de consommation dont l'accroissement ne s'élève qu'à 3,9%, soit un taux qui ne dépasse que légèrement la norme de 3,4%. Les dépenses du train de vie sont donc loin de constituer le facteur déterminant qui expliquerait le dépassement de la norme.

Quant aux dépenses extraordinaires, auxquelles incombent en premier lieu le financement des équipements collectifs, les crédits proposés pour 1988 – quelque 8,2 milliards – n'accusent qu'une majoration de 0,07% par rapport au budget définitif pour 1987.

La stagnation des dépenses extraordinaires serait-elle le signal d'un désintérêt du Gouvernement pour les dépenses d'équipement ?

Il suffit de jeter un regard sur l'évolution des investissements directs de l'Etat pour dissiper toute crainte à cet égard : alors que les investissements financés directement par le budget de l'Etat augmentent de 5,1%, ceux effectués par le biais des fonds d'investissements publics connaissent même un accroissement de 18,8%. Au total, les investissements directs projetés par l'Etat s'accroissent de 13,3% d'une année sur l'autre. L'effort d'équipement du secteur public est donc poursuivi de façon soutenue : les crédits inscrits au titre de l'exercice 1988 dépassent de 37% les réalisations effectives au titre du compte provisoire pour 1986.

A cet égard, il y a cependant lieu de relever que dans les mois à venir le Gouvernement procédera, ensemble avec les milieux concernés, à un inventaire des problèmes du secteur de la construction. Il importe en effet de réagir, le cas échéant par un échelonnement de certains projets d'investissement public, contre les tendances inquiétantes signalées par la Commission du bâtiment dans son dernier rapport de conjoncture et qui se traduisent notamment par une surchauffe dans le domaine des prix et par des risques de suréquipements, notamment en matière de génie civil.

Dans quelle mesure cette politique de financement des équipements publics affectera-t-elle l'équilibre financier global des fonds d'investissements ?

Il convient de signaler que – tout comme les dépenses des années antérieures – les dépenses projetées pour 1988 ne seront pas couvertes en totalité par les dotations inscrites à cette fin au projet de budget.

Pour l'année à venir le financement des fonds d'investissements publics sera en effet assuré à raison de :

– 33,2% par des alimentations budgétaires	2.050 mio
– 54,7% par un prélèvement sur les avoirs reportés des exercices antérieurs	3.380 mio
– 12,1% par un emprunt extraordinaire au profit du fonds des routes	750 mio

soit un total de dépenses projetées de 6.180 millions de francs.

Par rapport au mode de financement retenu pour l'exercice en cours, on assiste donc à un certain glissement des alimentations budgétaires vers les prélèvements sur la réserve – parts relatives de 45,6 et de 40,0% en 1987 –, alors que la part relative de l'emprunt ne subit guère de modification (14,4% en 1987). Aussi les excédents accumulés au cours des derniers exercices – grâce aux dotations supplémentaires effectuées à la clôture des exercices 84, 85 et 86 par le biais de l'affectation des plus-values de recettes – passeront-ils de 6,7 milliards à la fin de l'exercice 1987 à 3,3 milliards fin 1988.

A cet égard, il importe toutefois de relever que, d'après les prévisions actuelles, le compte de l'exercice 1987 pourrait être clôturé avec un excédent de recettes plus élevé que prévu, de sorte que les divers fonds d'investissements publics pourront sans doute être alimentés par des dotations supplémentaires au moment de la clôture définitive des comptes de 1987. Ainsi, malgré une évolution régressive, les réserves accumulées fin 1988 s'élèveront donc encore à des montants correspondant aux sommets antérieurs atteints vers la fin des années 70. Aussi le financement des dépenses d'équipement et d'infrastructure est-il d'ores et déjà assuré pour la fin de la présente législature et même au-delà.

Quid du recours à l'emprunt et de l'évolution de la dette publique ?

Le projet de budget pour 1988 prévoit au titre des recettes extraordinaires l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 500 millions de francs. Vient s'y ajouter l'emprunt extrabudgétaire de 750 millions qui sera émis au profit du fonds des routes et qui servira au financement de près d'un tiers des dépenses projetées à charge de ce fonds au titre de l'exercice 1988. Rappelons qu'un montant équivalent sera émis cette année-ci au profit du fonds des routes, alors que l'emprunt budgétaire proprement dit n'atteindra pas le montant prévu au budget voté – 1 milliard –, mais sera probablement limité à 250 millions. Après le renoncement à tout recours à l'emprunt en 1986, l'Etat grand-ducal pourra ainsi encore limiter l'émission prochaine à 1 milliard, au lieu des 1.750 millions autorisés.

Ces perspectives ne manquent évidemment pas d'influencer de façon favorable le développement de la dette à long terme. Alors que l'accroissement de plus de 2,2 milliards de l'endettement net entre 1985 et 1986 fut le résultat de l'intégration dans la comptabilité de la dette publique des prêts CECA repris par l'Etat aux termes de la convention du 1er septembre 1985 conclue dans le cadre de la restructuration financière du secteur sidérurgique, la dette à long terme diminuera fortement tant en 1987 qu'en 1988.

L'opération "sidérurgie" mise à part, la dette à long terme retombera à un niveau correspondant à la situation d'avant 1983. La marge de manoeuvre que les efforts de restructuration sidérurgique avaient entamée se trouvera dès lors rétablie avant la fin de la présente législature. Elle pourra être utilisée, en même temps que la partie disponible de notre réserve budgétaire, notamment pour faire face à des besoins financiers accrus pouvant éventuellement résulter de développements moins favorables de la situation économique.

Dans quels termes se présentera l'équilibre global du projet de budget?

Abstraction faite de l'emprunt de 500 millions le projet de budget pour 1988, avec un excédent de recettes de 100 millions, se présente en situation quasi-équilibrée. Serait-ce dire que l'excédent de 600 millions qui résulte de la prise en compte de l'emprunt viendrait gonfler la réserve budgétaire qui, à la clôture de l'exercice 1986, s'élève à 5,3 milliards?

En fait, l'excédent de recettes qui figure au projet de budget n'est qu'apparent. Il doit être considéré comme une marge budgétaire prioritairement réservée par le Gouvernement en vue du financement futur de la Communauté. Il ne fait effectivement pas l'ombre d'un doute que les ressources propres dont dispose actuellement la Communauté s'avèrent largement insuffisantes pour couvrir les dépenses qui découlent d'engagements déjà contractés. Aussi onze des douze Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont-ils engagés à l'occasion du sommet de Bruxelles de vite faire avancer les dossiers et de prendre les décisions qui s'imposent lors du Conseil européen de Copenhague les 4 et 5 décembre prochain.

Compte tenu des incertitudes relatives tant au contenu qu'à l'ampleur des mesures qui seront retenues en définitive, le Gouvernement ne pouvait valablement pas tenir compte de cette charge prévisible, mais non encore définie. Dans l'hypothèse où le Conseil s'orienterait vers une solution dont l'ordre de grandeur correspondrait grosso modo à l'avant-projet de budget présenté par la Commission et sur base du système de ressources propres actuellement en vigueur, la charge supplémentaire qui serait à assumer par le budget de l'Etat pour 1988 atteindrait effectivement 600 millions de francs.

Il va sans dire que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que le mécanisme retenu soit plus équitable et qu'il nous évitera un accroissement de notre contribution de plus de 20% d'une année sur l'autre. Il n'en reste pas moins que le budget voté en décembre prochain devra sensiblement être modifié en cours d'exercice afin que le nouveau régime de financement de la Communauté puisse effectivement entrer en vigueur. Conformément aux intentions des onze Chefs d'Etat et de Gouvernement, ce régime devrait s'appliquer de façon rétroactive à partir du 1er janvier prochain.

3. L'atténuation de la charge fiscale

Le projet de budget prévoit des initiatives tendant à alléger davantage encore la charge fiscale des contribuables.

Le contenu des mesures d'allégement fiscal proposées dans le cadre du projet de budget

La principale de ces mesures a pour objet d'assouplir les effets de la progressivité de l'impôt sur le revenu. Vu l'évolution favorable des revenus réels au cours des années 1986 et 1987, le Gouvernement propose une révision générale, bien que sélective, du tarif de base figurant à l'article 118 de la loi de l'impôt sur le revenu. Les limites des tranches de revenu qui sont à considérer dans le calcul de l'impôt par application du quotient familial en cas d'enfant(s) à charge seront relevées de

Quelles sont les prévisions de recettes fiscales qui sont sous-jacentes à cette situation d'équilibre global?

Les recettes ordinaires prévues au projet de budget pour 1988 sont en progression de près de 5,2 milliards ou de 6,6% par rapport aux chiffres correspondants du budget définitif de 1987.

Ces prévisions ne doivent cependant pas seulement être comparées aux estimations figurant au budget pour 1987, mais elles doivent également, et peut-être surtout, être rapprochées des résultats effectifs du compte provisoire de 1986. A cet égard, l'accroissement brut de 2,3% n'est pas significatif. Ce n'est qu'en neutralisant l'impact présumé des allègements fiscaux décidés pour 1987 et proposés pour 1988 qu'on se rend compte de l'évolution réelle. En l'absence de toute mesure d'allègement fiscal, les prévisions budgétaires pour 1988 auraient dépassé les réalisations de 1986 de quelque 9 milliards ou de 10,8%.

Cette progression notable est le résultat du redressement économique qui s'est manifesté dès 1983 et qui s'est accentué par la suite avec une pointe en 1984 et en 1985. En se basant sur les données économiques et financières les plus récentes - évolution réelle de l'exercice 1986 et tendances enregistrées au cours du premier semestre 1987 - les estimations en question tiennent amplement compte de cette amélioration de l'environnement économique général.

C'est précisément cette évolution plutôt favorable du contexte économique et l'accroissement des recettes fiscales qui en découle qui ont amené le Gouvernement à insérer de nouveaux allègements fiscaux dans le projet de budget pour 1988. Cette décision se situe dans le prolongement direct des mesures adoptées il y a à peine un an. En effet, au moment de la présentation des mesures fiscales importantes qui se trouvent incorporées au budget pour l'année en cours, le Gouvernement n'avait pas exclu la possibilité de proposer des allègements fiscaux supplémentaires dans le cadre des budgets des exercices ultérieurs. Il est vrai que ces mesures supplémentaires devaient revêtir un caractère plutôt ponctuel et rester plus limitées dans leur envergure.

6%, celles dépassant ce seuil - seuil qui s'élève à 967.200 francs - seront relevées de 4%.

L'adoption du tarif révisé entraînera probablement au titre de l'exercice 1988 une moins-value de recettes budgétaires de l'ordre de 680 millions en ce qui concerne la retenue d'impôt à opérer sur les traitements, salaires et pensions payables en 1988. L'incidence de la révision sur le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette affectera les exercices budgétaires ultérieurs lors de l'établissement de l'impôt se rapportant à l'année d'imposition 1988. Dans ce contexte, le terme choisi - moins-values de recettes - ne saurait être remis en cause, étant entendu qu'il s'agit bel et bien d'un

allègement réel de la charge, l'indice des prix à la consommation qui sert de critère au déclenchement de l'article 125 L.I.R. accusant même un recul de 0,4% au cours de la période de référence.

Les quelques exemples significatifs de réductions d'impôt repris ci-après permettent d'apprécier, sur le plan individuel, les réductions d'impôt résultant de l'adoption du tarif révisé.

Revenu annuel imposable	Classe d'impôt	Réductions d'impôt	
		en francs	en %
350.000	II	2.200	34,0
500.000	I	4.656	6,2
500.000	III ₁	3.074	22,2
750.000	III ₁	5.765	10,3
1.000.000	II	9.312	6,2
1.000.000	III ₂	9.812	12,0
1.500.000	III ₁	14.760	5,1
1.500.000	III ₃	15.658	7,3
2.000.000	I	13.056	1,6
2.000.000	III ₂	21.980	4,6

Une deuxième mesure tend à relever de 25.200 à 30.000 francs le minimum forfaitaire annuel pouvant être déduit par les salariés au titre des frais d'obtention. Rappelons que ce forfait avait été adapté en dernier lieu par la loi budgétaire du 19 décembre 1983 avec entrée en vigueur pour l'année d'imposition 1984. La moins-value de recettes budgétaires découlant de cette deuxième mesure a été évaluée à 160 millions, d'où un allègement fiscal total de (680 + 160 =) 840 millions à charge du budget de 1988.

Comment la charge fiscale individuelle a-t-elle évolué récemment ?

Etant donné que les deux mesures proposées pour 1988 ne font que prolonger toute une série d'allègements accordés au cours des années antérieures, il peut s'avérer utile de faire le point de la situation. Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution de la charge fiscale individuelle du contribuable soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il ne fait état que des seules adaptations non obligatoires du tarif de base qui ont été introduites au cours des années d'imposition 1986 à 1988.

Evolution de la charge fiscale individuelle de 1985 à 1988 (avec impôt de solidarité: 10% en 1985, 5% en 1988)

Revenu imposable	Impôt dû suivant le barème de		Réduction d'impôt		Evolution du revenu disponible en %
	1985	1988 (prop)	montant	en %	
Classe d'impôt I					
250.000	19.958	8.714	11.244	56,3	+ 4,9
500.000	100.426	74.239	26.187	26,1	+ 6,6
1.000.000	358.162	284.466	73.696	20,6	+11,5
1.500.000	665.412	570.679	94.733	14,2	+11,4
2.000.000	978.912	864.679	114.233	11,7	+11,2
Classe d'impôt II					
350.000	14.766	4.494	10.272	69,6	+ 3,1
500.000	45.945	26.040	19.905	43,3	+ 4,4
1.000.000	200.851	148.478	52.373	26,1	+ 6,6
1.500.000	431.996	332.388	99.608	23,1	+ 9,3
2.000.000	716.324	568.932	147.392	20,1	+11,5

Classe d'impôt III₁

500.000	27.339	11.304	16.035	58,7	+ 3,4
1.000.000	167.890	110.233	57.657	34,3	+ 6,9
1.500.000	393.535	288.893	104.642	26,6	+ 9,5
2.000.000	676.576	520.712	155.864	23,0	+11,8
Classe d'impôt III ₂					
750.000	56.313	28.082	28.231	50,1	+ 4,1
1.000.000	135.980	75.747	60.233	44,3	+ 7,0
1.500.000	356.125	249.157	106.968	30,0	+ 9,4
2.000.000	637.879	476.251	161.628	25,3	+11,9
Classe d'impôt III ₃					
750.000	26.090	4.561	21.529	82,5	+ 3,0
1.000.000	103.006	40.310	62.696	60,9	+ 7,0
1.500.000	317.651	208.469	109.182	34,4	+ 9,2
2.000.000	598.118	430.838	167.280	28,0	+11,9

Evolution de la charge fiscale individuelle de 1985 à 1988 (sans impôt de solidarité)

Revenu imposable	Impôt dû suivant le barème de		Réduction d'impôt		Evolution du revenu disponible en %
	1985	1988 (prop)	montant	en %	
Classe d'impôt I					
250.000	18.144	8.299	9.845	54,3	+4,2
500.000	91.296	70.704	20.592	22,6	+5,2
1.000.000	325.602	270.920	54.568	16,8	+8,1
1.500.000	604.920	543.504	61.416	10,2	+6,9
2.000.000	889.920	823.504	66.416	7,5	+6,0
Classe d'impôt II					
350.000	13.424	4.280	9.144	68,1	+2,7
500.000	41.768	24.800	16.968	40,6	+3,7
1.000.000	182.592	141.408	41.184	22,6	+5,0
1.500.000	392.724	316.560	76.164	19,4	+6,9
2.000.000	651.204	541.840	109.364	16,8	+8,1
Classe d'impôt III ₁					
500.000	24.854	10.766	14.088	56,7	+3,0
1.000.000	152.627	104.984	47.643	31,2	+5,6
1.500.000	357.759	275.136	82.623	23,1	+7,2
2.000.000	615.069	495.916	119.153	19,4	+8,6
Classe d'impôt III ₂					
750.000	51.194	26.745	24.449	47,8	+3,5
1.000.000	123.618	72.140	51.478	41,6	+5,9
1.500.000	323.750	237.292	86.458	26,7	+7,4
2.000.000	579.890	453.572	126.318	21,8	+8,9
Classe d'impôt III ₃					
750.000	23.718	4.344	19.374	81,7	+2,7
1.000.000	93.642	38.390	55.252	59,0	+6,1
1.500.000	288.774	198.542	90.232	31,2	+7,4
2.000.000	543.744	410.322	133.422	24,5	+9,2

Les résultats qui se dégagent de cette évolution de la charge fiscale individuelle sont suffisamment éloquents pour qu'on puisse se passer de longs commentaires. Ils démontrent simplement l'envergure des réductions d'impôt accordées ainsi que le mécanisme inhérent à tout système d'imposition progressif: bien que les revenus les plus modestes enregistrent les réductions d'impôt les plus importantes du point de vue relatif - en pourcentage de l'impôt payé -, ce sont les gros et moyens revenus qui bénéficient des réductions les plus importantes exprimées en montants absolus.

L'évolution des revenus disponibles qui découle de l'application de ce mécanisme ne saurait donc surprendre. Trois commentaires s'imposent encore à ce sujet:

1. ce ne sont pas les réductions successives du taux de l'impôt de solidarité qui expliquent la majeure partie des augmentations du revenu disponible. Même en neutralisant l'effet de cet impôt exceptionnel, les gains subis par le contribuable restent substantiels;

2. les accroissements du revenu disponible sont exprimés en francs courants. Pour passer des variations nominales aux variations réelles, il faut donc faire intervenir l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Sur base des prévisions actuelles, cet indice, exprimé en moyenne annuelle, ne subira cependant qu'un accroissement de 1,7% entre 1985 et 1987. Quant aux perspectives d'inflation pour l'année à venir, elles peuvent être évaluées à quelque 2%. C'est donc en appliquant une réduction de quelque 3,7% qu'on peut passer des évolutions du revenu disponible en termes nominaux à l'évolution en termes réels;

3. ce sont les bénéficiaires de gros et de moyens revenus qui enregistrent des augmentations de revenu réel souvent sensibles. Quant aux bas revenus, l'augmentation réelle est minime, voire nulle. C'est précisément parce que le Gouvernement a parfaitement conscience des limites que présente l'instrument de la fiscalité du point de vue de la politique sociale qu'il a tenu, dès le départ, à assortir la politique des allègements fiscaux d'autres mesures de politique des revenus à caractère social visant à améliorer de façon sélective la situation des bas revenus. Aussi l'action gouvernementale ne saurait-elle être jugée sur base d'un élément isolé, mais doit-elle forcément être appréciée dans sa globalité.

Les augmentations, parfois sensibles, des revenus disponibles des ménages qui découlent du tableau ci-avant ne reflètent que les seules adaptations du tarif de base. Elles se trouvent en fait renforcées par un paquet d'autres mesures, telles que :

- l'introduction de l'abattement de 48.000 francs pour époux salariés;
- le relèvement des déductions au titre de certaines dépenses spéciales;
- ou encore l'extension du régime de déductibilité des intérêts débiteurs à supporter par le propriétaire habitant sa propre maison (10.000 → 20.000 francs par personne).

A toutes fins utiles, un relevé plus exhaustif des principales mesures prises au cours de la première moitié de la présente législature se trouve joint en annexe.

Qu'en est-il de la fiscalité des entreprises?

Ce relevé fait également état des allègements substantiels accordés au titre de la fiscalité des entreprises. Pour se rendre compte de l'ampleur de ces mesures, il suffit d'en énumérer quelques-unes seulement :

- réduction du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités;
- abolition de l'impôt sur le total des salaires;

- en matière d'impôt commercial communal: relèvement des abattements et réduction de 100 à 40% des ajoutés au titre des dettes et intérêts;

- insertion dans le droit commun du mécanisme de l'aide fiscale temporaire à l'investissement;

- suppression du droit de timbre proportionnel et de la taxe d'abonnement sur les emprunts obligataires.

En ce qui concerne l'année d'imposition 1988, elle sera marquée par l'entrée en vigueur de la deuxième étape de la réduction du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités, le taux étant ramené, conformément à la loi du 19 décembre 1987, de 38 à 36%. Le déchet fiscal résultant de cette mesure a été évalué à 550 millions à charge du budget pour 1988.

Cette mesure sera complétée par un certain nombre d'allègements ponctuels visant à apporter des solutions aux problèmes auxquels se heurtent surtout les petites et moyennes entreprises. Dans ce contexte, le Gouvernement songe notamment à l'admission de provisions spéciales devant permettre aux entreprises de couvrir certaines charges qui découlent de risques économiques souvent très graves pour eux, tels que les cas de maladie prolongée et le licenciement. L'imposition des cotisations sociales à verser par l'entrepreneur lui-même ainsi que les conditions du premier établissement sont les autres points actuellement évoqués avec les milieux professionnels concernés.

L'impact des allègements fiscaux décidés ou envisagés

L'impact budgétaire des allègements fiscaux accordés au titre des années d'imposition 1986 à 1988 peut être évalué grosso modo à :

2 milliards pour 1986;
5 milliards pour 1987;
et 2 milliards pour 1988 (1 milliard au titre des mesures décidées fin 86 + 840 millions pour les mesures proposées + mesures à définir au profit des PME), soit au total 9 milliards de francs.

Exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (moyenne pour les 3 années de référence), le total des allègements cumulés accordés annuellement à partir de l'année d'imposition 1988 dépassera 3,7%.

Une comparaison avec l'ordre de grandeur des réformes fiscales entreprises ou envisagées à l'étranger permet de mettre en évidence l'envergure des allègements introduits chez nous. Les mesures les plus récentes annoncées en France et en Belgique correspondent à environ 1,5% du PIB, alors que celles envisagées en RFA atteignent un montant total légèrement inférieur à 2% de cet agrégat macro-économique.

Etant donné que du point de vue de la pression fiscale globale, le Grand-Duché occupe un rang moyen tant parmi les pays européens membres de l'OCDE qu'au sein de la Communauté et que la pression fiscale actuelle ne saurait donc nullement être qualifiée d'exceptionnelle, ces allègements nouveaux ne manqueraient pas d'élargir davantage encore la marge de manoeuvre dont disposent les acteurs privés de la vie économique et sociale.

4. Les accents du projet de budget des dépenses

Tout comme pour les exercices précédents, cet ensemble de mesures fiscales d'envergure ne fait que renforcer les accents de politique économique et sociale plus traditionnels inscrits du côté des dépenses.

Le renforcement des structures économiques

Dès sa déclaration du 23 juillet 1984, le Gouvernement a tenu à souligner que l'objectif fondamental et prioritaire de son action reviendrait à la refonte et à la modernisation de nos structures économiques ainsi qu'à leur adaptation aux exigences de la concurrence internationale et donc aux mutations technologiques qui caractérisent l'évolution actuelle.

Par le biais du projet de budget pour 1988, la base d'action économique se trouve consolidée, voire renforcée dans plusieurs domaines qui se tiennent.

- Au titre du département de l'économie, le projet de budget prévoit des crédits très substantiels dans l'intérêt d'aides, directes et indirectes, pour la consolidation et la diversification de l'industrie. Au total, les transferts de revenus et de capitaux réservés à cette fin s'établissent à près de 1,7 milliard. A l'intérieur de cette enveloppe globale, des dépenses de quelque 570 millions permettront d'encourager les efforts d'innovation dans le secteur sidérurgique et de parfaire le programme de restructuration, le tout en conformité avec les arrangements tripartites et le cadre communautaire.

- Un effort important a également été accompli par le Gouvernement en vue d'encourager les activités des entreprises de l'artisanat, du commerce et de l'hôtellerie. Si l'on met en balance les dépenses ordinaires comparables du budget pour 1987 et du projet de budget pour 1988, les crédits du Ministère des classes moyennes progressent de 11,5%, soit une des plus fortes progressions du présent projet. Quant aux crédits extraordinaires réservés au quatrième programme quinquennal d'équipement et d'infrastructure touristique, ils se trouvent fortement majorés: 110 au lieu de 80 millions, soit un accroissement de 37,5%.

- Pour ce qui est de la promotion du commerce extérieur, les crédits relatifs à cette section budgétaire sont en hausse. Par ailleurs des efforts accrus de promotion dans les pays européens en expansion seront demandés à nos missions diplomatiques et consulaires.

- Tout un paquet de mesures est proposé en vue de l'amélioration des structures de production et de l'accroissement du revenu agricole: relèvement de l'indemnité compensatoire (+ 50 millions); accroissement des crédits destinés au paiement de la rente laitière (+ 10 millions); maintien de la dotation du fonds d'orientation économique et sociale au niveau élevé de 400 millions; incorporation de l'aide à la restructuration de l'industrie laitière dans les actions visant à diminuer le coût de certains moyens de production.

- L'important effort d'aide à l'investissement des entreprises est complété par un accroissement très substantiel de 10,2% des crédits dans l'intérêt de l'amélioration de la formation professionnelle. Les

crédits afférents progressent globalement: de 165 millions en 86, ils sont passés à 275 millions en 1987 et atteignent un montant de 313 millions au projet de budget pour 1988. Quelque 79% de ces dépenses seront couverts par les crédits affectés à la section spéciale du fonds pour l'emploi destinée à financer les actions de formation pratique en entreprise et d'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois.

- Le projet de budget comporte une diminution globale des crédits de la section "recherche". Cette diminution résulte du report inévitable de la mise en place de centres de recherche publics à la fin de l'exercice 1987. Les crédits alloués dans le cadre du budget pour 1987, bien que pouvant être affectés au CRP, resteront disponibles pour l'exécution de programmes s'étendant au-delà de 1987. En 1988, les CRP disposeront donc non seulement des crédits inscrits au présent projet, mais également d'une part substantielle des crédits alloués en 1987. Une évaluation définitive des besoins basée sur les propositions budgétaires des CRP ne pourra être effectuée qu'à partir de l'exercice 1989.

- L'effort accompli en matière d'investissements directs de l'Etat a déjà été relevé dans le cadre du chapitre relatif à l'examen des dépenses extraordinaires. Du fait de l'impressionnant accroissement enregistré d'une année sur l'autre (+ 13,3%), l'effet d'entraînement que la formation brute de capital fixe des administrations publiques exerce sur la croissance se trouve prolongé, voire accentué. Toujours est-il que notre ratio "investissements publics/PIB" reste le plus élevé dans la Communauté et qu'il dépasse de quelque 75% la moyenne des douze.

- Visant le secteur du bâtiment et plus particulièrement les métiers du parachèvement, l'enveloppe budgétaire relative aux travaux d'entretien des bâtiments de l'Etat sera encore en forte augmentation. En effet, le projet de budget pour 1988 comporte deux articles nouveaux: un premier crédit doté de 50 millions vise la réalisation de travaux d'entretien dans les bâtiments à usage administratif, sanitaire et social, tandis qu'un deuxième, doté de 70 millions, concerne des travaux à effectuer dans les immeubles mis à la disposition d'institutions internationales. Le total des crédits spécifiques à l'entretien des immeubles de l'Etat passe ainsi de 352 à 498 millions, soit un accroissement de 41,5% en l'espace d'un an.

La consolidation du progrès social

Le renforcement économique constitue certainement à moyen et à long terme le seul moyen pour assurer le plein emploi et pour accroître de manière durable le bien-être de la population. Il n'en reste pas moins que la solidarité nationale doit continuer à jouer, tant pour améliorer, dans l'immédiat et d'une manière directe, les possibilités d'emploi des travailleurs que pour corriger la situation matérielle des couches les plus démunies de la population.

En jouant sur les deux plans - l'économique et le social - la politique du logement social constitue un des axes

principaux pour la mise en œuvre de cette stratégie. Aussi le Gouvernement a-t-il tenu à compléter la nouvelle législation sur le bail à loyer par un ensemble de mesures, tant en ce qui concerne les constructions d'ensembles que les aides individuelles à l'acquisition ou à la rénovation d'un logement. Une enveloppe de 150 millions se trouve insérée au projet de budget pour 1988 dans le but d'apporter toute une série d'améliorations au régime des aides individuelles du logement social et afin de pouvoir réaliser une extension du 5^e programme des constructions d'ensembles. Parmi les mesures envisagées figurent un doublement du montant maximum de la prime d'épargne, une majoration tant des primes d'acquisition que du taux des subventions d'intérêt ainsi qu'un relèvement des plafonds des revenus éligibles pour l'octroi de ces deux types d'aide.

Parmi les crédits supplémentaires que le Gouvernement a tenu à intégrer au projet de budget pour le financement de nouvelles initiatives à caractère social, il y a lieu de mentionner l'augmentation sensible des crédits inscrits dans l'intérêt des foyers de jour pour enfants et jeunes ainsi que pour la mise en œuvre du placement familial. Ainsi par exemple les crédits à la disposition du service d'intégration sociale sont-ils en hausse de 9,8%.

Un autre accent de la politique familiale pour 1988 se situe dans le domaine de la politique en faveur des personnes âgées. La création d'un département pour personnes âgées au sein du Ministère de la Famille permettra une meilleure concertation de cette politique, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles initiatives, telles l'ouverture des maisons de retraite vers l'extérieur, la création de structures intermédiaires et l'installation de sections d'aide à domicile.

Cette aide aux personnes âgées se trouve efficacement complétée par le budget du Ministère de la Santé qui prévoit des crédits supplémentaires dans l'intérêt de l'augmentation du nombre de lits gériatriques, de l'extension des soins à domicile et pour la mise à disposition de matériel d'aide technique.

Dans ce contexte, il convient également de relever que le Gouvernement a décidé de procéder à l'extension des services d'aide médicale urgente (SAMU) à partir de l'exercice 1988. Le budget prévoit par ailleurs un ensemble de crédits très importants dans l'intérêt notamment de la poursuite du programme de modernisation et d'équipement des hôpitaux ainsi que pour la mise en place à travers le pays d'un système de dialyse à domicile.

Dans le cadre des travaux budgétaires, le Gouvernement s'est par ailleurs accordé pour proposer pour le nouveau centre de santé de Mondorf-les-Bains un statut d'établissement public. Le projet de loi relatif sera déposé sous peu.

Concernant l'assurance-maladie, l'évolution prévisible des dépenses en 1988 amène le Gouvernement à penser qu'en dépit des efforts accomplis au cours des dernières années, l'équilibre financier des caisses ne saurait être maintenu à moyen terme sans une action concertée et un comportement responsable de toutes les parties engagées. Le Gouvernement attend de la part des groupes de travail existants des propositions concrètes

permettant en 1988 encore de renforcer les mesures actuellement en vigueur. Ces propositions devront concilier les intérêts d'une couverture médicale appropriée et d'une protection efficace des assurés avec les impératifs financiers des caisses de maladie.

En matière d'assurance-pension, la progression très sensible de la contribution de l'Etat découle pour l'essentiel des dispositions de la loi du 23 mai 1984 portant réforme du système de financement des régimes de pension contributifs, le taux de cotisation à charge de l'Etat passant de 7,4% en 1987 à 7,6% en 1988. La loi du 27 juillet 1987 concernant l'assurance-pension ne se traduira en 1988 que par une augmentation relativement faible de la charge budgétaire – notamment par l'inscription d'un crédit nouveau de 100 millions dans l'intérêt du financement du "baby-year" –, étant donné que cette réforme sera financée essentiellement par le recours aux réserves des caisses de pension.

Signalons, pour conclure ces réflexions relatives à la solidarité, que le projet de budget pour 1988 fait état d'un important effort financier consenti en faveur de la coopération au développement. Les crédits budgétaires consacrés à cette tâche connaissent en effet un accroissement de près de 14% par rapport à 1987 et ils auront pratiquement augmenté de moitié par rapport à l'année 1984.

Conclusion

En s'efforçant de la réduire à l'essentiel, on peut dire que notre politique budgétaire, dans laquelle s'insère le projet de budget pour 1988, repose sur cinq piliers.

C'est d'abord une politique de maîtrise et de restructuration des dépenses en fonction des objectifs prioritaires de la vie économique et sociale. Grâce à la rigueur qui caractérise l'évolution des dépenses de consommation, le Gouvernement a pu, une fois de plus, mettre l'accent sur les dépenses d'investissement public ainsi que sur l'incitation à l'initiative privée.

C'est ensuite une politique d'allègement significatif des impôts qui incite à l'effort, à l'investissement et qui permet à l'économie luxembourgeoise de s'adapter au progrès technologique afin d'améliorer sa compétitivité externe.

C'est également une politique de recherche du plein emploi qui, au-delà du développement général des activités économiques, tente d'améliorer la situation particulière des demandeurs d'emploi par le biais de mesures nouvelles parfaitement ciblées. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée à la formation professionnelle des jeunes ainsi qu'à l'accompagnement de tous ceux qui éprouvent des difficultés sérieuses pour trouver un emploi.

C'est encore une politique de consolidation de l'acquis social qui ne vise pas seulement à perfectionner de manière sélective l'existant mais qui se propose également, et peut-être surtout, d'asseoir les régimes de sécurité sociale sur des bases financières assurées dans une optique du moyen et long terme.

C'est finalement une politique de sagesse financière qui n'épuise pas toutes les marges de manœuvre à court terme, mais qui reconstitue un ressort résistant permettant d'absorber les chocs économiques et sociaux futurs que ne manquera pas de nous réserver un environnement économique international structurellement en crise.

La politique du Gouvernement vise à recentrer l'action de l'Etat sur ses missions essentielles, tout en assurant le financement de nos priorités économiques, sociales et culturelles

Elle se propose de réduire la part que l'Etat prélève sur les ressources de la Nation, sans pour autant mettre en péril les mesures d'accompagnement public qui s'avèrent indispensables pour le progrès économique et social d'une entité de petite taille fortement dépendante de l'extérieur.

Tout comme ses prédécesseurs, le projet de budget pour 1988 contribue de façon décisive à cette œuvre de redressement initiée par le présent Gouvernement.

Venant se greffer sur un bilan intérimaire remarquable, ce projet permet d'entamer dans de bonnes conditions les deux dernières années de législature et d'aboutir à des résultats tangibles qui seront à la hauteur des objectifs ambitieux que le Gouvernement s'est proposé d'atteindre. Il constitue une base fiable que les acteurs de la vie économique et sociale peuvent intégrer dans leur stratégie de développement.

Le projet de budget pour 1988 renforce le climat de confiance et de liberté qui s'est récemment réinstauré chez nous

C'est cette compréhension, cette participation de tous à l'œuvre commune qui, en définitive, nous permettra d'aller de l'avant et de jeter les bases d'un progrès économique et social prolongé.

ANNEXE

Relevé des principales mesures fiscales prises au cours de la première moitié de la présente législature (abstraction faite de la prorogation pure et simple de dispositions déjà en vigueur en 1984).

I. FISCALITE DES PERSONNES PHYSIQUES

1. Tarif de base

- adaptations linéaires du tarif de l'impôt sur le revenu
 - au 1.1.85 (+ 7,5%) loi budg. du 24.12.84
 - au 1.1.86 (+ 2,6%) loi budg. du 23.12.85
- réforme du tarif de l'impôt sur le revenu (augmentation du nombre de tranches (22 → 25), relèvement du montant minimum exonéré à 144.000 francs, abaissement du taux d'accroissement maximum (57 → 56%), abaissement du taux d'accroissement initial (12 → 10%) et agencement des tranches de revenu) loi budg. du 22.12.86

2. Impôt de solidarité et mesures connexes

- abaissement du taux de l'impôt de solidarité de 10 à 5% loi budg. des 23.12.85 et 22.12.86
- abrogation de la contribution nationale d'investissement loi budg. du 24.12.84

3. Mesures spécifiques aux salariés (et pensionnés)

- introduction d'un abattement de 48.000 francs en particulier pour époux salarié(s) (art. 129) loi du 19.12.86
- relèvement des déductions au titre de certaines dépenses spéciales et charges extraordinaires rgd du 20.12.84
- exonération des chèques repas alloués aux salariés loi du 19.12.86
- relèvement de 3.600 à 6.000 francs de la déduction préférentielle des dépenses faites par les employeurs pour assurer l'avenir de leurs salariés rgd du 23.12.86
- relèvement de la limite générale de l'imposition par assiette des salariés (de 1.250.000 à 1.500.000 francs) et abaissement des taux de retenue d'impôt à inscrire sur les fiches additionnelles rgd du 19.12.86
- augmentation du forfait kilométrique pour salariés rgd du 25.10.84

4. Mesures à caractère général

- extension du régime de déductibilité des intérêts débiteurs à supporter par le propriétaire habitant sa propre maison (10.000 → 20.000 francs par personne) rgd du 24.12.85
- habilitation pour introduire des plafonds différenciés applicables en matière d'abattement pour charges extraordinaires (frais de domesticité ou de garde d'enfants) loi du 19.12.86
- relèvement de la limite d'âge des étudiants donnant droit à une modération d'impôt pour charge d'enfant (25 → 27 ans) loi du 17.12.85
- déductibilité des dons en espèce au Fonds d'Aide au Développement différents arrêtés gr.-d.
- extension des libéralités déductibles dans le chef des donateurs loi du 21.03.86
- application du taux réduit aux revenus extraordinaires des contribuables non résidents loi du 21.03.86

5. Mesures spécifiques aux agriculteurs/viticulteurs

- introduction d'un mode simplifié de détermination du bénéfice agricole et viticole loi et rgd du 26.7.86
- majoration de l'abattement agricole de 70.000 francs du fait de l'introduction d'un abattement d'un montant correspondant pour le conjoint..... loi du 18.12.86
- déduction du bénéfice agricole d'une quote-part de 30% du prix des investissements nouveaux..... loi du 18.12.86

II. FISCALITE DES ENTREPRISES

1. Impôt sur le revenu des collectivités

- réduction du taux d'imposition de 40 à 36% (avec une étape intermédiaire de 38% pour l'exercice 1987) loi du 19.12.86

2. Impôt de solidarité

- abaissement du taux de l'impôt de solidarité (pour les collectivités) de 4 à 2% lois budg. du 23.12.85 et 22.12.86

3. Impôts communaux

- abolition de l'impôt sur le total des salaires loi du 19.12.86
- impôt commercial communal: ajoutés des dettes et intérêts ramenés de 100 à 40% loi du 19.12.86
- ICC: relèvement des abattements pour la détermination du bénéfice d'exploitation:
 - * dans le chef des personnes physiques: de 600.000 à 900.000 frs..... lois du 22.2.86
 - * dans le chef des collectivités: de 400.000 à 700.000 frs..... et 19.12.86
- ICC: relèvement des abattements pour la détermination du capital d'exploitation:
 - * dans le chef des personnes physiques: de 1.500.000 à 2.500.000 frs.....
 - * dans le chef des collectivités: de 800.000 à 1.800.000 frs..... loi du 22.2.86

4. Mesures diverses

- réduction de 25 à 10% du taux de participation requis pour le privilège fiscal des sociétés mère et filiales loi du 10.04.86
rgd du 22.04.86
- extension dudit privilège aux filiales étrangères..... loi du 21.03.86
- extension à certaines entreprises de prestation de services du dégrèvement fiscal prévu au titre de la loi-cadre d'expansion économique loi du 14.05.86
- insertion dans le droit commun du mécanisme de l'aide fiscale temporaire à l'investissement..... loi du 19.12.86
- possibilité de report de perte au titre de dépenses spéciales pour les contribuables non résidents loi du 21.03.86
- relèvement des taux d'imputation de l'impôt étranger payé (20-25% ; 15-20%)..... rgd du 10.10.85
- introduction d'un amortissement spécial pour les investissements effectués dans l'intérêt de la protection de l'environnement et de la réalisation d'économies d'énergie dans les grandes entreprises loi du 21.11.84
- suppression du droit de timbre proportionnel et de la taxe d'abonnement sur les emprunts obligataires loi du 19.12.86

III. FISCALITE INTERNATIONALE

approbation de conventions de double imposition entre le Grand-Duché de Luxembourg et

- la République de Corée loi du 17.10.86
- la Norvège loi du 13.12.84
- la Suède loi du 13.12.84

La célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 4 octobre 1987 a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration Nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois.

Proklamatioun vun der Regéierung fir den nationale Commémoratiouns-Dag

D'Regierung invitéiert eis ganz Natioun, fir mat hir zesummen e Sonndeg, de 4. Oktober 1987, d'Erënnung un déi batter Zäiten ze feieren, déi eist Land am zweete Weltkrich matgemaach huet.

An dësem Joër huet d'Lëtzebuurger Vollek méi speziell un déi 45 Joër vum nationale Streik vum 31. August 1942 geduecht, mat deem eis Populatioun deemools solidaresch op d'Zwangsrekrutement vun de jonke Lëtzebuurger an "d'Wehrmacht" geäntwert huet, dat den Nazi-Regim géint jidder internationaalt Recht déci-déiert hat. Dës Reaktioun, deer hirt politescht Gewiicht an deer Zäit an der ganzer fräier Welt verstan an unerkannt gin as, guf brutal mat Verhaftungen, mat Stand-Geriichter, mat enger Farce vu Prozedur a mat Executionne bestrooft. E puer Wochen duerno sin d'Deportatioune vu komplette Familjen duerch den Nazi-Okkupant ugelaf.

Op dësem Erënnungs-Dag soe mir op en neits de Patrioteneise Merci, déi frontal oder verstoppt ni opgin an dem Nazi-Preiss d'Stir dohinner gehal hun. Eist Land vernäipt sech mat Respekt vrun allen Zivil- a Militäraf-fer, déi fir d'Heemecht gestuerwe sin. Fir hirt Leiden an hiren Affer fir d'Iwwerliewen a Fräiheet vu Lëtzebuerg bleift eis Natioun fir ëmmer an hirer Schold.

Lëtzebuerg, den 3. Oktober 1987

d'Membre vun der Regéierung:

Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
Jacques F. POOS	Marcel SCHLECHTER
Benny BERG	Marc FISCHBACH
Robert KRIEPS	Johny LAHURE
Fernand BODEN	René STEICHEN
Jean SPAUTZ	Robert GOEBBELS

Proclamation du Gouvernement à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale

Le Gouvernement appelle toute la Nation à s'associer à lui dimanche, le 4 octobre 1987, pour ranimer le souvenir des événements que le Grand-Duché de Luxembourg a connus pendant l'époque douloureuse de la deuxième guerre mondiale.

Cette année-ci le pays vient de commémorer plus particulièrement le quarante-cinquième anniversaire de la grève nationale du 31 août 1942 par laquelle la population solidaire a répondu à l'enrôlement de force des jeunes Luxembourgeois dans l'armée allemande décrété par l'envahisseur au mépris du droit international. Cette réaction, dont l'importance politique

n'échappait pas au monde resté libre, fut suivie d'une répression brutale aux moyens d'arrestations, de tribunaux d'exception, de procédures et d'exécutions sommaires. Quelques semaines après ce furent les premières déportations de famille entières organisées par l'occupant nazi.

En cette Journée de Commémoration notre reconnaissance se renouvelle pour les patriotes qui n'ont pas abandonné le combat et qui se sont opposés ouvertement au clandestinement à l'ennemi. Avec respect le pays s'incline devant toutes les victimes civiles et militaires mortes pour la patrie. Leurs souffrances et leurs sacrifices pour la survie de la Nation dans la liberté réclament notre gratitude.

Luxembourg, le 3 octobre 1987

Les Membres du Gouvernement

Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
Jacques F. POOS	Marcel SCHLECHTER
Benny BERG	Marc FISCHBACH
Robert KRIEPS	Johny LAHURE
Fernand BODEN	René STEICHEN
Jean SPAUTZ	Robert GOEBBELS

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par l'évêque de Luxembourg, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, en la cathédrale de Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que de nombreuses personnalités. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la maîtrise de la cathédrale et la Musique militaire grand-ducale. Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que des membres du Corps diplomatique, des autorités du pays, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et porte-drapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des Enrôlés de Force. Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, passa en revue un détachement d'honneur de l'Armée avant de déposer une couronne de fleurs devant le monument et de ranimer la Flamme du Souvenir. Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir (Gëlle Fra) à la Place de la Constitution où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, et par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Une autre cérémonie eut lieu devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Tombe par Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, des fleurs y furent déposées par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques

F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre, et Monsieur Georges Margue, Echevin de la Ville de Luxembourg, ainsi que par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des Associations patriotiques. Vers midi, une dernière cérémonie eut lieu devant le

Monument de la Déportation Civile et Militaire à la gare de Hollerich, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie, au nom du Gouvernement, par Monsieur Pierre Frieden, Echevin, au nom de la Municipalité de Luxembourg, et par Monsieur Jos. Weirich, président de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force.

L'ouverture de la session parlementaire 1987-1988

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1987-1988 de la Chambre des Députés a eu lieu le 13 octobre 1987, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés.

La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Monsieur Michel Wolter et Monsieur Alex Bodry. En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session ordinaire de 1986-1987 qui avait été ouverte le 14 octobre 1986, et déclara ouverte la session ordinaire 1987-1988.

Le président procéda ensuite à l'assermentation de Monsieur Guy Bock, quatrième suppléant sur la liste des Verts Alternatifs, appelé à achever le mandat de Monsieur Jean Huss qui avait donné sa démission avec effet au 15 septembre 1987.

Après le discours du doyen d'âge, la Chambre procéda à l'élection de son bureau dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorff, président; Monsieur René Hengel, Monsieur Carlo Meintz et Monsieur Edouard Juncker, vice-présidents; Monsieur Victor Braun, Monsieur Maurice Thoss, Monsieur Pol Wagener, Monsieur Ben Fayot et Monsieur François Colling, membres du bureau; Monsieur Guillaume Wagener, greffier, et Monsieur Pierre Dillenbourg, greffier adjoint.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés:

Allocution de M. Léon Bollendorff, Président élu

Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Vous venez de me reconduire à la Présidence de la première institution du pays. Votre confiance m'honore et m'oblige. Comme au cours des sessions précédentes, je m'appliquerai, dans le strict respect des droits et devoirs inhérents à ma charge, à mener les débats dans l'intérêt de la chose publique et implicitement de tous ceux qui nous ont délégués dans cette enceinte.

Comme chaque année à la même époque, notre vaillant doyen d'âge vient de nous prodiguer ses précieux conseils et de nous adresser des paroles pleines de bon sens. Je suis convaincu de parler au nom de nous tous lorsque je me tourne vers lui pour le féliciter et le remercier de tout coeur de l'imperturbable assurance et de la calme sagesse avec lesquelles il s'acquitte depuis de nombreuses années de son honorable fonction.

Cher Monsieur Urwald, nous vous écoutons toujours avec beaucoup d'attention et un plaisir certain, conscients des valeurs que vous incorporez et de l'expérience qui est la vôtre.

Au plan national, les dernières semaines ont été marquées par la fièvre électorale qui précède inévitablement chaque appel aux urnes. Cette fois-ci, il s'agissait de choisir pour une nouvelle période de six ans les édiles communaux. J'espère qu'en dépit de la déception de ceux que le verdict du peuple a écartés de l'exercice d'un mandat communal, la satisfaction de ceux auxquels l'électeur a témoigné sa confiance et auxquels j'adresse mes plus vives félicitations, se traduira par une utile et salutaire coopération, entre majorités et minorités, au profit de toutes les communes du pays.

Même si au cours des semaines à venir beaucoup d'entre nous seront occupés aux et préoccupés par les pourparlers de coalition au niveau communal, il ne s'agit pas d'oublier que c'est aujourd'hui l'ouverture d'une nouvelle session parlementaire nous engageant tous sans exception à avoir continuellement à l'esprit l'intérêt majeur du pays vu dans son ensemble, en tant qu'entité politique dans le vaste concert des nations.

Un des actes, sinon le plus important, de l'activité parlementaire annuelle a d'ailleurs déjà été posé à la mi-septembre. Nous savons d'expérience qu'au plus tard à partir du dépôt du projet de budget, les vacances parlementaires d'été sont révolues et que nos travaux vont reprendre à une cadence accélérée. Même si les préparatifs des débats budgétaires vont occuper une large part du travail en commission, d'autres projets de loi, non moins importants, demandent toute notre attention, tels que la réforme de la législation communale, le travail du dimanche, la protection des données, la Charte sociale européenne, pour ne citer que ceux-là, et sans oublier aussi que la présente Chambre est une Constituante et qu'elle a, à ce titre, une tâche particulièrement importante et délicate à laquelle elle devra se vouer d'urgence afin d'éviter que la réforme de la Constitution ne se place en campagne électorale. Le Gouvernement entend d'ailleurs communiquer à la Chambre dans les plus brefs délais les documents dont elle a besoin pour entamer ses travaux sur ce dossier.

S'il est incontestable – et je l'ai souligné et commenté lors de ma récente conférence de presse – que le travail parlementaire accompli au cours de la session qui vient de s'achever était particulièrement volumineux et profitable à de larges couches de notre population, notre mission s'appuie sur un principe primordial: celui qu'elle ne souffre aucune relâche et que l'infrenable évolution et l'indéniable mutation de notre société

exigent de nous, ses élus et ses mandataires, un effort continu de réflexion et une action permanente. Et ceci m'amène à vous proposer de nous pencher, ne fût-ce que pendant quelques brefs instants, sur les valeurs de notre démocratie parlementaire.

Vous conviendrez en effet avec moi que voilà un thème qui, malgré tout ce qu'on ait pu écrire et dire à son propos, mérite qu'on y réfléchisse sans cesse. Il n'est pas de sujet plus noble! Tous ceux qui ont assisté récemment à la deuxième Conférence de Strasbourg sur la démocratie parlementaire l'ont bien compris. Le problème, vaste et ambitieux, y a donné lieu à des réflexions et propositions sur les principaux aspects de la vie en démocratie, sur le rôle des assemblées, sur la manière dont elles expriment les aspirations des citoyens, les modalités d'accès aux fonctions représentatives, l'équilibre des pouvoirs, les effets des technologies modernes sur le fonctionnement et l'expression parlementaires, sur l'éducation à la démocratie, et j'en passe. Il n'y a de démocratie que là où délibère un véritable parlement; il n'est pas de liberté sans parlement. Il ne s'agit évidemment pas d'aspirer à un parlement omnipotent. Ce serait l'impuissance du pouvoir et donc la perte d'autorité de l'Etat. Le Président Mitterrand l'a bien souligné dans son discours d'ouverture de la Conférence: "Trop de parlement menace l'Etat, pas assez de parlement menace la démocratie." Il s'agit donc de chercher le point d'équilibre et de le préserver en sachant fort bien qu'il est à tout moment menacé.

Ceci dit, qu'en est-il de la participation de nos concitoyens à la vie politique démocratique? Pour la garantir, pour la promouvoir, il est une condition indispensable: celle de la connaissance des institutions et des mécanismes de la démocratie. Et celle-là commence évidemment à l'école, complétée ensuite par les media, les associations, les partis. Où en sommes-nous dans ce domaine précis? A mon avis, de substantiels efforts restent à faire pour que nos concitoyens et en particulier notre jeunesse soient mieux informés: ce n'est qu'alors que la participation à la démocratie, à la vie politique pourra se faire pleinement et s'épanouir. Réfléchissons-y tous et favorisons et appuyons cette action. Il y va de notre crédibilité et il y va de l'avenir de nos institutions et de notre société!

Depuis quelque temps, chaque année est placée au niveau international - à l'initiative des Nations Unies - et au niveau européen - à l'initiative des Communautés - sous le signe d'une campagne déterminée. C'est ainsi que l'année qui va vers sa fin était l'année internationale du Logement des Sans-abri. Savez-vous qu'un habitant sur cinq de notre planète n'a pas de logement décent et que plusieurs millions d'êtres humains sont dépourvus de tout logement? Dès lors, il n'est pas trop tôt de s'atteler à cette tâche importante s'inscrivant dans le processus plus large d'amélioration du sort de l'humanité qui est l'objectif de l'ONU et dont les multiples aspects m'ont incité plus d'une fois pendant ma présidence à vous faire partager mes soucis et à vous encourager - et à travers vous tout le pays - à faire preuve de sollicitude et de générosité pour que le Tiers-et le Quart-Monde soient mieux aidés par des moyens plus appropriés.

1987 est aussi l'Année européenne de l'Environnement. Que l'état de l'environnement soit préoccupant, tous nos partis l'ont reconnu et personne ne met plus en doute que la politique de l'environnement a un rôle central à jouer. Là encore, il y va de l'avenir de notre planète. Nous ne pouvons pas laisser à nos enfants, aux générations à venir, une Terre polluée. A nous de sensibiliser chaque jour davantage le public au rôle concret qu'il a à jouer. A nous aussi de donner l'exemple et de faire preuve d'une volonté plus ferme encore afin de trouver des solutions efficaces et durables. Nous étions un jour le "département des forêts". Si nous voulons rester le "coeur vert de l'Europe", nous devons empêcher la dégradation de notre environnement. Ce n'est qu'en faisant de la prévoyance un objectif prioritaire que tous ensemble nous parviendrons à concilier écologie et économie.

C'est sur cet appel - auquel je pourrais ajouter toute une série d'autres, alors que de multiples problèmes subsistent dans tous les domaines - c'est donc sur cet appel que j'aimerais terminer mon propos en souhaitant qu'il y ait au cours de la prochaine session dans cette enceinte de l'ordre et de la discipline mais aussi de l'animation et des débats intéressants, une bonne entente et une fructueuse collaboration entre tous les groupes de la majorité et de l'opposition pour le plus grand bien du pays tout entier.

A l'issue de la séance d'ouverture, la Chambre a procédé au renouvellement des commissions permanentes et d'une commission spéciale. Voici la composition de ces commissions:

Commissions permanentes

Bureau

Président: Léon Bollendorff (CSV)

Vice-Présidents: René Hengel (LSAP), Carlo Meintz (DP), Edouard Juncker (CSV)

Membres: Victor Braun (DP), Maurice Thoss (LSAP), Pol Wagener (CSV), Ben Fayot (LSAP), François Colling (CSV)

Greffier: Guillaume Wagener

Greffier-adjoint: Pierre Dillenbourg

Commission de Travail

Président: Léon Bollendorff (CSV)

François Colling (CSV), Maurice Thoss (LSAP), Colette Flesch (DP)

Commission des Comptes

Président: Nicolas Birtz (LSAP)

Vice-Présidents: Alphonse Theis (CSV), René Hubsch (DP)

CSV: Jean Goedert, Marie-Josée Jacobs, Ernest Petry, Lucien Weiler

LSAP: Mathias Greisch, Jean Regenwetter, Georges Wohlfart

DP: Anne Brasseur, Henri Grethen

KPL: Aloyse Bisdorff

Commission des Pétitions

Président: Anne Brasseur (DP)
Vice-Présidents: Jean-Pierre Urwald (CSV), Mathias Greisch (LSAP)
CSV: Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Ernest Petry, Pol Wagener
LSAP: René Hengel, Camille Weiler, André Zirves
DP: Victor Braun, Charles Goerens
GAP: Guy Bock

Commission des Affaires étrangères

Président: Willy Dondelinger (LSAP)
Vice-Présidents: Viviane Reding (CSV), Colette Flesch (DP)
CSV: René Burger, François Colling, Astrid Lulling, Georges Margue
LSAP: Robert Angel, Roger Linster, Aly Schroeder
DP: Emile Krieps, Carlo Meintz
KPL: René Urbany

Commission des Affaires communales et de l'Aménagement du Territoire

Président: Georges Margue (CSV)
Vice-Présidents: Nicolas Eickmann (LSAP), Carlo Meintz (DP)
CSV: Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Edouard Juncker, Astrid Lulling
LSAP: Jean Asselborn, Nicolas Birtz, Jos Brebsom
DP: Jacques-Yves Henckes, René Hubsch
IND: Jup Weber

Commission de la Force publique

Président: Edouard Juncker (CSV)
Vice-Présidents: Emile Krieps (DP), André Zirves (LSAP)
CSV: Willy Bourg, Jean-Pierre Glesener, Alphonse Theis, Pol Wagener
LSAP: Nicolas Birtz, René Hengel, Camille Weiler
DP: René Hubsch, René Konen
GAP: Guy Bock

Commission de la Fonction publique

Président: Edouard Juncker (CSV)
Vice-Présidents: René Hengel (LSAP), René Hubsch (DP)
CSV: Pierre Frieden, Roger Lenert, Alphonse Theis, Pol Wagener
LSAP: Willy Dondelinger, Roger Linster, André Zirves
DP: René Konen, Carlo Meintz
GAP: Guy Bock

Commission juridique

Président: Lydie Err (LSAP)
Vice-Présidents: Georges Margue (CSV), Anne Brasseur (DP)
CSV: Pierre Frieden, Astrid Lulling, René Putzeys, Lucien Weiler
LSAP: Jean Asselborn, Alex Bodry, Maurice Thoss
DP: Colette Flesch, Jacques-Yves Henckes
KPL: Aloyse Bisdorff

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Président: Georges Margue (CSV)
Vice-Présidents: Alex Bodry (LSAP), Colette Flesch (DP)
CSV: Jean Goedert, Astrid Lulling, Lucien Weiler, Michel Wolter
LSAP: Lydie Err, Maurice Thoss, André Zirves
DP: Paul Helminger, Jacques-Yves Henckes
KPL: René Urbany

Commission des Finances et du Budget

Président: Fernand Rau (CSV)
Vice-Présidents: Maurice Thoss (LSAP), Colette Flesch (DP)
CSV: François Colling, Camille Dimmer, Pol Wagener, Michel Wolter
LSAP: Alex Bodry, Willy Dondelinger, René Kollwelter
DP: Charles Goerens, René Konen
KPL: Aloyse Bisdorff

Commission de l'Economie et des Classes moyennes

Président: Maurice Thoss (LSAP)
Vice-Présidents: Fernand Rau (CSV), René Mart (DP)
CSV: François Colling, Camille Dimmer, Jean Goedert, Jean-Pierre Urwald
LSAP: Nicolas Eickmann, Ben Fayot, Aly Schroeder
DP: Henri Grethen, Paul Helminger
GAP: Guy Bock

Commission des Transports, des Travaux publics et de l'Energie

Président: Jos Brebsom (LSAP)
Vice-Présidents: Jean Goedert (CSV), Josy Barthel (DP)
CSV: Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker, Alphonse Theis, Jean-Pierre Urwald
LSAP: Henri Ackermann, Mathias Greisch, Camille Weiler
DP: Henri Grethen, René Konen
IND: Jup Weber

Commission de l'Environnement

Président: René Kollwelter (LSAP)
Vice-Présidents: Camille Dimmer (CSV), René Hubsch (DP)
CSV: Willy Bourg, Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Nicolas Majerus
LSAP: Nicolas Eickmann, Lydie Err, Joseph Scheuer
DP: Josy Barthel, René Mart
IND: Jup Weber

Commission de l'Education, de la Culture, des Sports et de la Jeunesse

Présidents: Erna Hennicot-Schoepges (CSV), Roger Linster (LSAP)
Vice-Présidents: René Burger (CSV), Carlo Meintz (DP)
CSV: Jean-Pierre Dichter, Roger Lenert, Michel Wolter
LSAP: Henri Ackermann, Ben Fayot, Joseph Scheuer
DP: Anne Brasseur, René Hubsch
GAP: Guy Bock

Commission du Travail, de la Sécurité sociale, de la Santé et de la Famille

Présidents: Nicolas Majerus (CSV), Jean Regenwetter (LSAP)
Vice-Présidents: Robert Angel (LSAP), Henri Grethen (DP)
CSV: Jean Goedert, Marie-Josée Jacobs, René Putzeys, Viviane Réding
LSAP: Jean Asselborn, René Hengel
DP: Victor Braun, Emile Krieps
KPL: René Urbany

Commission des Communications et de l'Informatique

Président: François Colling (CSV)
Vice-Présidents: Robert Angel (LSAP), Paul Helming (DP)
CSV: Willy Bourg, Erna Hennicot-Schoepges, Viviane Reding, Michel Wolter
LSAP: Ben Fayot, Roger Linster, Jos Scheuer
DP: Josy Barthel, René Mart
KPL: Aloyse Bisdorff

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Tourisme

Président: Astrid Lulling (CSV)
Vice-Présidents: Aly Schroeder (LSAP), Charles Goerens (DP)
CSV: Jean-Pierre Dichter, Roger Lenert, Ernest Petry, Lucien Weiler
LSAP: Joseph Scheuer, Camille Weiler, Georges Wohlfart
DP: Victor Braun, René Konen
IND: Jup Weber

Commission de la Recherche et de l'Innovation

Présidents: Erna Hennicot-Schoepges (CSV), Ben Fayot (LSAP)
Vice-Président: Jean Hamilius (DP)
CSV: François Colling, Camille Dimmer, Fernand Rau, Michel Wolter
LSAP: René Kollwelter, Roger Linster, Maurice Thoss
DP: Josy Barthel, Carlo Meintz
KPL: Aloyse Bisdorff

CSV: Chrëschtlech Sozial Vollekspartei (Parti chrétien social)
LSAP: Lëtzebuergesch Sozialistesche Arbechterpartei (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)
DP: Demokratesch Partei (Parti démocratique)
KPL: Kommunistesch Partei vu Lëtzebuerg (Parti Communiste luxembourgeois)
GAP: Gréng Alternativ Partei (Verts Alternatifs)
IND: Indépendant

Commission spéciale

Commission spéciale «Sécurité publique»

Présidents: Edouard Juncker (CSV), René Hengel (LSAP)
Membres:
CSV: Willy Bourg, François Colling, Alphonse Theis, Lucien Weiler
LSAP: Lydie Err, Ben Fayot, Jos Scheuer
DP: Colette Flesch, Emile Krieps, Carlo Meintz
IND: Jup Weber

Les assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington

Les assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale ont eu lieu à Washington du 29 septembre au 1er octobre 1987. A cette occasion, le Luxembourg fut représenté par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, Gouverneur pour le Luxembourg auprès de la Banque Mondiale, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Trésor, Gouverneur pour le Luxembourg auprès du Fonds Monétaire International ainsi que par Monsieur Raymond Kirsch, Vice-Gouverneur auprès de la Banque Mondiale et Monsieur Pierre Jaans, Vice-Gouverneur auprès du Fonds Monétaire International.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et le Prince Guillaume ont également fait partie de la délégation luxembourgeoise. Nous reproduisons ci-après la prise de position de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, à l'occasion des assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale:

The very elaborate and thoughtful remarks made by the Managing Director of the Fund, Mr. Camdessus, and the President of the World Bank, Mr. Conable, at the beginning of our gathering have clearly shown that

against a background of cautious optimism there remains a number of important issues of worldwide concern that have yet to be settled.

Over the past year, we have been confronted at several occasions with downward revisions of growth estimates in world output and trade so that expectations for a stronger revival of the world economy have not been fully met. This is all the more surprising since our expectations were largely based on the rightful assumption that the adjustment of relative prices and the successful fight against inflation, as well as reduced interest rates, would significantly bolster a resurgence of activity.

We all know, though, that the world economy needs a stronger activity. For most industrial countries stronger activity is needed to help reduce unemployment, a scourge that continues to haunt many governments, especially in Europe. For some other countries, who have not yet adjusted their fiscal and financial balances, it is an equally important requisite for achieving those objectives. And for all of them stronger activity would greatly facilitate and speed up the restructuring process of their economies – a statement for which Luxembourg bears good witness.

Stronger growth of world output and demand is all the more needed for the indebted developing countries who, as a consequence of falling oil and commodity prices, have been exposed to large shortfalls in export revenues at a moment when international lending to them has been scaled back and net reflow of funds become a hard reality. Low demand and the constraints on financial resources in the industrial countries have forced the developing countries to reduce imports drastically. This reduced import capacity is risking to spill back into the industrial economies, impairing their ability to support their own internal adjustment with export growth.

International debt and adjustment problems are thus closely interrelated, and only a cooperative approach can lead to satisfactory solutions. Otherwise, there is a real danger that the present recovery – albeit relatively weak but ongoing – will be crushed between the unsustainability for the imbalances on which it is founded and the deflationary effects of their inevitable correction.

The authorities of the major countries are aware of such a danger, and I welcome their endeavours to agree on commonly accepted policies and measures aimed at restoring balances and at promoting growth. In this respect, the United States should continue to focus on a reduction of its fiscal and trade imbalances; Japan should continue to foster domestic demand and to open up its markets; European countries should complete their fiscal adjustment and structural reforms.

Against this setting of broadly accepted objectives, the Louvre accord on exchange rates stabilization was undoubtedly a very helpful agreement whose spirit ought to be pursued in future negotiations.

World trade should not be hampered further by new restrictive practices, and existing trade barriers should be dismantled as far and as soon as possible; I therefore encourage all those engaged in the present trade negotiations to work effectively for the achievement of open and free markets. The alleviation of the international debt situation depends essentially on better trade prospects.

I am rather adequately poised to make a judgement on the importance for a country to assure freedom of trade, and I may add, of capital movements. Indeed, Luxembourg has traditionally been a country void of any restrictive practices in its economic and financial relations with the rest of the world, and historically the benefits of such a policy have largely outweighed its costs. Thus, the far-reaching restructuring of the Luxembourg economy by which, on a macro-economic level, the decay of the steel sector was being compensated for by the rise and growth of an international financial center, could only happen because there were no restrictions on cross-border transactions.

Nowadays the Luxembourg economy continues to grow at a steady, although moderate pace. Helped by a favorable environment, most economic variables could be brought to or kept at satisfactory levels: inflation is subdued, unemployment is very low, the current account is largely positive, and the fiscal budget is

balanced. This situation permits the Government to continue its restructuring policy and to consolidate its fiscal position. Diversification among and within economic sectors is a key objective in the restructuring process, and fostering business competitiveness is one of the main objectives of ongoing fiscal reforms.

Turning back to international cooperation, I would like to make a few remarks on the role of the Fund and the World Bank in the present world economic context.

I alluded earlier to the importance for the world economy of countries adopting a cooperative approach with a view to eliminating existing imbalances and promoting growth. The Fund, which shares those goals, remains the international institution that is best positioned to assist effectively in reaching these goals.

Indeed, the Fund has always shown that it is capable of generating innovative ideas and of creating new mechanisms that are substantial contributions to the solution of international economic and monetary problems. This innovative function of the Fund, which is basically an intellectual one, is one of its most valuable assets.

In this respect, an important innovation is the introduction and the use of objective economic indicators to monitor the surveillance of the major economies. The Fund is to be commended for giving concrete shape to this idea, and the countries concerned are to be encouraged to devise common policies along the results suggested by the use of the indicators.

With regard to the debt strategy, the Fund's present role is basically the right one, albeit it may need reinforcement in certain areas. Radical solutions to the debt problem, such as merely forgiving the indebted countries some part of their debt, would produce only limited short-term gains to the countries receiving relief and in the long run would probably exclude them from access to the financial markets for years to come, thereby increasing rather than reducing the risk that they would default on their later repayment obligations. More realistic solutions such as the debt-for-equity swaps as well as other innovative proposals might, however, be considered under the aegis of the Bretton Woods Institutions and be applied on a case-by-case basis. The only overall viable alternative, though, seems to be the continuation of the growth-oriented strategy, with the understanding that its success depends crucially on sustained growth policies in the industrial countries, on free trade, and on a strengthening of the Fund's lending role.

The indebted developing countries, on their part, must more than ever continue to work in a structural framework, focusing on those policies which promise to improve their internal growth prospects by increasing domestic savings and domestic absorption capacity so as to gradually reduce their reliance on external borrowing and traditional export markets.

In this context, the proposal by the Managing Director of the Fund, as endorsed by the Venice Summit, to substantially increase the Structural Adjustment Facility is to be welcomed as an appropriate contribution to the

present debt strategy. With regard to the financing of the increased SAF, alternative financing proposals such as the conditional use of an additional SDR allocation, might also be considered if there were reluctance to appropriate budgetary resources.

The Fund's lending role should at present not be impaired by a reduction of access limits, neither under the enlarged access policy, nor under the special facilities; a reduction would give wrong signals to the debtor community at a time when the Fund is committing itself to a strengthening of its role. However, a progressive phasing out of the enlarged access policy could possibly be considered in the context of a substantial quota increase under the Ninth Review.

A new quota increase would also enable the Fund to depart from borrowed resources as a means of financing its programs, and resort again to quota subscriptions, which are its normal way of financing. Luxembourg fully supports a quota increase and has asked the Fund for an individual calculation of its quota with a view to bring it in line with the relative position of Luxembourg in the world economy.

Cooperation between the Fund and the World Bank has been hailed by many as a very important element of the overall debt and development strategy. The rationale for such a cooperation lies in the tight link between balance-of-payments adjustment on the one hand and adjustment of domestic economies on the other hand. I can only reiterate that cooperation between our two institutions should continue and be reinforced.

La 42^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York

A la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies réunie en session ordinaire à New York, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé le 25 septembre 1987 un discours dont nous reproduisons ci-après le texte:

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, à mon tour, mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette 42^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre longue expérience en matière de diplomatie et dans les relations internationales ainsi que votre talent personnel sont des atouts sûrs pour une conduite éclairée et rigoureuse des travaux de cette session.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance et mon admiration à notre Secrétaire général. C'est avec dévouement, sagesse et ténacité et aidé de remarquables collaborateurs qu'il s'acquitte année après année des tâches délicates et complexes qui lui sont confiées. Au moment où certains conflits mondiaux et régionaux sont entrés dans une phase critique, une importance toute particulière revient à ses initiatives, à ses efforts de médiation et conciliation. Qu'il me suffise de citer la guerre entre l'Irak et l'Iran et l'occupation de l'Afgha-

I also welcome the proposals made to alleviate the debt situation of the poorest countries, notably in sub-Saharan Africa, which are undertaking effective adjustment programs with the assistance of the Fund and the Bank, by reducing the interest burden and extending maturities and grace periods.

After a disappointing replenishment exercise for IDA-7, it was encouraging to note that IDA-8 will end up with a substantially higher replenishment level. There remains the task for donor countries to complete their national procedures so that IDA-8 can become effective. We are in the process of speeding up our own procedures in this respect.

In the present context of unresolved debt problems and increased need for development finance, it is of crucial importance that the World Bank be able to fulfill its enlarged role effectively. Thus its current lending capacity should not be regarded as sufficient in view of the Bank's future tasks. Luxembourg supports a timely increase in the Bank's capital; a substantial capital increase should realistically be envisaged if the paid-in portion were to be set at a lower level.

Finally, the reorganization of the Bank should soon lead to a pick-up of its lending activity.

Mr. Chairman, the world economic and financial system faces very difficult challenges which can only be met with a coherent strategy along the lines designed by the Managing Director of the Fund and the President of the World Bank. The Luxembourg Government, therefore, fully supports the Bretton Woods Institutions in their most important tasks.

nistan. Laissez-moi donc exprimer toute la satisfaction qu'éprouve mon gouvernement devant la reconduction de son mandat et lui renouveler toute sa confiance.

Mardi dernier M. Ellemann-Jensen, Ministre danois des Affaires étrangères s'est adressé à vous comme Président en exercice de la Communauté européenne et de ses douze Etats membres. Je souscris entièrement aux positions qu'il a exposées ici sur les différentes questions de l'actualité internationale, ce qui me permet de me limiter aux observations qui suivent.

L'examen de la situation internationale auquel nous sommes invités traditionnellement en cette période de l'année nous conduit à porter cette fois-ci une appréciation plus nuancée, voire plus positive que lors des années précédentes.

Certes, nous restons très inquiets quand, dans de nombreuses parties du monde, nous voyons se poursuivre les affrontements et occupations militaires. Nous assistons à de nouvelles explosions de violence. Nous constatons les violations des droits de l'homme, toujours aussi massives. Au même moment, une majorité de pays membres continue de subir les conséquences dramatiques de l'état de l'économie mondiale.

Pourtant, un certain nombre de développements récents nous paraissent prendre une orientation positive au point de justifier de nouveaux espoirs. Je pense en particulier à la situation en Amérique centrale – j'y reviendrai par la suite – ou encore à celle au Sri Lanka, où un accord équilibré a été signé entre le Président du Sri Lanka et le Premier Ministre de l'Inde, offrant désormais une issue à la guerre sanglante entre les deux communautés de ce pays.

C'est pourtant surtout l'évolution des relations Est-Ouest à laquelle mon pays, situé au cœur de l'Europe, attache l'intérêt le plus grand, qui m'incite à faire preuve d'un optimisme retrouvé.

Il y a lieu de mentionner par ailleurs les résultats fort encourageants de la 7^e Conférence mondiale sur le commerce et le développement qui vient de terminer ses travaux à Genève. Je ne voudrais pas passer sous silence l'engagement commun dans la lutte contre le terrorisme. Des lueurs d'espoir apparaissent quant à la tenue d'une conférence de paix au Proche-Orient. Le consensus qui s'est dégagé ces jours-ci à l'issue de la conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement est également révélateur d'un nouvel état d'esprit et d'une plus grande convergence d'intérêts et de vues.

La question qui nous intéresse en définitive est de savoir si les relations internationales ne sont pas arrivées à un tournant.

J'ai pour la première fois l'impression que nous assistons à la mort lente de la guerre froide et des vieux dogmes qui ont marqué la politique de l'après-guerre, fondés sur la dialectique de la lutte universelle des classes, sur la confrontation sans compromissions entre les idéologies, sur l'hostilité et la méfiance foncières entre les blocs.

Le souci d'éviter la catastrophe nucléaire, d'assurer la survie à l'humanité et d'offrir la prospérité au plus grand nombre finira, j'ose affirmer, de forcer la lucidité des peuples et partant de leurs responsables politiques.

Nul ne saurait encore nier de nos jours que le développement des technologies modernes, ainsi que l'accroissement et l'internationalisation continue de la production et des échanges ont conduit à une interdépendance des économies et des Etats. Il n'est dès lors que naturel et réaliste que les responsables politiques, à quelque horizon qu'ils appartiennent, en arrivent à ratifier cette situation et à adopter résolument et sans arrière-pensée une politique créant les conditions nécessaires à une coopération plus franche et plus large, créatrice et mutuellement avantageuse.

Pour le moment toute notre attention va à la perspective d'un premier accord de véritable désarmement concernant les forces nucléaires à portée intermédiaire, dont la conclusion devrait encore intervenir avant la fin de cette année. Ce résultat est dû notamment à une heureuse initiative de l'OTAN, qui remonte à 1981. C'est donc avec un vif espoir que nous attendons la fixation du prochain sommet qui doit donner lieu à la signature de cet accord historique.

Un tel accord apportera un renforcement décisif au climat de confiance et à l'esprit de coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, entre l'Est et l'Ouest. Il contribuera à ramener les tensions au niveau le plus bas que l'Europe ait connu depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Nous souhaitons que dans la foulée de ce premier accord, capital donc sur les plans politique et psychologique, les négociations sur une réduction drastique des forces nucléaires stratégiques soient également menées à leur conclusion. Dans le même esprit nous attendons avec impatience qu'à la conférence sur le désarmement à Genève, où bien des obstacles ont été franchis, les travaux sur l'interdiction ainsi que la suppression de toutes les armes chimiques soient rapidement conclus.

Toujours dans l'optique d'une stabilité et d'une sécurité accrues en Europe, mon pays plaide également pour que, parallèlement, des négociations sur les forces conventionnelles permettent d'aboutir à une réduction équilibrée, elle aussi dûment vérifiable, de celles-ci.

L'esprit de confiance et de coopération qu'il s'agit d'approfondir commande que, dans l'intervalle, les accords et traités existants soient respectés et que la création ou le développement de nouvelles catégories d'armes intra- ou extra-atmosphériques ne soient pas encouragés. Ils ne feraient que créer une confusion additionnelle dans un enjeu d'une technicité déjà énorme et relanceraient sur une voie différente la course aux armements.

C'est avec satisfaction que nous enregistrons les orientations nouvelles qui caractérisent la politique intérieure et extérieure de l'Union soviétique. Lors de mon récent déplacement à Moscou, au cours duquel j'ai eu le privilège de m'entretenir avec de hauts dirigeants soviétiques, j'ai emporté la conviction qu'un changement de politique était réellement en cours. Celui-ci doit contribuer à des progrès profonds et durables dans tous les domaines et en particulier celui du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, voilà une attente légitime partagée par beaucoup. Dans ce contexte, je souligne et rappelle notre volonté politique d'agir, avec nos partenaires de la Communauté européenne, afin que les travaux à la CSCE aboutissent à l'application intégrale, par tous les pays participants, des dispositions contenues dans l'Acte final d'Helsinki.

Autant nous nous estimons fondés à nous interroger sur les récents développements dans les relations internationales, autant nous devons préciser que seuls des actes et non des résolutions feront disparaître les doutes et les réserves que l'histoire et l'expérience ont ancrés en nous.

A cet égard, la guerre, plus meurtrière que jamais, qui se poursuit en Afghanistan, laisse précisément subsister des doutes sérieux sur la volonté d'apaisement et de changement dans la politique extérieure de l'Union soviétique. Comment peut-il en être autrement tant que des troupes étrangères y restent stationnées et empêchent le peuple afghan de mettre librement en application son droit à l'autodétermination, de construire une société nouvelle, authentiquement non-alignée et indépendante? Seul un retrait rapide de ces troupes, suivant un calendrier précis, permettra que soient débloqués

les conversations conduites par notre Secrétaire général.

L'accord sur un plan pour le rétablissement de la paix en Amérique centrale auquel sont parvenus le 7 août dernier les cinq présidents d'Amérique centrale, est pour nous un autre motif de satisfaction. Le Luxembourg, de concert avec les pays membres de la Communauté européenne, a sans cesse milité pour un règlement négocié, notamment lors des conférences ministérielles qui ont réuni ses représentants avec ceux de ces pays ainsi qu'avec ceux du groupe de Contadora, d'abord à San José en 1984, puis à Luxembourg en 1985, enfin dernièrement à Guatemala, en février de cette année.

Résistant aux pressions extérieures et faisant preuve d'une volonté politique commune, les chefs de ces cinq nations ont donné au monde une leçon de courage et de sagesse politique en disant non à toute solution armée et en choisissant la paix à travers un accord régional négocié, basé sur le dialogue, la réconciliation et la démocratie.

Les premières mesures de mise en vigueur du processus de paix – difficile et délicat s'il en est – sont encourageantes et consolident le climat de confiance retrouvé. Il est dès lors souhaitable que tous les pays impliqués dans la région acceptent cet accord et contribuent à sa transformation en une paix véritable, dans le respect du droit international.

Dans deux pays de l'Est asiatique, trop longtemps soumis à l'oppression et à la dictature, la démocratie se voit également offrir une chance.

Aux Philippines, tout d'abord, la Présidente Madame Aquino s'attache avec détermination à l'établissement et au fonctionnement d'institutions véritablement représentatives du peuple philippin. Notre appui doit lui être assuré sur ce chemin semé d'embûches redoutables. Ses efforts visant à relancer l'économie et à freiner la corruption, à réaliser les indispensables réformes sociales et économiques, notamment sur le plan agricole, méritent notre appréciation.

Aux Philippines, en Amérique latine et ailleurs, le succès vers la démocratie est étroitement lié à ces mesures hardies que demandent le progrès et la justice sociale, dont ces pays furent si longtemps privés.

En Corée du Sud, un peuple intelligent a réussi à faire admettre la légitimité de ses revendications politiques et sociales, ouvrant la voie à l'amnistie politique, à la liberté d'expression et à des élections libres. Nous nous réjouissons qu'à la veille des Jeux Olympiques de Séoul, ce processus mène vers un régime réellement démocratique, et cela grâce au concours responsable de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse du gouvernement actuel comme des leaders de l'opposition. L'absence de tout représentant du peuple coréen dans cette salle, mérite de ce fait aussi d'être réexaminée au cours de la présente session.

Dans la question de la guerre entre l'Iran et l'Irak, nous voudrions saluer l'accord obtenu à l'unanimité au Conseil de Sécurité fondé notamment sur une apprcia-

tion convergente des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité. Il s'agit là d'un signe encourageant et prometteur pour l'avenir des Nations Unies. Il dénote une tendance nouvelle qui mérite d'être relevée et soutenue. Cette décision prouve en effet que l'ensemble des membres du Conseil de Sécurité dans leur grande diversité, sont capables de dégager une volonté politique commune et d'assumer les responsabilités particulières que la Charte et les membres de cette organisation lui ont confiées, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Même si cette percée diplomatique ne saurait nous faire oublier les souffrances d'une guerre, nous voudrions depuis cette tribune saluer ce magnifique précédent d'une unanimité qui ne trouve pas d'exemple dans l'histoire récente et qui devrait permettre à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Sud de s'engager, plus résolument et plus largement, dans la voie du rétablissement de la paix et de la coopération internationale.

J'exprime la conviction que la très grande majorité des membres de l'Organisation des Nations Unies attendent conformément à l'esprit de la Charte, de voir ce même Conseil de Sécurité examiner avec une même détermination d'autres questions importantes, d'autres conflits d'une brûlante actualité trop longtemps négligés.

Certes, la résolution 598 du 20 juillet n'a pas encore apporté la paix. Voilà qui démontre que pour arrêter ce conflit, l'accord du Conseil de Sécurité est sans doute indispensable, mais n'est pas forcément suffisant.

A vrai dire, la guerre continue, plus destructrice que jamais. Plus de sept années d'agressions armées ont tué et blessé plus d'un million de personnes civiles ou militaires, la plupart des jeunes innocents. Des villes entières ont été ravagées par des attaques aériennes et des bombardements incessants. Le recours répété à des armes chimiques – infligeant des souffrances atroces – a été constaté dans cette guerre en violation flagrante du Protocole de Genève de 1925. Il appelle notre condamnation sans réserve.

Cette guerre déchire deux peuples issus de civilisations anciennes et brillantes. Elle a semé l'inquiétude et causé des clivages sociaux dans nombre de pays arabes, voire ailleurs. Par ses risques de débordement – les tragiques incidents de La Mecque sont là pour le prouver – ce conflit a fini par compromettre la libre navigation internationale dans le Golfe Persique, exigeant une intervention de pays amis et alliés dans ces voies maritimes.

Je m'associerai à tous ceux qui ont exprimé leur encouragement à l'action que continue de déployer notre Secrétaire général, en concertation étroite avec le Conseil de Sécurité, dans le but de faire accepter par les deux parties cette résolution qui est seule susceptible de conduire à un règlement global, juste et honorable.

L'appel à la convocation d'une Conférence internationale sur la question du Moyen-Orient a créé un momentum qui reconfie à nouveau à notre Organisation l'initiative en vue de la recherche d'une solution globale. Il s'est avéré en effet qu'il s'agit là du seul forum susceptible d'engendrer et de mener à bien un véritable

processus de paix dans cette région. Mon pays, avec les Etats membres de la Communauté, ne ménagera pas son concours en faveur d'une telle Conférence.

Les consultations menées par notre Secrétaire général avec toutes les parties concernées, ainsi qu'avec les membres du Conseil de Sécurité nous confortent dans notre conviction que l'idée d'une Conférence internationale de paix sous les auspices de l'ONU, a désormais gagné une audience de plus en plus large dans la mesure où il n'existe aucune alternative à une solution négociée. Nous souhaitons que ces consultations soient poursuivies et intensifiées.

Les douze Etats membres de la Communauté ont à plusieurs reprises précisé les principes sur lesquels une solution juste et globale doit être basée, notamment dans la Déclaration qu'ils ont faite à Venise en 1980. Celle-ci est fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité, qui énoncent en particulier le principe du retrait de tous les territoires occupés lors du conflit de 1967. Cette Déclaration souligne par ailleurs le principe du droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, et notamment de l'Etat d'Israël, comme celui de l'égalité de traitement pour tous les peuples, ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

Je suis convaincu que l'idée de cette Conférence internationale finira par faire céder les dernières résistances, en Israël comme ailleurs, et que partant la chance d'une solution négociée sera enfin saisie.

Nous éprouvons en revanche les plus vives préoccupations pour ce qui est de la présente situation au Liban, pays exsangue et déchiré par 10 années de guerre civile et d'occupation étrangère. L'explosion régulière de la violence s'y poursuit impitoyablement, avec son macabre cortège de bombardements, de prises d'otages, de massacres d'innocents et de déchaînements intra-communautaires. Ce n'est qu'en assurant la réconciliation entre ses différentes communautés que le Liban pourra retrouver sa souveraineté, son unité, son indépendance et son intégrité territoriale.

A l'instar du Secrétaire général je voudrais rendre un juste hommage aux Forces de paix des Nations Unies qui, au Liban comme ailleurs, continuent de veiller, au prix d'un nombre douloureux de victimes, à la séparation des belligérants et au maintien d'une trêve qui reste précaire en l'absence d'un règlement de fond.

En Afrique du Sud, la situation reste extrêmement grave et explosive. Le gouvernement de la minorité blanche s'attache à maintenir le système de l'apartheid, qui, à bien des égards, est une honte pour l'humanité. Après les élections du 6 mai, toutes les promesses de réforme paraissent avoir été oubliées. Aucun signe de changement fondamental, aucune volonté de dialogue n'apparaissent. L'état d'urgence continue. Des milliers de personnes restent détenues sans jugement. La censure est sans cesse renforcée.

Sur le plan extérieur, l'Afrique du Sud ne ménage guère la souveraineté des pays voisins. Elle continue l'occupation illégale de la Namibie.

Cette politique et ces actions de l'Afrique du Sud, mon gouvernement les condamne sans réserve.

En 1985, sous présidence luxembourgeoise, puis en 1986, les pays membres de la Communauté européenne ont décrété un certain nombre de mesures concrètes visant à sanctionner le gouvernement de Pretoria pour sa politique répressive à l'égard de la majorité noire. Ces mesures sont revues et, le cas échéant, renforcées en fonction de l'évolution de la situation. L'Assemblée et le Conseil de Sécurité devraient s'engager dans une voie similaire.

Il nous importe avant tout qu'à la volonté de maintenir l'apartheid, la communauté internationale réponde non pas par l'inefficacité et la désunion, mais par sa détermination à exiger son élimination totale et irréversible.

La pression de la communauté internationale doit également continuer de s'exercer sans relâche pour que cessent les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme dans bien d'autres pays du monde, et je vise en particulier la situation au Chili. Voilà maintenant 14 ans que, dans ce pays, le peuple se voit injustement privé de la démocratie, de la liberté et des droits fondamentaux de la personne humaine.

La situation économique mondiale continue de son côté à susciter de graves préoccupations. La croissance économique, où que l'on regarde, reste lente et franchement insuffisante. Le produit intérieur brut mondial n'a augmenté que de 3% en 1986 et les perspectives ne sont guère plus brillantes pour 1987 et 1988, compte tenu par ailleurs de l'accroissement de la population mondiale de 1,6% par an.

Dans l'hémisphère Nord, c.-à-d. les pays industrialisés, cette situation se traduit dans la plupart des cas par le maintien d'un taux de chômage très élevé, des déséquilibres extérieurs prononcés et, ici et là, par des restructurations douloureuses et profondes.

Dans l'hémisphère Sud, nous constatons que le développement est dramatiquement entravé par une série de facteurs: des prix exceptionnellement faibles et instables dans le secteur des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, la baisse des recettes d'exportation, un service de la dette plus écrasant, des obstacles aux échanges commerciaux. S'y ajoutent des politiques d'ajustement qui, souvent, provoquent une aggravation des conditions de vie déjà très précaires, surtout dans les couches les plus démunies des populations de ces pays.

Dans l'ensemble, l'écart entre pays développés et pays en développement se creuse au lieu de se rétrécir. Précisément, le revenu par tête d'habitant dans les pays industrialisés - à l'Est comme à l'Ouest - a augmenté d'environ 3,5% en 1986, alors qu'il diminuait de près de 4% dans les pays en développement.

Tous ces pourcentages ne représentent bien sûr que des moyennes qui tendent à occulter non seulement des disparités entre les pays mais aussi des inégalités au sein même de nombreux pays.

Face à ce sombre bilan, l'ensemble des pays participant à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue voici deux mois à Genève,

sont arrivés à un consensus dont je me réjouis. Ils ont su faire preuve de modération et de réalisme, je dirais même d'un sens nouveau des responsabilités individuelles et collectives.

Je voudrais à ce titre mettre en évidence le comportement des pays à régime communiste qui, pour la première fois dans l'histoire, se sont associés à l'analyse des autres participants. Il me tient à cœur de souligner en particulier l'action positive de la République populaire de Chine. Celle-ci s'est distinguée lors de la 7^e CNUCED, comme ailleurs dans d'autres domaines, par son action modératrice et constructive pour le plus grand bénéfice de tous les participants.

Les conclusions auxquelles cette Conférence est parvenue n'offrent certes aucune solution miracle ayant des effets directs et à court terme. Elles impliquent cependant l'acceptation de principes fondamentaux, que dicte l'interdépendance croissante des économies et dont le respect conditionne la relance pour tous de la croissance, du développement et du commerce international.

Il convient de souhaiter que la nouvelle solidarité financière et structurelle envisagée se concrétisera rapidement et que les engagements pris de part et d'autre soient suffisamment précis pour créer l'environnement nécessaire pour redresser la situation. Les négociations commerciales multilatérales en cours, qui ont pour vocation une ouverture plus large des marchés, donneront une première réponse à cet égard.

La croissance est sans doute une condition nécessaire pour l'amélioration des conditions de vie dans tout pays et en particulier dans les pays en développement. Il est vrai aussi que c'est à chacun de ceux-ci qu'incombe la responsabilité première du développement. J'ose affirmer toutefois qu'une politique de développement en profondeur doit consacrer une égale attention à la participation effective de toute la population, à la répartition du revenu national et à ses effets sociaux. Des raisons évidentes de justice, mais aussi l'idée fondamentale que le développement ne saurait être imposé, militent en ce sens.

Pour conclure, je voudrais, si besoin en est, rappeler notre attachement à notre organisation. Comment pouvons-nous encore mettre en question le caractère irremplaçable du système des Nations Unies, lorsque nous considérons le rôle crucial qui revient p.ex. au Conseil de Sécurité dans la question de la guerre entre l'Irak et l'Irak, du Moyen-Orient, de l'Afghanistan, dans la recherche d'une solution au Cambodge, voire à Chypre?

Pouvons-nous continuer de nous payer le luxe d'une crise multilatérale,

alors que nous mesurons tous les jours les services éminents pour la paix que rendent, jour et nuit, les forces des Nations Unies à certains points chauds de la planète;

au moment où nous souhaitons voir se renforcer l'action internationale en faveur du respect universel des droits de l'homme;

alors surtout que d'innombrables défis économiques et écologiques rendent chaque jour plus indispensable une coopération internationale plus soutenue?

Dans cet esprit je me réfère au rapport remarquable que vient de publier la Commission mondiale présidée par le Premier Ministre norvégien, Mme Gro Harlem Brundtland, qui révèle dans toute son ampleur l'état alarmant de l'environnement mondial et ses graves conséquences pour le développement futur. Ces problèmes, qui dépassent les frontières nationales, appellent une réflexion approfondie et une action énergique, qui ne saurait qu'être concertée sur le plan international.

Il me paraît donc très souhaitable qu'une solution soit rapidement trouvée à la crise financière de l'ONU qui non seulement paralyse nos travaux, mais qui mine la confiance. Les engagements juridiques solennellement souscrits à l'égard de cette Organisation, tout comme la primauté qui revient au droit international obligent un chacun d'entre nous. La nécessaire restructuration entreprise par le Secrétaire général en application de la résolution adoptée à l'unanimité et relative à l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU, doit être simultanément encouragée. Ces efforts, nous les suivrons de près, tout comme les travaux de réforme en cours au sein de l'ECOSOC qui, eux aussi, doivent être menés avec imagination. Les différentes propositions de restructuration des Nations Unies, faites dans ce contexte, méritent un examen à la fois critique, approfondi et ouvert.

Voici maintenant 42 ans que les Nations Unies ont été créées en Amérique, sur cette terre d'accueil et de démocratie où nous nous retrouvons chaque année avec grand plaisir. Cette année, j'ai délibérément axé mon intervention autour des tendances nouvelles, plus réalistes et empreintes davantage de pragmatisme qui se font jour dans les relations internationales.

Il nous appartient, ensemble et solidairement, de faire de l'ONU un centre plus cohérent, plus intégré et mieux structuré, où les efforts de toutes les nations pour davantage de prospérité viendraient s'harmoniser plus efficacement. Une paix mieux assurée car sans exclusive est à ce prix.

Pour conclure, je voudrais faire référence au rapport annuel sur l'activité de l'organisation que le Secrétaire général vient de nous présenter. Il me tient à cœur de vous dire que je partage très largement l'appréciation qu'il porte sur les graves problèmes mondiaux. C'est donc volontiers que je fais miennes les paroles pertinentes et par ailleurs empreintes d'un profond sens poétique de notre Secrétaire général lorsqu'il décrit le présent contexte international en ces termes: "C'est comme si, sur une mer périlleuse, un vent léger mais favorable était revenu gonfler les voiles du frêle esquif qui transporte l'humanité. Notre vaisseau mondial ne saurait toutefois se passer d'un pilotage habile ni du concours d'un équipage dévoué pour éviter les nombreux écueils semés sur son parcours et arriver à bon port au siècle prochain."

La 51e Foire Internationale de Luxembourg

L'inauguration de la 51e Foire Internationale de Luxembourg a eu lieu le 3 octobre 1987 en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière. Environ 1309 exposants de 42 pays ont participé à cette foire d'automne qui, comme déjà la foire de printemps, était placée dans le cadre de l'Année belge du commerce extérieur et dans celui de la célébration de la 50e Foire Internationale de Luxembourg.

Lors de la cérémonie d'ouverture des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, président du conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie, Monsieur Etienne Knoops, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur de Belgique et Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie.

Altesses Royales,

A l'occasion de l'ouverture de la 51e Foire Internationale de Luxembourg, il me tient à coeur de vous remercier très cordialement de vos efforts constants et précieux, développés avec efficacité et élégance au bénéfice de l'indispensable oeuvre de renouveau et de développement économiques.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs

Un examen des expériences conduites dans les pays industriels depuis un demi-siècle permet de discerner quatre objectifs majeurs de la politique économique :

- la croissance du produit national
- le développement de l'emploi afin de réduire à la fois le sous-emploi conjoncturel et structurel
- la stabilité des prix
- l'équilibre extérieur.

En vérité, l'objectif du développement économique englobe les trois autres objectifs de la politique économique.

En effet, le plein emploi n'est qu'un aspect du problème du dépassement continu de l'économie qui permet l'enrichissement, le progrès social - et donc la réduction des inégalités - et la satisfaction des besoins collectifs.

Pareillement, la stabilité des prix et l'équilibre extérieur, objectifs étroitement liés - particulièrement dans une économie présentant un degré si élevé d'ouverture et de dépendance - sont les conditions, à moyen terme, d'un développement économique rapide, harmonieux et continu.

Quelles ont été les performances de l'économie luxembourgeoise depuis 1984 en rapport avec les grands objectifs de la politique économique que je viens d'énoncer ?

Au cours des quinze dernières années, le taux de croissance moyen du PIB a été de l'ordre de 3,4%.

Si l'on analyse les performances des trois dernières années, soit de 1984 à 1986, le taux moyen s'est élevé à 3,9%, alors qu'au cours de la période de 1979 à 1984 cette croissance moyenne ne s'est élevée qu'à 2,2%. Quoiqu'il en soit de ce découpage dans le temps, je note que la reprise récente de la croissance n'en demeure pas moins indéniable.

Bien sûr, cette évolution au Luxembourg se greffe sur la reprise de l'activité économique mondiale en 1984, qui s'est maintenue en 1985.

Aussi le redémarrage de la croissance en 1984 a-t-il été porté par la croissance industrielle - sidérurgique notamment - alors qu'au cours des années suivantes les autres industries et les services ont assuré le relais.

Je relève avec satisfaction que l'emploi salarié a enregistré depuis 1984 jusqu'en 1986 - et la tendance positive se poursuit cette année - un accroissement de 6.600 unités.

De 1979 à 1984, c'est-à-dire en 5 ans, cette évolution n'a été que de 4.400 unités. D'un rythme de progression annuelle de moins de 900 unités nous sommes passés à une cadence de 3.300 nouveaux emplois par an. Il est vrai que ce sont surtout les services marchands et particulièrement les services financiers qui sont à l'origine de cette explosion. Mais, si l'on fait abstraction du dégageant structurel des effectifs sidérurgiques, l'emploi industriel aussi s'est nettement développé. De 23.300 unités en 1979 à 23.600 unités en 1984, il est passé à 24.900 unités en 1986, ce qui implique un rythme moyen de création d'emplois supplémentaires passant de 60 unités par an à 650 par an, documentant ainsi un décuplement en moyenne annuelle.

Depuis 1983, où la hausse des prix a encore été de 8,7%, l'inflation a été progressivement jugulée. Le taux d'inflation en 1986 n'a plus été que de 0,3%. L'inflation moyenne - pour les huit premiers mois de 1987 - est actuellement négative (- 0,3%). Aux facteurs exogènes se sont ajoutés les effets d'une politique active des prix, contenant les effets nuisibles de l'inflation par une plus grande transparence, le jeu de la concurrence, la coopération et la discipline des acteurs économiques concernés. Ceci est un bon point de départ qui nous permet d'affronter avec sérénité d'éventuels risques de dérapage qui pourraient se présenter ultérieurement. La décision du Gouvernement de ne pas augmenter les tarifs des CFL en 1988 devrait fournir un exemple à suivre par autrui.

Je note également que le déficit de la balance commerciale a été réduit entre 1983 et 1986 de 24 milliards à 16 milliards de francs.

De surcroît, le solde de la balance des services, qui a toujours été excédentaire, s'est encore considérablement amélioré.

Le Luxembourg est un de ces pays qui compensent – largement – leur déficit commercial par les échanges de services excédentaires, aboutissant ainsi à une balance courante positive. Par rapport au PIB, ce solde se chiffre au cours de la dernière période quinquennale en moyenne à 14,5% du PIB (contre 2,7% pour le Japon, – 2,1% pour les Etats-Unis et 0,2% pour l'Europe des 12).

Je peux donc constater qu'en ce qui concerne les trois dernières années, du moins, le Luxembourg peut faire état de performances peu communes quant à l'évolution des paramètres de base et on peut parler d'une maîtrise assurée de l'équilibre économique dans la croissance.

Je voudrais apporter certaines nuances à ce bilan positif.

En 1984 et 1985, le redressement de l'activité économique luxembourgeoise s'est fait essentiellement à la faveur d'une demande étrangère très forte, alors que la demande intérieure s'est peu développée.

Depuis 1986, par contre, l'économie luxembourgeoise a réalisé une performance de croissance au moins égale sinon supérieure à la moyenne des pays communautaires, due au dynamisme des services mais aussi à la demande intérieure – consommation et investissement – fortement stimulée par les mesures de politique de revenu (revenu minimum garanti, réforme des pensions, politique salariale) et d'encouragement de l'investissement (notamment dans le logement). La reprise des investissements – aussi des investissements publics – a joué un rôle déterminant. Les allègements fiscaux de 9 milliards accordés depuis 1985 ont ou vont élargir encore davantage la marge de manœuvre des acteurs de la vie économique et sociale.

Les tendances actuelles sont moins positives: le ralentissement de la croissance dans la Communauté européenne se confirme.

Les perspectives à court terme, à l'horizon 1988, demeurent cependant controversées. Alors que les experts du Fonds Monétaire International et de la Commission des CE prévoient seulement une croissance modérée dans les pays industrialisés, les experts indépendants (notamment dans le "World Trade Forecast" de l'hebdomadaire "the Economist") concluent à une reprise sensible de la croissance du commerce mondial en 1988, accompagnée d'une relance de l'activité économique dans les pays de l'OCDE.

Par ailleurs, si notre situation est fort bonne et pour sympathiques que soient les certificats d'excellence de l'OCDE et du Fonds Monétaire International, gardons-nous de ne pas forcer l'image d'un pays de cocagne, de l'abondance et de l'harmonie non troublées à jamais!

Quelques points d'ombre et des risques subsistent.

Malgré une augmentation considérable du nombre des emplois et des postes de travail créés mensuellement, le nombre des sans-emplois a légèrement augmenté. Même si nous disposons d'un réseau d'assistance sociale et de mécanismes "d'économie de partage" – les quelque 500 bénéficiaires d'un revenu minimum garanti

fournissent un bon exemple – il est impérieux de continuer une politique de création d'emplois, afin de combattre ce fléau humain à la racine.

Il est un fait que plusieurs entreprises sont confrontées avec des difficultés sérieuses et sont dès lors contraintes de s'adapter et de se restructurer. Le Gouvernement encadre et appuie ces opérations, des emplois et des intérêts régionaux importants étant normalement en jeu.

Il est acquis, d'autre part, que le processus de consolidation et de réorientation doit comporter des chances de succès industriel et de viabilité à moyen terme, sans oublier la responsabilité primaire des entrepreneurs concernés.

Certains s'exercent à des propos allusifs et désorganisateur.

J'y réponds par un double constat:

Le proverbe français: "Bien faire, et laisser dire" a du bon. J'y ajoute qu'une action concertée et solidaire, pour jouer nos chances, l'emporte de loin sur la critique facile et les tours de passe-passe.

Dans l'action de stimulation du développement industriel, notre démarche devra être renforcée et organisée, au mieux dans trois domaines:

- La R&D a une priorité manifeste; les efforts des entreprises et l'encadrement public nouvellement aménagé poussent à la roue.
- Le secteur audiovisuel est promis à des développements rapides et significatifs. En l'occurrence, je note avec satisfaction que les bonnes orientations sont prises.
- Le recours au "venture capital" et son organisation donnent lieu à des initiatives concrètes.

Quant à nos échanges extérieurs, il est clair que l'évolution de notre balance commerciale, quoi qu'il en soit des nuances importantes qu'il faut faire valoir dans le contexte luxembourgeois, doit bénéficier d'un souci constant, afin de réduire au minimum l'atteinte à la substance économique et industrielle.

Une réflexion similaire s'impose à l'égard d'un approvisionnement assuré en matière énergétique, notre action sur le plan de l'offre et de la production étant évidemment fort limitée. La diversification quant à l'utilisation des ressources, en cours et à renforcer, de même que l'orientation du programme d'économies concourent au bénéfice de la finalité qui prévaut.

La dimension écologique est devenue incontournable. Nous vivons dans un écosystème, un ensemble vivant et organisé, ce qui impose logiquement des contraintes pour le cadre de vie et la nécessité d'arrêter les sources de pollution, d'éviter le gaspillage des ressources et de préserver la nature. La dimension écologique a aussi un aspect économique caractérisé, cela à moyen et à long terme. Ayons cette vérité à l'esprit!

Tous les agents économiques sont conscients des contraintes, mais aussi des avantages grâce à la mise en place d'un grand marché intérieur dans la Communauté européenne. Le processus est en marche, peu important certains retards, des accidents de parcours, voire l'une ou l'autre bavure.

L'horizon 1992 est tout près; un modeste moyen terme nous en sépare.

Toutes les forces économiques doivent dès lors se mobiliser en vue d'affronter une échéance inéluctable, en termes industriels, économiques, financiers et sociaux.

Des efforts sont également déployés pour organiser les flux des capitaux et pour accélérer l'harmonisation fiscale.

Nous saurons faire valoir nos intérêts dans différents domaines sensibles le moment voulu. C'est particulièrement vrai en matière de fiscalité indirecte et de droits d'accises, où le dernier mot n'a d'évidence pas été dit, cela quant au fond et dans le cadre de la procédure.

La structure de l'économie luxembourgeoise s'est profondément modifiée depuis le début des années 60.

La part de l'industrie dans le PIB, qui oscillait autour de 45% dans les années 60, est passée à un tiers environ en 1985. Parallèlement, la contribution du secteur tertiaire est passée de 40% en 1966 à 60% du PIB en 1985! Au niveau de l'emploi, l'évolution est similaire.

D'aucuns, pour caractériser cette évolution, parlent d'un phénomène de désindustrialisation, préjudiciable aux objectifs de croissance économique, de plein emploi et d'équilibre des échanges extérieurs.

D'autres considèrent cette tendance comme une expression du progrès technique, économique et social des économies avancées.

Pour ma part, j'ai à cœur de nuancer la portée de ce phénomène, en particulier, par référence à la situation et à l'évolution structurelles de l'économie luxembourgeoise.

En effet, la mutation structurelle observée est aussi la résultante de conditions luxembourgeoises particulières.

Rappelons qu'à la fin des années 60, la contribution de l'industrie luxembourgeoise au PIB était la plus élevée des pays de la Communauté! Aujourd'hui, cette part est parmi les plus faibles.

La spécificité de l'évolution structurelle de notre économie a une double source:

- la restructuration profonde de la sidérurgie luxembourgeoise caractérisée par une adaptation importante de l'outil, une réduction des emplois et de la production;
- le développement foudroyant et concomitant de la place financière.

Ainsi, alors que la contribution de la sidérurgie au PIB, en 1974, était le quadruple de celle de la branche des banques et assurances, les parts respectives étaient sensiblement égales en 1985, soit quelque 13% pour chacun des deux secteurs.

En dehors de la sidérurgie et globalement parlant, l'industrie luxembourgeoise n'a à peine été touchée dans sa substance par le phénomène de désindustrialisation. Au contraire!

Malgré la disparition isolée de l'une ou l'autre entreprise plus ou moins importante depuis le début de la crise de 1974/75, la contribution de l'industrie "hors sidérurgie" au PIB est aujourd'hui sensiblement égale, en termes relatifs, à celle constatée au début des années 1970. En termes absolus, elle est largement supérieure!

S'il y a donc lieu, du moins pour notre pays, de nuancer la signification et la portée du phénomène dit de désindustrialisation, il est tout aussi nécessaire de s'élever contre la thèse, préconisée par certains, selon laquelle l'évolution naturelle des économies industrielles vers des économies de service rend superflue la présence d'un secteur industriel moderne et compétitif, maintenu ou stimulé activement par ailleurs au prix d'un effort soutenu et coûteux des pouvoirs publics.

Cette thèse méconnaît sans doute l'intérêt d'une structure équilibrée d'activités, tant sur le plan économique et technique que d'un point de vue social et culturel, et néglige les risques évidents d'une structure monolithique de notre économie.

Comme le Conseil économique et social l'a régulièrement souligné dans ses avis annuels sur la situation économique, financière et sociale du pays, la politique de développement économique continuera à impliquer les efforts visant à favoriser une répartition équilibrée entre les secteurs de l'industrie et des services.

Eu égard au dynamisme documenté par le secteur des services, il est normal que les pouvoirs publics redoublent d'efforts sur le plan de la diversification industrielle.

A cet égard, je constate de temps en temps une confusion quant aux notions de diversification, d'une part, et d'implantation d'entreprises nouvelles, d'autre part. Soyons clairs à cet égard! La diversification ne se limite pas à l'encouragement d'implantations d'entreprises nouvelles.

En effet, les entreprises existantes sont à intégrer de plein droit et au même titre que les entreprises nouvelles dans le mouvement de diversification, grâce au développement et à la fabrication de produits nouveaux et à la mise en œuvre de procédés nouveaux.

Le Gouvernement en place a pris soin de procéder à un rééquilibrage des priorités en la matière, portant une attention accrue à l'approche de diversification endogène des entreprises existantes, tout en renforçant ses actions de promotion à l'étranger.

Je me félicite ainsi de constater que les entreprises industrielles existantes ont été créatrices d'emplois au même titre que les entreprises nouvelles. J'observe en

outre qu'une proportion croissante d'entre elles, grâce d'ailleurs aux moyens d'intervention publics en faveur de la R&D, développent une dynamique propre de renouveau et d'adaptation.

Cette dynamique endogène des entreprises est d'autant plus importante que le flux d'entreprises nouvelles de l'étranger est sujet à des contraintes et évolutions que nous ne sommes pas en mesure d'influencer: taux de change du dollar, incertitudes quant à l'évolution économique, phénomènes émotionnels. Rappelons dans cet ordre d'idées que le nombre des firmes d'origine américaine qui se sont établies à l'étranger a diminué de 522 en 1976 à 119 en 1986.

Ces brèves considérations sont utilement illustrées par l'importance, en termes d'investissements et d'emplois, de plusieurs grands projets en cours de réalisation, tels que DuPont - Tyvek et Luxguard II, d'un côté, et la réalisation du nouveau laminoir à froid à ARBED-Dudelage, d'autre part.

Ceci m'amène à vous faire part de certaines réflexions quant au rôle à jouer par l'Arbed en matière de diversification économique-industrielle. Il est entendu que jusqu'à ce jour la restructuration dans la perspective de la survie assurée et du maintien d'un outil performant et compétitif a été prioritaire.

Il est tout aussi vrai qu'à court terme les questions de marché et les aspects financiers continueront à bénéficier d'une priorité!

Enfin, il est reconnu positivement que l'Arbed n'a pas été absente de la scène de la diversification au cours des dix dernières années, en particulier en ce qui concerne les secteurs en aval de la sidérurgie.

J'estime toutefois qu'à moyen terme, et à l'instar d'autres sociétés sidérurgiques, l'Arbed, si elle veut garder ses chances en tant que groupe, devra renforcer sa diversification horizontale en s'associant à des partenaires disposant de ressources financières, de savoir-faire ou de réseaux de vente complémentaires.

Je suis heureux de constater une convergence de vues à ce sujet auprès de l'Arbed et je suis confiant que l'effort de réflexion engagé aboutira à une démarche dans la direction de la diversification.

En ce qui concerne la situation sur le marché de l'acier, d'aucuns ont voulu minimiser les délibérations du Conseil-Industrie du 21 septembre 1987. Il est clair que des progrès notables n'ont pas été réalisés en la circonstance.

En revanche, il importe de noter deux faits essentiels.

D'un côté, les aiguillages sont en place et une procédure d'identification des capacités sujettes à fermeture se déroulera à très court terme afin d'alimenter les débats décisifs du 8 décembre 1987.

En second lieu - et quoi qu'il en soit des insinuations de quelques pince-sans-rire - il faut rappeler à nouveau que la position luxembourgeoise, fidèle à l'esprit de la tripartite sidérurgique, a été défendue avec fermeté, sans le moindre abandon.

Combien de fois devons-nous entendre le reproche que notre pays manquerait de personnel qualifié? Notre volant de main-d'œuvre disponible serait trop faible pour faire place aux importants besoins d'embauche des entreprises industrielles et de prestation de services ou de leurs divisions de recherche. La preuve serait ainsi fournie que la grande majorité des chômeurs ne seraient pas qualifiés.

Ces critiques sont-elles toutes justifiées? Elles semblent fondées si l'on s'en tient à la réalité toute crue reflétée par les données chiffrées.

Permettez-moi de dissiper un risque de malentendu à ce sujet: la formation de notre population, en général, n'est pas en cause. La qualité de notre enseignement et notre taux de scolarisation sont comparables à ceux de nos voisins.

S'il existe tout de même un certain écart entre les formations offertes et les formations demandées, les explications doivent être recherchées sur différents plans.

Compte tenu des contraintes d'ordre économique, démographique et sociologique que nous devons accepter comme données constantes à moyen terme du moins, que pouvons-nous faire pour améliorer tant soit peu les difficultés évoquées?

Je me rends compte que même dans une économie très développée et à forte productivité, il subsiste toujours un important besoin de main-d'œuvre non qualifiée. Mais chacun a droit à un minimum de formation pour faciliter son intégration dans l'économie; ceci vaut en particulier pour les jeunes quittant l'école sans diplôme. Une institution comme les C.O.I.P. me semble parfaitement répondre à cette exigence. Il s'agit donc de développer ces cours. Par ailleurs, le complémentaire pourrait utilement être revalorisé par son intégration dans le secondaire technique.

Nous devons renforcer la flexibilité de nos systèmes de formation pour rencontrer les besoins ou les changements dans les besoins de qualification qui, le plus souvent, se manifestent plutôt à brève échéance. La création du fonds pour l'emploi, qui est bien plus qu'une simple modification de la dénomination de notre fonds de chômage, répond à cette exigence.

Pour ce qui est de la formation de base dispensée par nos différents ordres d'enseignement, elle doit être réaménagée en vue de mieux valoriser et canaliser les aptitudes, très variables, des élèves. Tout en étant conscients du fait que l'orientation scolaire et professionnelle doit rester purement informative et ne peut tout au plus être que persuasive, nous devons permettre à plus de jeunes d'acquérir une formation professionnelle de base. Il y aurait lieu, à cet effet, de réfléchir à nouveau aux conditions d'accès à une formation professionnelle.

Nous devons freiner l'exode des cerveaux. Trop de jeunes poursuivant leurs études à l'étranger sont tentés d'y rester, pour des raisons professionnelles très souvent. La création de centres de recherche, favorisée par une récente loi-cadre, devrait constituer un pas dans la bonne voie.

Enfin, je pense qu'il nous faudra déployer des efforts conséquents sur de très nombreux plans pour diversifier l'orientation professionnelle des jeunes filles et pour créer l'ambiance et les infrastructures nécessaires pour les maintenir dans la vie active. Il serait dommage pour elles et désavantageux pour notre économie que ce potentiel important reste insuffisamment exploité.

On peut retenir 10 facteurs de base pour mesurer la compétitivité économique d'un pays:

- le dynamisme de l'économie
- l'efficacité industrielle
- la dynamique du marché
- le développement financier
- les ressources humaines
- les ressources naturelles
- les interventions publiques avisées
- la vitalité externe
- la capacité d'innovation
- le consensus social et la stabilité politique.

A appliquer ces critères à notre situation, vous conviendrez avec moi si je conclus que notre pays s'est taillé une place enviable qu'il s'agit de consolider et d'élargir.

L'économie se développe à l'instar d'un organisme vivant. Il importe d'opérer en permanence les développements et les restructurations qui s'imposent.

Je vous ai dit tantôt les perspectives et les contraintes en vue du vaste marché intérieur qui s'ouvrira à l'horizon 1992.

Ensemble, nous devons nous préparer de façon continue pour affronter cette échéance.

La compétitivité et l'efficacité économique sont à cet effet de rigueur.

Elles impliquent, par la force des choses, la justice sociale et la qualité de vie, objectifs qui, avec les autres finalités retenues, sont à la base de l'activité gouvernementale.

Pour les mettre en œuvre globalement, le concours de tous est requis.

Dans l'optique luxembourgeoise, nous avons même une avance sur le plan de la solidarité et de l'action concertée, approche qui sait fort bien concilier les dimensions économique et sociale, facettes d'un ensemble cohérent.

Dans ce contexte, je me rappelle une appréciation du nouveau chef de DAIMLER-BENZ, Monsieur Edzard REUTER, qui s'est exprimé comme suit:

"Nur derjenige verdient die Qualifikation des Unternehmers, der wirklich innerlich verstanden hat, daß unsere Verantwortung für die Umwelt eben nicht eine von den Politikern auferlegte Fessel, unsere Verantwortung für die Arbeitsplätze eben nicht eine durch die Gewerkschaften aufgezwungene Belastung ist, sondern daß beides als eigenständige originäre Mitverantwortung und damit als Aufgabe, als Herausforderung angenommen werden muß."

L'ouverture de la 51^e Foire Internationale de Luxembourg fournit à la fois un exemple et un gage du nécessaire dynamisme de l'économie, dynamisme redoublé dont nous avons besoin plus que jamais.

J'ai à cœur de réitérer mes cordiaux remerciements à l'adresse de leurs Altesses Royales pour une action constante, hautement appréciée, au profit du renouveau et du développement économiques du pays.

Aux organisateurs de cette imposante manifestation commerciale et aux nombreux exposants, témoignant régulièrement leur confiance à la Foire, j'ai hâte de présenter un message sincère de reconnaissance et de bons vœux.

Que cette importante Foire d'automne débute donc sous les meilleurs auspices et qu'elle connaisse le plein succès qu'elle mérite!

Les visiteurs et consommateurs nombreux, grâce à l'injection d'un pouvoir d'achat supplémentaire de 15 milliards de francs au cours des dernières années, y contribueront pour leur part.

Visite officielle de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, en République Populaire de Chine et à Singapour

Du 24 au 28 août 1987, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a effectué une visite officielle en République Populaire de Chine. Au cours de la première journée de sa visite à Beijing, Monsieur Poos a eu des entretiens avec Monsieur Wu Xueqian, Ministre chinois des Affaires étrangères, et Monsieur Li Lanqing, Vice-Ministre chinois du Commerce extérieur. Au programme figurait aussi une entrevue avec Monsieur Wan Li, Vice-Premier Ministre, avec Madame Chen Muhua, Gouverneur de la Banque Populaire de Chine, et avec Monsieur Rong Yiren, Vice-Président de l'Assemblée Nationale Populaire et Président de la Citic (China National Trust and Investment Corporation). Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Wu

Xueqian, Conseiller d'Etat et Ministre des Affaires étrangères, ont signé le 25 août un prêt d'Etat du Gouvernement luxembourgeois au Gouvernement de la République Populaire de Chine pour le financement partiel d'un projet de modernisation de la sidérurgie chinoise. Deux conventions de financement de contrats sidérurgiques récemment conclus par la Société Paul Würth ont en outre été signées entre la Banque de Chine et un consortium de banques luxembourgeoises. Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, par Monsieur Wu Xueqian, Ministre des Affaires étrangères. Au cours de ce dîner des discours furent prononcés par Monsieur Wu Xueqian et par Monsieur Jacques F. Poos. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Allocution du Conseiller d'Etat et Ministre des Affaires étrangères Wu Xueqian

L'année dernière, j'ai eu l'honneur de me rendre en visite au Luxembourg où j'ai fait l'objet d'un accueil gracieux de la part du vice-président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères Monsieur Poos. Je conserve un profond et beau souvenir du paysage pittoresque du Luxembourg et de l'hospitalité généreuse de son peuple. Aujourd'hui, nous avons le grand plaisir de nous retrouver à Beijing pour échanger des vues sur les problèmes d'intérêt commun. Au nom du gouvernement et du peuple chinois, je tiens à exprimer à Monsieur le vice-président et ministre des Affaires étrangères, à son épouse ainsi qu'aux autres amis luxembourgeois qui les accompagnent, mes chaleureux souhaits de bienvenue.

Le Luxembourg possède une histoire ancienne et une tradition glorieuse. Son peuple avait mené une vaillante lutte pour la sauvegarde de l'indépendance nationale et contre l'agression étrangère. Partant des conditions spécifiques du pays, le peuple luxembourgeois a mis en valeur ses points forts et obtenu des succès remarquables dans le domaine du développement économique et technique. Le Luxembourg est réputé dans le monde entier pour son industrie sidérurgique, et sa capitale est un important centre financier de l'Europe occidentale. L'un des pays fondateurs des Communautés européennes, le Luxembourg a apporté une contribution louable à la construction européenne. Il se prononce pour l'atténuation de la tension internationale et contre la course aux armements, et appuie le dialogue Nord-Sud, jouant ainsi un rôle actif dans les affaires internationales. Nous tenons à exprimer notre haute appréciation pour les réalisations accomplies par le Luxembourg dans les divers domaines.

Depuis un certain temps, la situation internationale a connu des changements positifs. A la demande pressante des peuples dans le monde et sous l'effet des efforts énergiques de ces derniers, les Etats-Unis et l'Union soviétique poursuivent le dialogue, et les négociations entre eux sur le contrôle des armements ont marqué un certain progrès, les deux parties s'étant déclarées toutes disposées à éliminer leurs missiles de moyenne portée à l'échelle mondiale.

Ce que nous accueillons favorablement. Nous maintenons que le dialogue vaut toujours mieux que la confrontation, et la détente que la tension. Nous espérons sincèrement que les Etats-Unis et l'Union soviétique parviendront, en ne portant pas atteinte aux intérêts des autres pays, à un accord sur la réduction massive des armements et le mettront effectivement en pratique. Néanmoins, forcé nous est de constater que les causes de la tension internationale subsistent, qu'aucun des "points chauds" n'a disparu, et que la conjoncture économique internationale ne permet pas l'optimisme. Ce qui exige des gouvernements et des peuples des divers pays qu'ils continuent à déployer des efforts inlassables pour pousser au désarmement, défendre la paix mondiale et instaurer un nouvel ordre économique international. Nous estimons que, pour ce qui concerne les problèmes de la paix et du développement, problèmes touchant à l'avenir de l'humanité, tous les pays

du monde, quels que soient la superficie de leur territoire et le nombre de leur population, ont un droit égal à la parole et peuvent, sans exception, y apporter leur part de contribution. L'Europe, aussi bien l'Europe de l'Ouest que l'Europe de l'Est, constitue une importante force pour la sauvegarde de la paix. L'union de l'Europe occidentale en vue de sa propre puissance, l'amélioration des relations entre les pays d'Europe occidentale et d'Europe orientale, l'intensification de la coopération entre l'Europe occidentale et la Chine, voilà autant de facteurs d'importance qui militent en faveur de la paix et de la stabilité dans le monde.

Monsieur le vice-président et ministre des Affaires étrangères,

Vous avez effectué, pour la première fois en 1976, une visite en Chine. Depuis lors, d'immenses changements y sont intervenus. A l'heure actuelle, le peuple chinois oeuvre à l'édification d'un socialisme aux couleurs chinoises. Notre objectif est d'atteindre, avant la fin de ce siècle, le niveau de développement caractérisé par une aisance relative, et de faire de la Chine, d'ici le milieu du siècle prochain, un pays moyennement développé. En vue d'accomplir cette tâche aussi grandiose que difficile, nous persisterons sans défaillance dans l'application de la politique de réforme et d'ouverture. La pratique des huit dernières années montre que la réforme et l'ouverture ont permis d'accélérer le développement de notre économie nationale et d'élever le niveau de vie de notre population, mais ont aussi ouvert des horizons encore plus larges à la coopération et aux échanges entre la Chine et les divers pays du monde sur la base de l'égalité et des bénéfices mutuels.

Monsieur le vice-président et ministre des Affaires étrangères,

Votre visite intervient à l'occasion du 15^e anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et le Luxembourg. Nous nous félicitons de constater qu'au cours des 15 dernières années, les contacts et la coopération entre les deux pays n'ont cessé de se multiplier et de se développer sur les plans politique, économique, culturel, technico-scientifique et autres. Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que d'autres dirigeants luxembourgeois ont visité la Chine. Le président Li Xiannian visitera prochainement votre pays. Ces échanges de visites entre dirigeants des deux pays favorisent l'approfondissement de notre connaissance mutuelle et le resserrement de la coopération amicale sino-luxembourgeoise. Il est notamment à souligner que ces dernières années, la coopération entre nos deux pays en matière d'industrie sidérurgique a obtenu des succès réjouissants. Il y a quelques instants, nous avons signé l'accord relatif à l'octroi d'un prêt préférentiel par le gouvernement luxembourgeois à la Chine, ce qui ne manquera pas de rendre plus dynamique la coopération sino-luxembourgeoise. Nous apprécions les efforts positifs entrepris par le gouvernement luxembourgeois en vue de promouvoir la coopération économique et technique entre nos deux pays. Je suis

profondément persuadé que grâce aux efforts conjugués de part et d'autre, les relations d'amitié et de coopération sino-luxembourgeoises dans les divers domaines iront se développant.

Maintenant, je propose de porter un toast à la prospérité du Grand-Duché de Luxembourg et au bonheur de

son peuple, au développement continu de l'amitié entre nos deux peuples et des relations de coopération amicale entre nos deux pays, à la santé de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, à la santé du vice-président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères et de Madame Jacques F. Poos, et à la santé de tous les amis ici présents!

Toast prononcé par M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, en tout premier lieu, d'exprimer ma gratitude au gouvernement chinois à la fois pour les paroles d'amitié et de bienvenue que nous venons d'entendre, comme pour la cordiale hospitalité dont nous bénéficions depuis notre arrivée en Chine.

Ces nombreuses marques de sympathie, dans la grande tradition chinoise, reflètent à vrai dire l'excellent état de nos relations.

Mon séjour se place dans la continuité de nos relations d'amitié illustrées par l'échange de nombreuses délégations de haut rang. Votre visite à Luxembourg, Monsieur le Ministre, en mai de l'année dernière, a constitué de son côté un nouveau témoignage éclatant de la qualité de ces relations entre nos pays.

J'ai été l'hôte de la Chine pour la première fois en 1976. C'était pour votre grand pays, à plus d'un titre, une année troublée et douloureuse.

Mais au-delà des avatars du moment, 1976 fut également l'année où le renouveau s'est dessiné, un renouveau qui a trouvé sa pleine expression deux ans plus tard, dans la mise en oeuvre des politiques de réforme et d'ouverture dont nous pouvons apprécier aujourd'hui la pertinence.

La modernisation de la Chine est et doit rester le fait du peuple chinois lui-même. Il lui appartient de poursuivre dans la voie tracée et réaliser au fil des générations ce grand dessein. Ce faisant la Chine pourra s'appuyer sur le concours de pays amis parmi lesquels les nations européennes revendiquent une place de choix.

L'émergence d'une Chine moderne, économiquement forte justifie de son côté le rôle éminent que la Chine est en mesure d'assumer dans le maintien de la paix et de la sécurité. La prudence et la grande retenue qui sont la marque de la diplomatie chinoise dans les affaires internationales méritent d'être relevées.

Votre pays a manifesté son engagement en faveur d'un désarmement généralisé, en prenant l'initiative de proposer deux résolutions lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, résolutions qui ont trouvé une très large audience et dont nous nous félicitons.

La conclusion positive pour toutes les parties en cause des négociations relatives à l'avenir de Hongkong et de Macao constitue une étape particulièrement encourageante sur la voie de la paix et de la solution des différends par la négociation.

Dans le même ordre d'idées, la volonté réaffirmée récemment par la Chine de contribuer au respect et à l'exécution des décisions du Conseil de Sécurité relèvent de la même préoccupation.

Le souci majeur du gouvernement luxembourgeois traduit les mêmes préoccupations qui visent à la recherche de solutions politiques aux crises régionales dont nous aurons à débattre lors de notre rencontre de travail.

Me trouvant en Asie, qu'il me soit permis d'évoquer à cet égard plus particulièrement le sort tragique des peuples afghans et cambodgiens qui continuent à subir une occupation étrangère que rien ne saurait justifier et qui de ce fait se voient déniés les droits les plus élémentaires, comme le libre choix de leur régime politique.

La recherche d'une solution politique à ces conflits est plus urgente que jamais: elle est seule susceptible de conduire à la restauration de l'indépendance et de la souveraineté de ces Etats.

Vous avez relevé, en recevant un de mes collègues de la Communauté Européenne, que "la paix et le développement sont les deux grands problèmes qui préoccupent aujourd'hui le plus de peuples du monde".

En vous prononçant de la sorte, vous avez sans doute identifié des préoccupations communes à la Chine et à la Communauté Européenne comme à ses Etats membres.

Compte tenu de la situation particulière qui est la sienne, la Chine est en mesure de prendre en compte à la fois les responsabilités qui incombent à une grande puissance, tout comme les bénéfices du développement économique. Elle se retrouve ainsi naturellement investie d'une mission d'intermédiaire entre le monde en développement et le monde d'industrialisé.

Cette vocation de la Chine s'exprime bien sûr au niveau des organisations internationales au sein desquelles dialoguent les partenaires de l'hémisphère nord et de l'hémisphère sud, comme lors de la récente

CNUCED qui vient de terminer ses travaux avec succès à Genève. Elle s'exprime également au niveau de la coopération entre pays en développement.

Le Secrétaire général de l'ONU a mis en évidence à juste titre cette singularité au début de ce mois, en déclarant que le programme de développement de la Chine reflétait une approche originale car essentiellement chinoise, basée sur l'aspiration et la capacité du pays à assurer lui-même son développement.

Me faut-il confirmer ici que c'est là également l'approche de la Communauté Européenne dans ses relations privilégiées avec le tiers monde.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Trop modeste par sa taille pour assumer sa défense, mon pays assure son indépendance dans le cadre d'une alliance défensive. Il appartient depuis 1949 à l'Alliance atlantique dont la vocation est la sécurité collective de ses membres. Cette sécurité s'articule non seulement en moyens défensifs, mais également en termes de dialogue.

C'est précisément cette disponibilité à dialoguer qui a permis en dernière analyse à l'ensemble de nos partenaires de l'Alliance de proposer voici 5 ans déjà l'élimination progressive et totale des fusées nucléaires à moyenne portée tant en Europe qu'en Asie. Dans la mesure où pour nous la sécurité est indivisible, cette élimination ne saurait être que globale et simultanée.

Dans la déclaration commune de Reykjavik adoptée au mois de juin dernier, cette position de l'OTAN a été confirmée.

Ainsi, pour la première fois une réduction significative des armements, voire l'élimination complète d'un type d'armements nucléaires est à portée de main.

Il s'agit là d'un premier pas essentiel, qui ne saurait constituer une fin en soi. D'autres étapes seront indispensables pour fonder durablement une sécurité authentique, en Europe et ailleurs: cette voie comportera l'élimination totale des armes chimiques, une maîtrise et un équilibre dans le domaine des armements conventionnels, une réduction significative des systèmes offensifs stratégiques.

Il doit toutefois être entendu que la sécurité et la détente ne pourront jamais être qu'éphémères en l'absence d'une protection efficace des droits de l'homme. La détente, la confiance et même le développement sont à ce prix.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Au terme de 15 années de relations diplomatiques, dont nous fêtons l'anniversaire le 16 novembre prochain, la rencontre entre deux pays, à première vue aussi différents que la Chine et le Luxembourg, s'est révélée très fructueuse pour les deux parties.

Nos relations politiques, économiques et culturelles se sont en effet intensifiées et diversifiées au fil des années et notre coopération est désormais conçue dans une optique à long terme.

Les fondements de cette amitié et de cette réussite ont été renforcés par autant de rencontres politiques et, en particulier, la visite d'Etat de S.A.R. le Grand-Duc en Chine en 1979.

La visite d'Etat à Luxembourg de Son Excellence le Président Li Xiannian au mois de novembre de cette année représentera à son tour un moment fort dans les relations entre nos deux pays. Je puis vous assurer que le peuple luxembourgeois et son gouvernement apprécient ce témoignage d'estime et d'amitié.

Cet acte, d'Etat prend toute sa signification sur la toile de fond des contacts multiples qui se déroulent tant au niveau économique, culturel, scientifique, technique qu'au niveau simplement humain. Je mentionnerai spécialement nos relations dans un domaine où mon pays dispose d'une longue tradition: la sidérurgie.

L'importante délégation économique qui m'accompagne, témoigne de la confiance de nos milieux économiques et financiers dans le développement futur de votre pays et de son ouverture durable à la coopération avec l'étranger.

Elle traduit également notre souhait de diversifier et partant d'enrichir notre coopération économique.

J'aurai le plaisir de signer avec vous-même, M. le Ministre, un accord financier qui fournit le cadre pour une relance significative de notre coopération bilatérale.

Une démarche constante, un effort soutenu, étayés par des transferts de technologie, un investissement humain et financier ont été la clé de cette réussite, dont certains artisans, tant du côté chinois que luxembourgeois, se trouvent être parmi nous ce soir.

Il me faut enfin constater que sur le plan culturel, qui traduit si éminemment l'identité propre de chaque pays, nos échanges sont en net développement.

Le tableau forcément incomplet que je viens de dessiner pourrait inciter à plus d'un titre à la satisfaction devant l'oeuvre déjà accomplie. Je le vois quant à moi davantage comme un engagement de poursuivre dans la voie tracée par ceux qui n'ont pas ménagé leur peine pour promouvoir l'amitié et la coopération entre nos deux pays.

Dans cet esprit, je vous propose de lever votre verre et de boire avec moi

- au succès de la modernisation et du développement de la Chine;
- à l'amitié entre nos deux pays et nos deux peuples;
- à votre santé, cher collègue, M. le Ministre Wu Xueqian et à celle de tous nos amis présents.

La seconde journée de la visite à Beijing a été essentiellement consacrée à la poursuite des entretiens politiques avec Monsieur Wu Xueqian, Ministre des Affaires étrangères. A l'issue de ces entretiens, Monsieur Jacques F. Poos a été reçu en audience par Monsieur Li Xiannian, Président de la République Populaire de Chine. Le 27 août Monsieur Poos et la

délégation luxembourgeoise sont arrivés à Shanghai où ils furent reçus par le maire de Shanghai, le vice-ministre de la métallurgie ainsi que les responsables locaux du développement économique. La majeure partie du séjour fut consacrée à la visite du site sidérurgique de Baoshan. Les 29 et 30 août Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères et la délégation luxembourgeoise ont séjourné à Hongkong avant de se rendre jusqu'au 2 septembre à Singapour. La journée du 31 août a été consacrée à Singapour à des entretiens avec Monsieur S. Dhanabalan, Ministre des

Affaires étrangères, et Monsieur Richard Hu, Ministre des Finances et Président de la Monetary Authority de Singapour. Cette journée se poursuivait par une visite de la Singapour International Monetary Exchange (Simex) ainsi que par une visite de la Bourse des valeurs mobilières de Singapour. Dans la soirée eut lieu un dîner offert en l'honneur de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères par Monsieur S. Dhanabalan, Ministre des Affaires étrangères de Singapour. A cette occasion Monsieur Poos a prononcé le discours suivant :

Toast prononcé par M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg

Excellency,
Mrs. Dhanabalan,
Ladies and Gentlemen,

Coming to Singapore is ever again a stimulating and enriching experience.

Not only is one rapidly overpowered by the gentleness and sense of hospitality which characterizes the Singaporean people and of which this splendid dinner is one more mark, for which I would like, also on behalf of Mrs. Poos and the members of my delegation, to express our thanks and appreciation.

But one cannot be but struck also by the multiple signs of prosperity and dynamism.

I have witnessed the explosive growth of Singapore over the years and I have never failed to be impressed by the fact that this beautiful City State in the heart of South East Asia has become the important and prosperous cross-road it is in today's international economic relations.

Excellency,

In the nearly quarter of a century that has passed since your country gained its independence, Singapore has built up an impressive standard of living which it owes solely to its own energy, entrepreneurship and innovativeness.

As you know, both our countries are relatively small in size and lack substantial natural riches. We must both bank on our main, but crucial asset: our human resources, the importance of which will be growing in the coming information age.

You will, I think, agree that the historic experience of our two countries has been that our independence and sovereignty in an increasingly interdependent world can only be preserved and strengthened if firmly based on sound economic foundations, social progress and democratic institutions.

I am convinced that, in this perspective, our nations will be able to meet confidently the challenges of the future.

The multiple achievements of your country, to which I alluded a moment ago, are all the more remarkable as they happened and happen in a difficult and turbulent international environment.

No need for me to enumerate all the numerous instances of regional tensions, armed conflicts, human rights violations and human sufferings of which you are acutely aware (and which we discussed during our working session today).

While in the Middle East the painful search for just and lasting solutions to the complex problems of the region continues, without decisive results so far, the atrocious war between Iran-Irak drags on, claiming its daily toll of human lives and destruction and threatening the stability of a whole region, the strategic importance to us cannot be underestimated. I am sure you will agree with me, that a rapid and honourable end must be put to this conflict which knows neither victors, nor vanquished, but only victims.

Another regional conflict which, to our great concern, seems still far from an acceptable solution is Afghanistan. No so-called "policy of national reconciliation" can replace a political solution based on a rapid and unconditional withdrawal of the Soviet occupation forces and a free expression by the Afghan people of its right of self-determination. In our view, Afghanistan is and remains the test-case of Mr. Gorbachev's willingness to improve Soviet relations with the West.

The same applies, *mutatis mutandis*, to Cambodia which still suffers under the plight of foreign occupation, civil war and human rights abuses. Let me point out at this stage, Excellency, how highly we value the efforts of your country and its ASEAN partners to arrive at a settlement which will restore a free, independent, non-aligned and neutral Cambodia. As you know, Luxembourg and the Twelve have consistently supported all ASEAN diplomatic initiatives in this direction, be it in a regional context or at the United Nations, and I can confirm that our determination in this respect will not falter.

Ladies and Gentlemen,

If I have sketched a rather sombre picture of the present state of international relations, we shouldn't ignore the positive developments which can be observed.

The disarmament debate has been relaunched in the follow-up of the Reykjavik summit and progresses presently in a positive climate which gives us hope that an agreement on the global elimination of the INF systems can still be reached this year.

On the positive side, I cannot but also mention the fruitful and promising development of our bilateral relations, a development which is not hampered by any major divergences on the great political questions of the hour.

Both our countries have developed efficient industries and set up banking centers of solid international repute and trust.

Our domestic markets are small: foreign demand for goods and services is for you, as well as for us, the main stimulus to economic expansion and hence free international trade is for us not only a desirable objective but a necessity.

Singapore and Luxembourg have recognized the fact that their economic welfare is best safe-guarded through integration into larger groups of states: thus Luxembourg has been a founding member of the European Community and a continuous promoter of the European ideals and goals. In the same way Singapore has been one of the nations in South East Asia most favorable to the creation of ASEAN which, today, is a concrete reality and a factor of stability in the whole region.

The signing of the cooperation agreement between the Community and ASEAN on March 7, 1980 has been an event of utmost importance: economic well-being has been fostered by the fulfillment of the partnership between ASEAN and the Community. I am convinced that our two countries are equally aware of the significance of the links between the two regions and attach a great importance to the excellent working of the agreement through the regular meetings of Foreign Ministers and the Joint Cooperation Committee.

The fruitful cooperation between the two regions has been beneficial for all the member States of ASEAN and the Community.

This positive evolution is paralleled by the gradual strengthening of the EC/ASEAN Dialogue which, in spite of some criticisms, remains a model of efficient and intensive political exchange between two regional groupings which share a common outlook on many questions. I would also like to express our appreciation for the important role Singapore plays in this respect.

Let me conclude on this point by quoting two sentences from a recent speech by His Excellency Prime Minister Lee Kuan Yew which perfectly summarize our own assessment of ASEAN cooperation:

"ASEAN has a twenty-year track record of regional cooperation which has contributed to the economic growth, social progress and political stability. It has made ASEAN a credible organisation. (But) It is time to move forward and to open up a new phase of ASEAN cooperation" (end of quotation).

I hope Europe can play a useful and future-oriented role in this process.

On a bilateral level, the economic relations between Singapore and Luxembourg have evolved favourably over the years: our economic and financial cooperation has been stimulated by the presence of Luxembourg steel trading as well as of two leading banking institutes of Luxembourg (filiale de la BIL + bureau de représentation de la Caisse d'Épargne) in your country.

Important air links exist since 1975 between our two countries. Singapore has become an essential destination and staging point in the framework of our air services agreement. I am pleased to note that very recently the already existing airlinks have still been improved and extended thus giving a new impetus to our already long lasting air cooperation.

I am convinced that whatever the distance, there are ample reasons for very fruitful economic relations to prevail between Singapore and Luxembourg.

Another area of obvious interest for closer collaboration is finance. Financial services contribute in both our countries for some 15% of GDP. Both our countries are regional centres which have to position themselves in the globalization of finance.

Establishing links based on complementary features of two financial centres is a future-oriented step. Stock Exchanges of Singapore and Luxembourg have recognized the advantages of more institutionalized cooperation. Luxembourg brings its strength in euro-bonds, while the local character has a preference for stock. I hope that the link-up of the two Exchanges through cross-listings will provide both Exchanges with additional depth and liquidity. In an area where technological innovation and any means of time-saving will determine future activity, the scope for future broadening of collaboration is promising.

The presence of two of Luxembourg's most renowned banks in Singapore should be bolstered by this agreement between Exchanges.

The cooperation of both our countries should however not be restricted to a collaboration in the financial field.

Other areas could be examined for our mutual benefit, as for example tourism. Both our countries strive indeed to become the gateway to their respective regions. These regions are bound to increase their flow of visibles and invisibles and to finance them. We initiated these days an agreement on finance. We concurred to examine the possibilities of tourism which in balance of payment terms is an invisible.

I would like to conclude with something visible by raising my glass

- to your personal health and that of all those present,
- to the friendship between Singapore and Luxembourg,
- and to the future of our cooperation.

La journée du 1er septembre fut consacrée à des entretiens avec le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense, Monsieur Goh Chok Tong, ainsi qu'avec le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Monsieur Lee Hsien Loong.

Visite à Luxembourg de Monsieur Giovanni Gorla, Président du Conseil des Ministres, et de Monsieur Giulio Andreotti, Ministre des Affaires étrangères d'Italie

Le 7 octobre 1987, Monsieur Giovanni Gorla, Président du Conseil des Ministres, et Monsieur Giulio Andreotti, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, ont effectué une visite de travail à Luxembourg. Au cours de la visite, le Président du Conseil des ministres italien a eu des entretiens avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et le Ministre italien des Affaires étrangères a eu des entretiens avec Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères. Au programme figurait également une réunion conjointe de la délégation italienne et de la délégation luxembourgeoise. Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur du Président du Conseil des Ministres italien et du Ministre italien des Affaires étrangères par le Gouvernement luxembourgeois. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé le discours suivant:

C'est avec une joie non dissimulée que je me permets d'accueillir à cette table aujourd'hui à Luxembourg le Président du Conseil italien M. Gorla ainsi que le Ministre des Affaires étrangères M. Andreotti.

En m'adressant à nos hôtes de ce soir, je voudrais d'abord et avant tout souligner l'amitié qui me lie personnellement et qui lie également mon collègue Jacques Poos à nos invités. Aussi la réunion de travail que nous avons eue en cette fin d'après-midi était-elle empreinte d'une rare spontanéité, illustration si besoin en est de la grande cordialité qui caractérise les relations entre nos pays et nos peuples.

Il y a fort longtemps que nous n'avions plus le plaisir d'accueillir en nos murs un Président du Conseil italien. En prenant l'initiative de présenter vous-même la politique que le nouveau Cabinet italien compte suivre à l'avenir à l'ensemble des gouvernements de la Communauté européenne, vous avez accompli, mon cher collègue, une démarche qui ne saurait nous laisser indifférents, pas plus qu'elle ne restera sans lendemain.

Vous n'êtes pas sans savoir en effet qu'une telle tradition existe au niveau du Benelux où chaque changement de gouvernement engendre obligatoirement un tel déplacement dans les capitales des deux pays partenaires.

Je voudrais dire pour ma part que je vois dans cette action inédite car sans précédent l'illustration d'une démarche constante qui se trouve être au centre des préoccupations de tous les grands hommes politiques italiens d'après-guerre, à savoir leur adhésion sans faille au processus d'intégration européenne.

Voici quelque 12 mois, mon pays a été honoré dans la ville historique d'Aix-la-Chapelle pour avoir manifesté sans relâche sa foi à la poursuite de la construction européenne. Il me faut vous avouer en toute franchise qu'un tel honneur qui fut le nôtre et qui a rejailli sur toute notre population, pourrait parfaitement et en toute légitimité revenir à l'Italie.

Toujours présente et ardent acteur au moment où la Communauté a été portée sur les fronts baptismaux – la conférence de Messine et les traités de Rome sont là pour en témoigner – l'Italie est sans nul doute à l'heure actuelle le pays le plus européen des Douze. Un réel consensus existe à travers l'ensemble des partis sur les objectifs à réaliser à moyen et à long terme dans le cadre des Communautés européennes. Il serait vain d'énumérer tous ceux qui, depuis Alcide de Gasperi, ont agi et œuvré en ce sens. Il me faut toutefois souligner ici à cette table que votre action, Monsieur le Président du Conseil, dans le Cabinet qui a précédé celui que vous présidez aujourd'hui et surtout votre action constante, Monsieur le Ministre Andreotti, méritent une mention particulière.

Nous nous rappelons avec un plaisir évident les efforts sans relâche déployés par l'un et l'autre pour réaliser à la fois le dernier élargissement et pour doter – sujet toujours d'une brûlante actualité – la Communauté de ressources propres additionnelles.

Notre propre action en faveur de l'Acte unique ébauché au Conseil européen de Milan, n'eut été possible sans la témérité du gouvernement italien durant les six premiers mois de 1985. Ceci a permis de dire à de nombreux commentateurs que l'année 1985, qui a vu une action combinée et fort harmonieuse entre l'Italie durant la première moitié de l'année et le Grand-Duché durant la seconde moitié, a permis à l'Europe de faire un pas décisif en avant.

Aujourd'hui de nouveaux défis se présentent à la Communauté:

- Il s'agit au-delà de la remise en ordre des finances et de la réalisation du marché intérieur de décider de nouvelles orientations fondamentales en direction de l'union économique et monétaire.
- Il est impératif, au moment où le premier accord de véritable désarmement est à portée de la main, d'identifier les impératifs de sécurité européenne.

Les deux superpuissances se sont rapprochées sur de nombreuses questions. Nous nous en félicitons. Mais ce

rapprochement oblige l'Europe et ses dirigeants. Nous ne pourrions nous contenter dans les prochains mois de "petits arrangements" dont nous savons et dont nous mesurons tous les jours la précarité et le caractère régressif.

Il nous faut à présent prendre ensemble des décisions hardies tant dans le domaine agricole, économique, monétaire, comme dans celui de la sécurité. Plusieurs gouvernements partenaires de la C.E. disposent à présent d'un répit et partant d'une grande stabilité après les échéances électorales qu'ont connues leurs pays.

La visite à Luxembourg de Monsieur Marcelino Oreja, Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Les 14 et 15 octobre 1987, Monsieur Marcelino Oreja, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a effectué une visite officielle à Luxembourg, à l'invitation du Gouvernement luxembourgeois. Au cours de sa visite, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a eu des entretiens avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères. Au programme de la visite figurait également une entrevue avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés et des entretiens avec les membres de la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Dans la soirée du 14 octobre un dîner fut offert en l'honneur du Secrétaire général du Conseil de l'Europe par le Gouvernement. A cette occasion Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé le discours suivant :

C'est pour moi un grand honneur et un plaisir de vous accueillir ainsi que Mme Oreja et vos collaborateurs ce soir autour de cette table à l'occasion de votre visite officielle à Luxembourg.

Je salue en vous, Monsieur le Secrétaire Général, le lutteur infatigable depuis des années pour la noble cause de l'unification européenne. Depuis la fin des années 50, votre carrière professionnelle et politique vous prédestinait tout naturellement au poste prestigieux de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, que vous occupez depuis un peu plus de trois ans.

En effet, après des études brillantes de droit, aux universités espagnoles de Salamanque et de Madrid, à celle de Bonn, au City of London College, et enfin à l'Académie de droit international de La Haye, vous êtes entré en 1958 dans la carrière diplomatique comme major de votre promotion.

Votre carrière politique a commencé en 1976 quand vous avez été nommé dans le premier gouvernement de la jeune monarchie espagnole sous-secrétaire d'Etat, puis ministre des Affaires étrangères. Durant cette période où vous étiez à la tête de la diplomatie espagnole, les négociations d'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes ont commencé. A la fin de cette même année, vous avez signé l'acte d'adhésion de votre pays au Conseil de l'Europe et présidé, quelques

C'est un moment propice et favorable à l'ébauche de grandes décisions. Les conversations d'aujourd'hui m'ont convaincu que l'Italie, une fois de plus, sera au rendez-vous.

C'est dans cet esprit, Mesdames et Messieurs, que je voudrais vous demander de lever votre verre avec moi et de boire à la santé de nos hôtes de ce soir, le Président du Conseil Gorla et le Ministre des Affaires étrangères Andreotti, à la prospérité des relations entre l'Italie et le Luxembourg et à notre commune destinée dans l'Europe.

semaines après, le Comité des Ministres. En juillet 1980 de cette même année vous avez accompagné Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne en visite officielle à Luxembourg.

Par la suite vous avez été nommé pour deux ans Gouverneur Général au pays basque, votre pays natal que vous avez représenté à deux reprises au Cortes.

Votre carrière au Conseil de l'Europe a commencé en 1982 par votre mandat de membre espagnol de l'Assemblée Parlementaire.

Quand le gouvernement espagnol a présenté votre candidature au poste de Secrétaire Général, avec l'appui unanime de tous les groupes politiques espagnols, vous avez été élu en mai 1984 et ce dès le premier tour. Depuis vous présidez aux destinées de la plus ancienne des organisations européennes, qui réunit la quasi-totalité des démocraties d'Europe occidentale, et qui va fêter, dans un peu moins de deux ans, son quarantième anniversaire.

Le hasard faisant parfois bien les choses, cet anniversaire coïncidera avec le bicentenaire de la déclaration des Droits de l'Homme, dont la défense et la protection constituent un des objectifs primordiaux du Conseil de l'Europe.

Monsieur le Secrétaire Général,

Dès que vous avez pris les rênes de votre Secrétariat, vous vous êtes fixé plusieurs objectifs dont je voudrais en relever trois :

- la rationalisation des activités du Conseil de l'Europe,
- le renforcement de la coopération entre les 21 et la Communauté européenne,
- l'ouverture du Conseil de l'Europe vers l'extérieur en direction notamment de l'Amérique Latine et des pays de l'Europe de l'Est.

En ce qui concerne tout d'abord la rationalisation des travaux au sein de votre organisation, vos efforts inlassables en vue de canaliser les activités vers certains domaines prioritaires sont en train d'être couronnés de premiers succès. Je voudrais formuler l'espoir que votre action à ce titre aboutisse à une meilleure utilisation des

moyens financiers limités qui sont à la disposition du Conseil de l'Europe comme de toute autre organisation internationale.

Pour ce qui est des relations entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne, votre engagement personnel en vue d'une meilleure coopération entre les Douze et les 21 a abouti le 16 juin dernier à la signature d'un nouvel échange de lettres entre le président de la Commission, M. Jacques Delors et vous-même. Je suis confiant, Monsieur le Secrétaire Général, en l'avenir des relations entre les deux organisations européennes. Elles travaillent toutes les deux, chacune avec les moyens qui lui sont propres, à la réalisation d'un double objectif, à savoir l'unification européenne et l'amélioration des conditions de vie de nos citoyens.

Je partage, Monsieur le Secrétaire Général, votre souci de ne pas laisser l'Organisation dont vous dirigez le Secrétariat se replier sur elle-même. Dans cet ordre d'idées, votre action en faveur de l'ouverture du Conseil de l'Europe en direction d'autres démocraties mérite d'être soutenue.

Le colloque qui a réuni à votre initiative, il y a un peu plus d'un an, un grand nombre de représentants des démocraties d'Amérique Latine et des Etats membres des 21 a été significatif à cet égard.

Dans le domaine de la coopération culturelle, le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle éminent, en vue de colmater quelque peu la brèche qui divise notre continent par un rapprochement avec les pays d'Europe orientale.

L'Europe toute entière partage une tradition d'humanisme ainsi qu'un patrimoine culturel qui sont le produit de siècles d'histoire vécue en commun!

Avant de conclure, je voudrais vous remercier de tout coeur, Monsieur le Secrétaire Général, des efforts inlassables et courageux que vous n'avez cessé de fournir depuis trois ans pour mieux faire fonctionner l'Organisation des 21 et partant pour rehausser son image en Europe et dans le Monde.

Soyez assuré que le Luxembourg, qui va assumer à partir de la fin novembre prochain jusqu'en mai de l'année prochaine la présidence du Comité des Ministres, ne ménagera aucun effort pour vous épauler dans votre tâche.

Monsieur le Président, Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Puis-je vous prier maintenant de lever votre verre avec moi et boire à la santé de Monsieur le Secrétaire Général et de Mme Oreja ainsi qu'à l'avenir du Conseil de l'Europe.

Le centenaire de "Luxembourg Brotherhood of America"

Du 23 au 27 octobre 1987, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont effectué une visite aux Etats-Unis et plus exactement dans les Etats d'Illinois et du Wisconsin dans le cadre de la célébration du centenaire de l'association "Luxembourg Brotherhood of America".

La visite du Couple Héritier dans l'Etat d'Illinois a débuté le 24 octobre par une visite du "Terra Museum of American Art", un musée de l'art moderne américain à Chicago. Dans la soirée un dîner fut offert au North Shore Hilton à Skokie. Au cours de ce dîner des discours furent prononcés par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et par Monsieur Jean Calmes, Président de l'American Luxembourg Society. Nous reproduisons ci-après le texte du discours du Grand-Duc Héritier en langue française:

Je ressens une grande joie d'être parmi vous ce soir et vous comprendrez que j'éprouve le besoin de vous parler des liens multiples et des relations particulières existant entre mon petit pays et la grande nation américaine. Les racines de nos rapports plongent à la fois dans le passé et le présent, dans l'histoire et l'actualité.

Il y eut d'abord le fait que le Luxembourg, aujourd'hui un pays plutôt riche dans la ronde des pays de la Communauté européenne, fut, à partir de 1840, une terre d'émigration au point que, d'après certaines estimations, le flux émigratoire aurait atteint le quart de la population. Ce que les pionniers cherchaient, c'était

assurément une amélioration de leur niveau de vie mais ils étaient également sensibles à l'appel du large, des grands espaces et à celui de la liberté comme de la tolérance dont le nouveau continent s'était fait le champion.

Au moment où l'Amérique vient de fêter le bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme, il est sans doute indiqué de rappeler le rôle joué par l'Angleterre et l'Amérique dans la genèse des libertés publiques en Europe. De nombreuses dispositions de notre Constitution comme de celles de nos pays voisins sont en effet directement inspirées de la déclaration d'indépendance américaine de 1776, ce qui me permet de dire que sur ce point, l'Amérique est en nous.

Pour en revenir à l'émigration, on dit parfois chez nous qu'il y eut plus de Luxembourgeois en Amérique qu'il n'y en eut au Grand-Duché. C'est sans doute vrai lorsque l'on compte les descendants de la première et de la deuxième génération des pionniers. Ce qui est certain c'est que ces Luxembourgeois immigrés aux Etats-Unis sont à l'origine d'un fait important que mon père le Grand-Duc Jean a souligné lors de sa dernière visite d'Etat le 13 novembre 1984 à Washington: "Nous sommes très fiers du fait que notre sang continue à couler dans les veines de l'Amérique et que votre pays fut également édifié par le travail de mes compatriotes."

En même temps les émigrés maintinrent longtemps des liens culturels, religieux et d'affection avec leur ancienne patrie. Ils allèrent même jusqu'à fonder des

journaux luxembourgeois. Aux semelles de leurs chaussures ils avaient emmené un peu de cette terre luxembourgeoise dont ils ne perdirent pas le souvenir.

La présence des communautés luxembourgeoises dans le nord et le nord-ouest de l'Amérique contribua à guider les pas de ma Grand-Mère la Grande-Duchesse Charlotte quand, après l'agression allemande en 1940, Elle vint chercher l'aide et l'appui de la nation américaine. Elle les trouva en la personne du grand Président Franklin Roosevelt mais aussi dans le soutien que lui accordèrent les Américains d'origine luxembourgeoise.

Oui, Mesdames et Messieurs, nos liens avec l'Amérique sont à nuls autres pareils, en raison des deux guerres mondiales qui dévastèrent des parties importantes de l'Europe. Deux fois en un quart de siècle, vos garçons, vos boys, nous ont libérés en chassant l'envahisseur. Ça, nous ne l'oublierons jamais car nous, comme vous, sommes convaincus que l'indépendance et la liberté sont nos biens les plus précieux. Nous ne l'oublierons pas parce que nous ne pouvons pas l'oublier. Nos enfants, notre peuple tout entier est imprégné d'une image grandiose et tragique: A quelques kilomètres de la capitale du Luxembourg dans de vastes prés entourés d'une sombre couronne de forêts se trouve couchée toute une armée américaine avec à la tête le général Georges Smith Patton. Le cimetière américain de Luxembourg est un des hauts lieux de notre histoire commune. Ces morts sont enracinés dans notre terre et dans nos cœurs.

Devant vous, Mesdames et Messieurs, pour la plupart des Luxembourgeois d'origine parfois lointaine, je voudrais rappeler qu'un jour un membre de votre famille quitta l'Europe au départ de Hambourg, d'Anvers ou du Havre quand le vent se levait. Ce qui poussa ces pionniers – souvent les meilleurs d'entre nous – vers l'Amérique, c'était leur énergie, leur amour du travail, la force expansive de leur personnalité, l'esprit d'entreprise sinon l'esprit du risque. De notre pays vous avez emporté votre caractère vers le creuset américain (melting pot) où fusionnent le pragmatisme, l'esprit d'organisation, l'esprit matter of fact des nordiques avec l'esprit d'improvisation et la brillance créative des races latines ou latinisées, pour former ce magnifique "homo americanus" auquel le destin a confié de grandes responsabilités à la fin de ce siècle et au début de celui qui commence à poindre.

Beaucoup de descendants de Luxembourgeois sont venus en Europe rendre visite aux villages, aux maisons et aux terres de leurs ancêtres. Ils ont certainement été impressionnés sinon émotionnés par ces paysages vallonnés parsemés de villages et de forêts. Mais laissez-moi vous dire que nous, quand nous venons chez vous, nous sommes impressionnés de retrouver dans vos villages, au coin d'une rue, devant une école ou une église, devant la façade d'une maison, dans l'odeur des rues les jours de fête, dans vos paroles, vos gestes et vos visages, des traces de notre première patrie commune. Vos aïeux, les premiers pionniers, ont transmis parfois

leur nostalgie par les chants et les poésies qu'ils nous ont fait parvenir. Leur pensée est donc venue à nous mais laissez-moi vous dire que notre pensée, la mémoire de notre pays, volent souvent vers vous pour admirer votre travail, votre réussite dans la vie et l'apport que vous avez donné à l'édification de ce pays-continent.

Les résultats que vous avez atteints rejaillissent sur votre patrie d'origine.

Mesdames, Messieurs,

Depuis quarante ans les relations entre les Etats-Unis et le Luxembourg se sont intensifiées: il y a à Luxembourg des banques américaines; il y a de grandes fabriques (Goodyear et Du Pont De Nemours); certaines d'entre elles qui ont des filiales à travers le monde ont, ou ont eu, la plus haute productivité dans leur établissement à Luxembourg; il y a des écoles américaines de tous niveaux; il y a une communauté d'un millier d'Américains qui vivent parmi nous à Luxembourg.

Nos pays sont liés par un ensemble de traités dont ceux qui organisent la défense commune de l'Europe et par le jeu de ces traités on peut dire que désormais la sécurité de mon pays est garantie avec celle des autres pays de l'OTAN par la formidable puissance des Etats-Unis.

De ce tour d'horizon rapide entrepris ensemble, il se dégage aussi que par les mérites des Américains d'origine luxembourgeoise, il se développe irrésistiblement, malgré la distance et les différences, une communauté de pensée, une communauté d'intérêt et une communauté de civilisation.

Voilà pourquoi des réunions comme celle d'aujourd'hui, qui font remonter nos pensées vers les origines, ont une valeur vivifiante et laisseront des traces solides.

Ce soir, en ce jour de commémoration, je vous dis en union de cœur et d'esprit avec Mes Parents, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et au nom du peuple luxembourgeois tout entier: "Merci pour tout ce que vous et vos ancêtres avez fait pour le Luxembourg."

Que Dieu protège l'Amérique!
God bless America!

Dans la matinée du 25 octobre une messe solennelle fut célébrée à la St. Nicolas Church de Evanston (une paroisse fondée par des immigrants luxembourgeois en 1887). Après la cérémonie, Leurs Altesses Royales ont dévoilé une plaque commémorative apposée sur le mur intérieur de la nef de l'église. Pour la journée du 26 octobre le programme de la visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière prévoyait une réception à l'hôtel de ville de Chicago par Monsieur Harold Washington, maire de Chicago, ainsi qu'une réception offerte par la Luxembourg Society of Wisconsin à Port Washington.

Zukunftsperspektiven der europäischen Einigung

A l'invitation de Monsieur Josef Krainer, Landeshauptmann (ministre-président) de la Styrie (Steiermark), Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a effectué du 26 au 28 octobre 1987 une visite à Graz. A la tribune du Congrès européen du Parti Populaire de la Styrie, Monsieur Santer a prononcé en sa qualité de président du Parti Populaire Européen, le 27 octobre un discours sur le sujet: "Die Zukunftsperspektiven der europäischen Einigung".

Relevons encore que lors de son séjour à Graz, Monsieur Santer a dévoilé un buste du grand romaniste luxembourgeois Rudolf Palgen qui a vécu longtemps à Graz et qui était président de la Dante Alighieri Società. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer:

Mit Freude habe ich die Einladung angenommen, vor dem Europa-Kongreß der Steirischen Volkspartei das Wort zu ergreifen. Eine Gelegenheit, vor interessiertem österreichischem Publikum die Perspektiven und Probleme der Europäischen Gemeinschaft zu beleuchten, dürfte eigentlich jedem engagierten europäischen Politiker hochwillkommen sein. Mir ist sie in diesem Fall umso lieber als ich weiß, daß die österreichische Volkspartei zur selben politischen Familie gehört wie die Europäische Volkspartei, deren Vorsitzender ich ja bin.

Im Dienste der Einigung Europas haben die christlich-sozialen Parteien immer eine tragende Rolle gespielt. Ich kann deshalb annehmen, daß auch hier die Idee einer Annäherung Österreichs an die Europäische Gemeinschaft viele Freunde hat. Dennoch möchte ich nicht in Schönfärberei verfallen oder in übertriebenem Maße die Werbetrommel drehen, sondern neben den Errungenschaften der Vergangenheit und den realistischen Zukunftsplänen auch unverblümt die zahlreichen und manchmal tiefgreifenden Schwierigkeiten der Gemeinschaft aufzeichnen.

Eine Bestandsaufnahme

Dreißig Jahre nach der Unterzeichnung der Römischen Verträge komme ich an einer kurzen Bestandsaufnahme des Erreichten nicht vorbei. Die Schlußfolgerungen, die sich daraus ergeben, sind nicht eindeutig. Das Bild, das die Gemeinschaft von sich gibt, ist voll von Kontrasten.

Die größte und wichtigste Errungenschaft ist sonder Zweifel die freundschaftliche Beziehung, die sich zwischen den Mitgliedsstaaten entwickelt hat. Heute mag es banal klingen, aber so lange ist es noch nicht her, daß sich die großen Staaten Europas als Feinde begegneten. Die Versöhnung ist Realität geworden. Die Gegner von gestern entwickeln heute gemeinsame Haltungen in der Außenpolitik: ein großer Erfolg europäischer Einigung!

Die mitbestimmende Rolle, die der Gemeinschaft in der Weltpolitik eigentlich zustehen müßte, spielt sie aber nicht. Die Koordinierung fällt nicht leicht. Zu wichtigen Fragen des Weltgeschehens bleibt die EG vage oder gar stumm, wenn entgegengesetzte Interessen und historisch bedingte Allianzen eine gemeinsame

Haltung unmöglich machen. Die europäische politische Zusammenarbeit erlebt fast ebensoviele Rückschläge wie Erfolge. Den hohen Ansprüchen wird sie bisher nicht gerecht.

Noch ein anderes Beispiel möchte ich anführen: die gemeinsame Agrarpolitik. Vieles wurde auch auf diesem Gebiet erreicht. Der Markt für Agrarerzeugnisse ist heute praktisch voll integriert. Die Produktion konnte in fast allen Bereichen enorm gesteigert werden. Die Produktivität ist stark verbessert. Der Konsument findet preiswerte Lebensmittel und dem Landwirt wird ein anständiges Einkommen gesichert.

Der Preis für diesen Erfolg aber ist hoch. Überschußproduktion und Subventionen kosten die Gemeinschaft so teuer, daß die Finanzierung nicht mehr gesichert ist. Die Bewilligung neuer Eigenmittel machen Mitgliedsstaaten jetzt von einer Umorientierung abhängig. Diese Operation aber wird schmerzhaft sein, und jeder versucht die Opfer auf den anderen abzuwälzen. Währenddessen wachsen die Ausgaben weiter und die Einnahmen sind blockiert. Zum erstenmal konnte der Ministerrat dieses Jahr dem Parlament nicht fristgerecht einen Haushaltsplan vorlegen. Zwar bleibt die Zuversicht, daß auch diese Krise gemeistert wird. Bis dahin aber werden die Handlungsunfähigkeit des Rates, die Machtlosigkeit der Kommission und des Europäischen Parlamentes wieder viel Zeit und Geld gekostet haben.

Die Beispiele der politischen Zusammenarbeit und der gemeinsamen Agrarpolitik stehen stellvertretend für viele Bereiche der europäischen Einigung. Genausogut könnte man den unvollendeten gemeinsamen Binnenmarkt, den halbflüssigen Kapitalverkehr, das Währungssystem, dem nicht alle Mitglieder angehören, oder die oft mangelhafte Koordinierung der Wirtschaftspolitik nennen.

Zukunftsperspektiven

Welche Zukunftsperspektiven eröffnen sich nun dieser Gemeinschaft? Wird man weiterhin nach jedem Schritt nach vorn wieder halbwegs zurückkehren? Oder können wir uns entschließen zum großen Sprung nach vorn, zum Gehen von neuen Wegen?

Wenn man realistisch ist, muß man sich damit abfinden, daß auf politischem Plan in naher Zukunft kein großer Durchbruch zu erwarten ist. Gewisse Fortschritte aber sind jetzt schon vorprogrammiert.

Die Einheitliche Europäische Akte, die 1985 unter Luxemburger Präsidentschaft nach zähen Verhandlungen vom Europäischen Rat angenommen wurde, eröffnete in vielen Hinsichten neue Perspektiven. Zum erstenmal wurden die Römischen Verträge abgeändert und ergänzt. Einige Neuerungen betreffen auch die politische Einigung.

So wurde zum Beispiel die Verwirklichung einer europäischen Union als Ziel der Bemühungen um die Vereinigung festgehalten. Das bedeutet, daß die Entscheidungsgewalt in Gemeinschaftsfragen langfristig vom Ministerrat zum Europaparlament verlagert wer-

den soll. Für einen solchen Schritt besteht aber heute die nötige Bereitschaft noch nicht. Zu groß sind noch die Unterschiede zwischen den Mitgliedsstaaten, zu verschieden sind besonders die wirtschaftlichen Interessen. Und diese rücken im entscheidenden Moment immer wieder in den Vordergrund.

Immerhin hat aber auch die Einheitliche Akte dem Europaparlament größeres Mitspracherecht bei den Entscheidungen des Rates zuerteilt. Wegen der Verzögerung der Ratifizierung der Akte, durch das notwendige Referendum in Irland, ist es jetzt noch zu früh um die Auswirkungen der neuen Aufteilung der Kompetenzen zu beurteilen. Wenn das Experiment positiv verläuft, werden die Regierungen ermutigt sein, weitere Zugeständnisse an das Parlament zu bewilligen.

Der Gemeinsame Binnenmarkt

Der zentrale Punkt der Einheitlichen Europäischen Akte aber ist die Vollendung des gemeinsamen Binnenmarktes.

Der gemeinsame Markt war schon vor dreißig Jahren ein Hauptziel des EWG-Vertrages. Die Abschaffung der Zollerhebungen im innergemeinschaftlichen Handel und die Einführung des gemeinsamen Zolltarifs an den Außengrenzen waren wichtige Schritte zu diesem Ziel. In der Folge aber zeigte es sich, daß die Vollendung des europäischen Marktes ohne Schranken leider sehr viel mehr erfordert. Nichttarifäre Hindernisse bestehen weiter für Handel und Dienstleistungsverkehr zwischen Mitgliedern und haben sich insgesamt wohl vermehrt und verstärkt. Technische Normen, Vorschriften für Sicherheit und Gesundheit, Umwelt- und Verbraucherschutz, alles Ursachen für die verschiedensten nationalen Regelungen, die den Handel zwischen EG-Mitgliedsstaaten oft unnütz erschweren und die Konkurrenz verfälschen. Hinzu kommen Diskriminierung bei öffentlichen Bestellungen und offene oder versteckte Subventionen. Auch an den Grenzen selbst sind die Kontrollen umständlich und zeitraubend.

All das soll sich bald ändern. Ab 1992 soll der Markt mit über 320 Millionen Menschen aller interner Schranken enthoben sein. Europäische Firmen sollen sich ohne Diskriminierungen in allen Mitgliedsstaaten der Konkurrenz stellen können. Aber auch auf dem heimischen Markt wird der Wettbewerb verstärkt sein. Kein nationaler Schutz soll mehr einen gesicherten Absatz bieten. In der Wirtschaft laufen jetzt schon die Vorbereitungen auf Hochtouren. Die Betriebe wollen für diese Herausforderung rechtzeitig gerüstet sein.

Die Gemeinschaft als Ganzes erwartet sich von dem Abbau der Schranken einiges: höhere Produktivität, weniger Inflation, größere Wettbewerbsfähigkeit gegenüber Drittländern, freie Entfaltung für europäische Firmen, verbesserte Anlage der Ressourcen und, als ultimes Resultat der insgesamt gestärkten Wirtschaft, größeres Wachstum und weniger Arbeitslosigkeit.

Die Verwirklichung dieses ambitionierten Projektes wird aber nicht leicht fallen. Die Verabschiedung der Einheitlichen Akte allein genügt nicht, um das gewünschte Ziel zu erreichen. Die Herausforderung richtet sich nicht nur an die Betriebe, den neuen Rahmen optimal

zu nutzen, sondern erst einmal an die Räte, den Plan in die Wirklichkeit umzusetzen.

Etwa dreihundert Richtlinien hat die Europäische Kommission in ihrem Weißbuch über den gemeinsamen Binnenmarkt vorgeschlagen. Der vorgelegte Zeitplan konnte bisher nicht eingehalten werden, selbst wenn einige Erfolge bereits zu verbuchen sind.

Die Verabschiedung der einzelnen Richtlinien verlangt in vielen Fällen einen Kraftakt. Nicht von ungefähr sind die nationalen Regelungen verschieden. Ihr Inhalt ist gewöhnlich protektionistisch und die Mitgliedsstaaten geben nur sehr ungern den Schutz auf, den sie auf diese Weise einem schwächeren Wirtschaftszweig gewährt haben. Selbst wenn jedes Mitglied einsieht, daß ihm die Vollendung des Binnenmarktes global gesehen Vorteile bringt, so sind doch sektorielle Nachteile nicht zu umgehen. Bei der Diskussion über die einzelnen Bestimmungen aber überwiegt die sektorielle über der globalen Vision. Nicht selten landen Verhandlungen in einer Sackgasse.

Um die Chancen für ein Gelingen des Projektes "Gemeinsamer Binnenmarkt" zu verbessern, sieht die Einheitliche Akte zwei wichtige Bestimmungen vor.

Mehrheitsbeschlüsse

Die erste davon ist die Möglichkeit, in den meisten Bereichen des Binnenmarktes Entscheidungen im Europäischen Rat mit qualifizierter Mehrheit zu nehmen. Selbst wenn manche daran zweifeln, daß der Rat sich dazu durchringen wird, von dieser Möglichkeit öfter Gebrauch zu machen, bin ich in dieser Hinsicht zuversichtlich. Hier wird wohl der Wille, Europa vorwärts schreiten zu lassen, stärker sein als die Angst, in Teilbereichen überstimmt zu werden. Seit der Verabschiedung der Einheitlichen Akte ist die Einstellung gegenüber Mehrheitsbeschlüssen weniger zurückhaltend. Dieser Punkt aber ist entscheidend. Wenn einmal dieser Damm gebrochen ist, werden die Arbeiten schnell voranschreiten.

Die europäischen Regierungen haben auf jeden Fall die Bedeutung des Binnenmarktes begriffen. Spätestens beim Herannahen der Galgenfrist von 1992 werden alle mit größerer Bereitschaft ihren positiven Beitrag zum gemeinsamen Werk leisten.

Kohäsion

Um negativen Auswirkungen der Liberalisierung vorzubeugen, sieht die Einheitliche Akte auch eine wichtige flankierende Maßnahme vor. Sie soll besonders den wirtschaftlich schwächeren neuen Mitgliedern Südeuropas die Zustimmung erleichtern. Über den Strukturfonds ist eine verstärkte Förderung der gefährdeten Regionen vorgesehen, damit auch sie sich bei der verstärkten Konkurrenz behaupten können.

Die sogenannte Kohäsions-Politik ist aber auch Ausdruck europäischer Solidarität. Die Unterschiede zwischen reichen und weniger bemittelten Ländern sind in der Gemeinschaft groß und wurden durch die letzten Erweiterungen noch erheblich gesteigert. Die reicheren Länder, und dazu gehört unbedingt auch Luxemburg, dürfen sich ihrer Verantwortung in dieser Hinsicht nicht entziehen.

Neue Technologien

Ich kann hier nicht auf alle einzelnen Aspekte der Einheitlichen Akte eingehen. Nur kurz will ich deshalb die Wichtigkeit der Zusammenarbeit auf dem Gebiet der Forschung und Entwicklung unterstreichen. In Bezug auf die neuen Technologien droht Europa gegenüber seinen Hauptkonkurrenten ins Hintertreffen zu geraten. Die nationalen Förderungspolitiken erlauben es nicht mehr, das ganze Potential der europäischen Forschungskapazität auszunutzen. Neben der unformellen Eureka-Initiative, die auch Nichtmitglieder der EG einbezieht, ermutigen auf Gemeinschaftsebene die Forschungsprogramme ESPRIT, RACE und BRITE zur grenzüberschreitenden Kooperation. Die Entwicklung von Technologien nimmt europäische Dimensionen an. Auf dieser Grundlage werden in Zukunft europäische Firmen der Konkurrenz aus Nordamerika und Fernost erfolgreicher begegnen können.

Monetäre Integration

Etwas eingehender möchte ich mich mit dem Themenkreis rundum die monetäre Integration befassen. Das Europäische Währungssystem wurde zu Beginn von vielen Zweiflern und Kritikern als nicht bestehungsfähig angesehen. Nach anfänglichen Schwierigkeiten und einer Reihe von Kursanpassungen hat sich das System aber schließlich bewährt. Die Spannungen haben nachgelassen und die monetäre Stabilität wurde sogar über die Grenzen der EG hinaus stark verbessert.

Die monetäre Integration bietet jetzt die Grundlage für eine größere Kohärenz der Wirtschaftspolitiken und für die Konvergenz der Inflationsraten. Die makroökonomischen Interessen der Mitgliedsstaaten gleichen sich nach und nach aneinander an. Auch das ist ein Erfolg, der in Zukunft den Fortschritt der politischen Integration erleichtern wird.

Aber auch auf monetärem Gebiet bleibt noch vieles zu tun. Besonders der Beitritt des britischen Pfundes zum EWS läßt immer noch auf sich warten.

Die Liberalisierung des Kapitalverkehrs hat in letzter Zeit Fortschritte verzeichnet. Die Dienstleistungen im Finanzbereich unterliegen in der Tat den Bestimmungen des Binnenmarktes. Bis 1992 sollen auch auf diesem Gebiet die noch bestehenden Schranken abgebaut sein.

Mit Zuversicht in die Zukunft

Alles in allem sollten wir die Perspektiven der europäischen Einigung zuversichtlich beurteilen. Die augenblicklichen Probleme, vor allem im Zusammenhang mit dem Haushalt, muten zwar erdrückend an. Aber mit dem Druck wächst auch der Wille Probleme zu lösen.

Wenn auch in nächster Zukunft kein großer Sprung zu erwarten ist, so bin ich doch davon überzeugt, daß viele kleine Schritte uns bis 1992 aus dem Nebel ans Sonnenlicht führen werden. Angesichts der Fülle von aktuellen Schwierigkeiten mag es erstaunlich klingen, aber die meisten Europapolitiker sehen eher mit Zuversicht auf das Jahr 1992 und darüber hinaus.

Die Rolle Luxemburgs

Als Präsident der Regierung eines Mitgliedsstaates komme ich nicht daran vorbei, auch an dessen Stellung inmitten der EG zu denken. Aber auch als Regierungschef bin ich optimistisch.

Die Luxemburger waren stets der europäischen Einigung gegenüber äußerst positiv gesinnt. Sie treten auch heute für neue Schritte in Richtung wirtschaftliche und politische Integration ein. Seit die Stadt Aachen dem Luxemburger Volk kollektiv ihren bekannten Preis verlieh, mit dem sie jedes Jahr eine Persönlichkeit für Bemühungen im Dienste der Europäischen Einigung ehrt, bezeichnen sich viele Luxemburger nicht ohne Stolz als Karlspreisträger.

Weshalb diese Treue der Luxemburger zu Europa? Müßte dieses kleine Volk nicht befürchten, inmitten der riesigen Gemeinschaft von mittlerweile über 320 Millionen Einwohnern zu verschwinden? Ist es sich nicht bewußt, daß mit jeder Aufgabe von nationaler Souveränität ebensoviel Entscheidungsmöglichkeit verloren geht, da die Meinung des Ministaates bei einer Abstimmung gegenüber den Großen kaum zur Geltung kommt?

Daß Luxemburg nicht daran vorbeikommt, Mitglied der Europäischen Gemeinschaft zu sein, mag jedem einleuchten, sei es nur auf Grund seiner geographischen Lage und der Wirtschaftsunion mit Belgien. Als weniger selbstverständlich kann es jedoch einem Außenstehenden erscheinen, daß das Großherzogtum sich mehr als die meisten anderen Mitgliedsstaaten um eine weitreichende Einigung bemüht.

Eine der Ursachen dieses Verhaltens dürfte wohl sein, daß Luxemburg in vielen Bereichen, die der Gemeinschaft unterliegen, eigentlich nicht allzuviel zu verlieren hat. Viele Entscheidungen werden einem kleinen Land von außen aufgezwungen, die Selbstbestimmung ist oft nur begrenzte Wirklichkeit. Auf das weltweite Geschehen hat ein 360.000 Seelenstaat sowieso keinen Einfluß. In Europa hat Luxemburg aber eine Stimme, die es vernehmen läßt. Und die Gemeinschaft hat die Möglichkeit, im Innern ihren Weg selbst zu bestimmen und auch nach außen hin eine Hauptrolle zu spielen.

Entscheidend aber für die Luxemburger Europa-freundlichkeit ist wohl eine grundsätzliche Überzeugung: Gemeinsam können die Staaten Europas ihre Probleme besser lösen als einzeln. Es ist ein Spiel mit positiver Summe, jeder kann dabei gewinnen. Dazu gehört aber der Mut, das gemeinsame Wohl höher zu stellen als kurzfristige Vorteile. Diese Hoffnung auf Europa ist in Luxemburg fest verankert.

Hinzu gesellen sich schließlich praktischere Ursachen. So ist Luxemburgs Hauptstadt Sitz mehrerer Europäischer Institutionen, darunter der Europäische Gerichtshof, der Rechnungshof, die Investitionsbank. Aber auch die Kommission und das Europaparlament teilen sich Luxemburg mit Brüssel und Straßburg. Das Prestige und auch materielle Vorteile, die Luxemburg als Europahauptstadt genießt, fördern natürlich die Identifikation der Bevölkerung mit der Gemeinschaft.

Schließlich ist die kleine, sehr stark vom Export abhängige Wirtschaft darauf angewiesen, über die Grenzen hinaus offene Absatzmärkte zu finden. Die Wirtschaftsunion mit Belgien kann diesen Zweck nur teilweise erfüllen.

Die Rolle der Beneluxstaaten

In Wirklichkeit ist die Angehörigkeit zu einer großen Wirtschaftsgemeinschaft selbst für Staaten wie Belgien

und die Niederlande, die zwanzig- oder dreißigmal größer sind als das Großherzogtum, ungemein wichtig. Nicht von ungefähr haben deshalb die drei Länder sich in der Wirtschaftsunion Benelux zusammengeschlossen. Als Gründungsmitglieder der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl, und später der EWG und Euratom, haben sie stets eine konstruktive Arbeit geleistet. Immer wieder haben sie gezeigt, daß auch kleine Staaten in einer großen Gemeinschaft eine wichtige Rolle spielen können, wenn sie sich nicht in die Defensive drängen lassen, sondern resolut für den Fortschritt eintreten.

Österreich und die EG

Meine Damen und Herren,

Der Europäische Binnenmarkt ist bisher nur halbwegs ein gemeinsamer, schrankenloser Markt. Die Wirtschaft, und besonders die Industrie der kleinen Staaten, hat dadurch in Europa spürbare Nachteile. In den Partnerstaaten sehen europäische Betriebe sich immer noch schwerwiegenden Diskriminierungen ausgesetzt. Die kleinen EG-Mitgliedsstaaten und die EFTA-Staaten stehen dabei in etwa auf gleichem Fuß. Zollbarrieren und Importquoten gibt es ja auch zwischen EG und EFTA seit 1984 nicht mehr.

Bis 1992 hat sich die Europäische Gemeinschaft manches vorgenommen. Sie ist dabei, die noch bestehenden Schranken abzubauen. Güter und Dienstleistungen sollen frei zirkulieren können. Die Wirtschaft bereitet sich auf den unverfälschten Wettbewerb jetzt schon vor.

Nichtmitglieder der EG können an den Verhandlungen über die Harmonisierung der Regeln nicht teilnehmen. Zwar besteht Zusammenarbeit zwischen EG und EFTA auf diesem Gebiet, eine enge Koordination dürfte aber oft schwer fallen.

Die EFTA-Staaten müssen sich bewußt sein, daß hier eine Gefahr auf sie lauert. Wenn sie den neuen Schritt nicht mitvollziehen, laufen sie Gefahr in Zukunft wettbewerbliche Nachteile auf dem für sie so wichtigen EG-Markt in Kauf nehmen zu müssen.

Dies gilt insbesondere auch für Österreich. Die österreichische Wirtschaft hat sich im Laufe der beiden letzten Jahrzehnte stärker dem Export zugewendet. Mehr als zweidrittel davon werden in der EG abgesetzt. Diese Zahl genügt um aufzuzeigen, wie eng die österreichische Wirtschaft mittlerweile mit der Europäischen Gemeinschaft verbunden ist.

Wenn Österreich sich dafür entscheiden kann, die Liberalisierung die die EG bereits eingeleitet hat, mitzuvollziehen, kann seine Wirtschaft, und insbesondere seine Industrie bei genügender Vorbereitung den Schock, den der Abbau der Schranken zwangsläufig mit sich bringt, glimpflich überstehen. Wer sich aber jetzt diesem Schock entziehen will, läuft das Risiko, den Anschluß nachher nicht mehr vollziehen zu können.

Soweit nur will ich die mir gegebene Gelegenheit nutzen, für eine Annäherung Österreichs an die EG zu plädieren. Die Frage der Vollmitgliedschaft, das Problem der Neutralität, das sind Diskussionen, die Österreicher sicher besser selbst beurteilen können als ein Luxemburger. Wenn ich aber über europäische Zukunftsperspektiven spreche, kann ich nicht umhin auf die Chancen, aber auch auf die Gefahren hinzuweisen, die auf die Partnerländer der EG zukommen.

Denn auch für die Europäische Gemeinschaft ist es wichtig, daß an dem neuen Auftrieb, den die Einheitliche Akte mit sich bringt, auch andere europäische Staaten teilhaben können.

Conférence à Luxembourg entre banquiers japonais et européens sur les transformations des marchés financiers internationaux

Les 14 et 15 septembre 1987 a eu lieu à Luxembourg une conférence entre 12 institutions financières européennes spécialisées dans le crédit à long terme et 6 grandes banques japonaises.

Les 12 banques européennes invitantes sont regroupées dans le "Club des instituts spécialisés de crédit à long terme de la Communauté européenne", groupement informel existant depuis une quinzaine d'années et dont la présidence est actuellement assurée par la Société Nationale de Crédit et d'Investissement du Luxembourg, qui fête cette année ses 10 ans d'existence. Les débats de la conférence furent présidés conjointement par Monsieur Raymond Kirsch, Président de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Monsieur Kashiwagi, Président de la Bank of Tokyo et Monsieur Ernst Günther Bröder, Président de la Banque Européenne d'Investissement. Au cours d'un dîner pour les participants au Château de Bourglinster, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte:

It is for me a great pleasure to address your party at the occasion of the European Conference, which is held by the leading long term credit institutions of Japan and Europe and where top level decision makers gather to examine the recent evolution in financial markets and the outlook for the activities of their institutions.

I am particularly pleased that this conference, which by the way occurs at the 10th anniversary of the foundation of Luxembourg's National Credit and Investment Corporation, takes its start in Luxembourg. As you know, Luxembourg city has hosted the first headquarters of the European Community for Steel and Coal since 1952 and has since then been one of the European capitals, together with Brussels and Strasbourg, with the most welcomed presence, among other institutions, of the European Investment Bank.

Looking through your program, I noticed that this morning you have had key note speeches by European and Japanese bankers on the exciting topic of the emergence of global financial markets. This afternoon,

Mr. Matutes, member of the European Commission has outlined to you the views and proposals of the Commission aiming at a deeper financial integration and the instalment of a unified capital market by 1992.

My topic is much more limited, as I intend to focus on my own country and especially on some major elements of governmental policy, both in relation with the general and worldwide adjustment process and with the promotion of Luxembourg as an international financial center.

As most of you may know, steel has been at the origin of the prosperity of the Grand Duchy of Luxembourg since the second half of the 19th century. During most part of the 20th century up to 1974, steel was characterized by a seller's market, allowing increasing production and advantageous terms of trade for steel producing countries.

As the Luxembourg Government was aware of the risks of a too heavy dependance on one single industrial sector, it has since the beginning of the 1960s followed a dynamic and consistent industrial diversification policy, trying to attract foreign industrial investment, mainly from US. Following the deepening of the steel crisis in 1975-1976, a plan of action to maintain economic growth and full employment was drawn up in a tripartite conference, which provided, among other measures, a strengthening of investment incentives and the instalment of the National Credit and Investment Corporation.

Since then, there has been a new wave of industrialization with the creation of some 70 new industrial companies and approximately 5 000 new jobs in industry. The overall effect of this policy during the last 25 years has even produced the creation of some 15 000 new jobs in industry, whereas at the same time manpower was reduced in the steel industry from 27 000 persons at the peak level of 1974 to some 13 000 workers by now. This reduction of labor force has been implemented without lay-offs or strikes, but through a complex negotiation and consensus procedure, along the rules and limitations of public aid established by the European Commission.

In addition to the modernisation and diversification of the industrial structures of the country, public authorities have also taken measures to develop the international banking activity in Luxembourg. As I will come back to this topic in a few minutes, let me just stress that the spectacular expansion of Luxembourg's international financial activities over the last twenty years has resulted in the creation of approximately 10.000 new jobs, providing interesting new sources of income for the Luxembourg economy.

These measures of structural adjustment explain that for the last few years Luxembourg enjoyed a very satisfactory development of its economy. Gross Domestic Product grew in real terms on average by some 2.5 to 3 percent per year. The unemployment rate remained below 2 percent of total labor force, which is one of the lowest figures in the industrialized world. Inflation is at present virtually zero. Public finances are in good shape and the public budget of recent years produced a

significant surplus and allowed the Government to introduce important tax reductions. Finally the external current account is also showing a very sizable and still growing surplus, in particular due to the favorable development of international banking. At this point let me quote the IMF staff's recent appraisal which runs as follows:

"The prudent, yet imaginative and flexible policies of the authorities have been crucial in providing a general climate of confidence, and have contributed greatly to the good economic performance of Luxembourg".

This general climate of confidence is also a basic factor underlying the spectacular expansion of Luxembourg's international financial activities. Let me therefore turn now to the second part of my comments and focus on this sector, with which you are certainly most familiar.

Because of Luxembourg's favourable environment as far as the legal, fiscal and regulatory frame is concerned, the country appeared in the 1960's as a particularly attractive place, when the internationalization of the financial markets started to develop. The major impetus at that time come from German banks, which settled in Luxembourg during the second half of the 1960s and the beginning of the 1970s to develop their share in the growing Euromarkets. Several American banks also completed their representation in the Euromarkets with an offshoot in Luxembourg. During the later 1970s, Swiss, Italian, Scandinavian and Japanese banks have been attracted to Luxembourg. Once the banking center had reached a certain size, banks from other countries and areas, as for instance the Middle East, Latin America, Eastern Europe, Soviet Union and China joined the Luxembourg banking community and made it a truly international financial center of 126 banks by now, with a total staff of roughly 12.000 persons.

It is important to stress that the Luxembourg authorities have never followed a policy of laxity in promoting the financial center. They have always taken care that the establishment of a bank in Luxembourg be subject to the respect of reasonably severe and selective conditions as for the minimum capital required and for the professional standing and qualifications of the executives managing the bank. This selectivity of the authorities in granting banking licences has avoided an influx of banks of lower quality. Apart from a few traditional domestic banks, most banks established in Luxembourg are wholly-owned affiliates of top-ranking international banks.

Along the Luxembourg regulations, banks are allowed to operate as "universal banks" covering the full range of banking activities, including those that in other countries are reserved to securities houses or stock brokers. As most banks transact mainly cross-border business in foreign currencies, only 13% of the total sum of balance sheets are in Luxembourg francs or Belgian francs.

For many years the major international activity of the growing number of banks focussed on the typical Euromarket operations, especially Eurobond issues and Euro-syndicated loans.

According to statistics compiled by the Bank for International Settlements, Luxembourg banks account for roughly 8% of the liabilities and 10% of the assets in the Euromarket, their share increasing to more than 17% of credits to non-bank borrowers.

Luxembourg is also the prime location for the daily quotation of Eurobonds at its stock exchange, which was established in 1929 and which is one important pillar for transparency of the Eurobond market.

Besides these more classical operations of the Euromarket business, the Luxembourg banks and public authorities have undertaken since the beginning of the 1980s major steps to broaden the range of services offered. One of the most significant features in this respect is the quickly growing number of investment funds which numbered to more than 260 at the end of 1986, with total assets exceeding 26 billion US dollars. The real take-off in this activity took place with the 1983 law introducing investment funds based on variable capital and reducing substantially taxation.

Assets can also be lodged in a holding company, a vehicle which provides a very favourable tax regime, no withholding tax being applied to dividends distributed by holding companies.

At the end of last year, there were almost 7 200 holding companies registered in Luxembourg, with shareholders' funds invested attaining some 77 billion US dollars.

These different instruments and vehicles, as well as the strict legislation on bank secrecy, have spurred Luxembourg's role in the international private banking business.

Let me just conclude this chapter of my presentation by saying that it is not Luxembourg's ambition to compete or compare with the financial megacenters, like New York, London or Tokyo. But we believe that even in a time of global banking and global financial markets, there is a role to play for experienced regional banking centers in Europe, offering like Luxembourg a full range of financial services on a cost efficient basis and in the frame of personal contacts that bigger centers cannot provide anymore.

All in all, my presentation of the Luxembourg economy may appear somewhat too rosy, but my Government is of course aware that the exceptional prosperity of our country is very fragile and must not induce its population into excessive optimism. In a world of rapid and dramatic changes, flexibility, imagination and adjustment are the rules of the game, especially for very small nations.

Furthermore my Government believes in the virtues of European integration and firmly supports the Commission's program for further liberalization of capital movements of the European Community.

This will of course be a new challenge for all of us, but we believe that our tradition of liberal and outward-looking economic policy is solid enough to overcome any possible difficulties and to make the best of the many new opportunities that will arise.

After this rather long presentation on the Luxembourg economy and especially on Luxembourg's financial center, let me express my best wishes for a good success and for fruitful results of your European Conference, which will certainly contribute to the development of harmonious relations between Japan and Europe and to a deepening of friendship between their people.

La 24^e Conférence générale de l'UNESCO à Paris

Le 28 octobre 1987, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a assisté à Paris à la 24^e Conférence générale de l'UNESCO. Le Ministre qui était accompagné de Monsieur Georges Santer, chargé de liaison avec l'UNESCO, de Monsieur Jean-Pierre Kraemer, président et de Monsieur Marc Turpel, secrétaire général de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO, a prononcé à la tribune de cette 24^e Conférence générale de l'UNESCO un discours dans lequel il a notamment évoqué les difficultés passées et la situation actuelle de l'UNESCO, les problèmes budgétaires, les droits de l'homme, les grandes lignes du 3^e plan à moyen terme, l'élection du nouveau directeur général ainsi que les travaux de la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours :

A l'instar de nombreux délégués qui m'ont précédé, je tiens à vous présenter mes bien vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette 24^e session de la Conférence générale de notre organisation internationale.

Ma délégation est convaincue que sous votre direction éclairée nos assises seront conduites à leur plein succès grâce à vos grandes qualités diplomatiques et à votre connaissance parfaite des rouages de l'UNESCO et d'autres organisations internationales.

Nous sommes tous conscients que l'UNESCO, comme tant d'autres organisations œuvrant sur notre planète, traverse actuellement une période bien difficile.

De nombreux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont mis en relief les causes multiples de cette situation de crise. A mon tour j'estime qu'il convient de continuer d'analyser de manière lucide et complète cet état de choses, pour autant qu'il concerne plus spécialement l'UNESCO, et de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour y remédier.

Il est un fait que notre organisation souffre depuis plusieurs années d'un phénomène de désaffection qui va encore plus loin que ce qui se passe dans d'autres organisations du système des Nations-Unies. Ce mécontentement a déjà conduit certains pays membres à quitter l'UNESCO, et les opinions publiques d'autres

pays font état d'idées très défavorables quant à la coopération telle qu'elle fonctionne actuellement au sein de cette organisation. Point n'est besoin de relever que nous nous trouvons confrontés à une situation cruciale pour la survie de l'organisation culturelle mondiale. L'universalité est en effet essentielle pour toute organisation agissant sur le plan de notre planète, et dont le but primordial est, d'après son acte constitutif, de contribuer par le biais de son œuvre au maintien de la paix, de la sécurité et de la compréhension mutuelle.

Les quelques années extrêmement difficiles que nous venons de vivre ne doivent pourtant pas nous conduire à nous lamenter sur le passé. Il importe au contraire de regarder résolument vers l'avenir, qui ne dépendra que de nous. Georges Bernanos se plaisait à dire: "On ne subit pas l'avenir, on le fait". Attelons-nous à forger en commun cet avenir pour le succès duquel cette Conférence générale constituera une étape décisive.

La communauté internationale jugera toujours cette organisation sur ses réalisations concrètes qui, elles, seront fonction d'une gestion saine et transparente. Que l'UNESCO connaisse actuellement des difficultés financières est bien connu. Les grandes fluctuations monétaires ont leur part de responsabilité, et nous ne l'ignorons pas, mais il ne s'agit pas d'une cause exclusive. A notre avis, de nouveaux efforts visant à faire des économies supplémentaires doivent être faits afin que notre budget trouve un meilleur équilibre qui permette ainsi de mieux faire face aux facteurs externes dont le contrôle échappe largement à l'organisation.

Tenant compte du fait que toutes les organisations du système des Nations-Unies devront vivre aussi dans les années à venir avec des budgets limités, la plus sévère discipline et les rigueurs budgétaires s'imposent absolument, ce qui en termes plus clairs équivaut à dire: concentration encore plus poussée des programmes avec établissement de listes de priorités bien définies et non controversées, réduction de contraintes bureaucratiques, décentralisation fonctionnelle et géographique, limitation à des activités qui sont du ressort de l'UNESCO en évitant ainsi de faire double-emploi avec l'œuvre accomplie par d'autres agences et organes de la famille onusienne. Il y a lieu de favoriser de nouveau les actions concrètes sur le terrain sans négliger pour autant les travaux de réflexion indispensables tel qu'il se doit pour l'Organisation qui regroupe aussi et surtout la communauté intellectuelle mondiale. Telle devrait être notre approche globale lorsque, devant cette conférence, nous discuterons de l'important 3^e plan à moyen terme dont le projet est devant nous pour examen.

Mon Gouvernement attache une très grande importance à ce 3^e plan à moyen terme où seront consignées les grandes lignes de programme qui guideront les travaux de l'UNESCO durant toute la première moitié des années 90.

Pour bien faire, il nous faudra établir des priorités dont le premier critère devrait être leur compatibilité sans faille avec les buts et le mandat général de cette organisation tels qu'ils figurent dans son acte constitutif. Il faudra par ailleurs veiller à ce que tous les programmes dûment arrêtés répondent à une cohérence interne qui constituera un autre facteur décisif pour une exécution efficace et bénéfique. Nous sommes ici

appelés à donner des orientations et non à forger un carcan qui risquerait à la longue d'étouffer les impulsions que nous sommes censés donner à l'organisation.

Dans notre monde aux mutations rapides et permanentes, six ans constituent déjà une longue période et il importe donc de prévoir un degré de flexibilité suffisant permettant d'opérer des ajustements périodiques à la lumière de l'évolution des problèmes et afin que nos activités soient toujours adaptées aux besoins. Les Conférences générales, qui ont de toute façon la tâche d'adopter les projets de programmes et de budgets biannuels qu'il est impossible d'isoler du plan à moyen terme, constitueront une enceinte de choix pour procéder à des révisions indispensables.

Je n'aimerais pas terminer l'évocation des tâches futures de l'UNESCO sans insister sur l'importance que le Gouvernement luxembourgeois attache à la défense des droits de l'homme. Dans les domaines de sa compétence, l'UNESCO se doit de mener une lutte sans relâche pour le respect des droits de l'homme, sans distinction de régime politique et social et évidemment aussi sans distinction de race, sexe ou religion. Il importe de réfléchir à la façon dont cette défense pourrait être assurée de manière encore plus efficace.

A l'ordre du jour de cette conférence figure, comme une des tâches primordiales, l'élection d'un nouveau directeur général. M. M'Bow - issu de cette terre d'Afrique aux traditions culturelles si riches mais si souvent meurtrie, si souvent accablée par les fléaux naturels qui freinent le développement - M. M'Bow aura eu le mérite d'ouvrir l'organisation plus largement sur le Tiers-Monde et de sensibiliser davantage notre hémisphère aux énormes besoins d'une partie du globe si souvent défavorisée. Nous sommes convaincus que ceci restera un legs inestimable et que le nouveau directeur général progressera dans la même voie.

M. Mayor, qui a été désigné par le Conseil exécutif comme nouveau directeur général, est à notre avis la personnalité qualifiée pour assumer la lourde tâche à la tête de notre organisation. Sa formation et sa profession d'homme de sciences sont autant de garanties pour une conduite à la fois compétente et objective des affaires de l'UNESCO. Mon Gouvernement espère que son élection définitive à cette haute charge - combien délicate - pourra se faire sous le signe d'un très large consensus afin que notre organisation puisse poursuivre son œuvre de redressement dans des conditions optimales.

Au terme de mon intervention, je n'aimerais pas passer sous silence les efforts déployés par notre Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO qui, avec des moyens forcément limités, s'acquitte au mieux de ses fonctions d'organe de liaison avec le siège de l'UNESCO et qui développe des initiatives propres dans les domaines de sa compétence: conférences, expositions, séminaires et colloques scientifiques, etc...

Ainsi, par exemple, un groupe de travail de la Commission nationale vient d'élaborer une "Anthologie de la Paix" qui regroupe des textes politiques, littéraires, philosophiques, journalistiques et culturels d'auteurs luxembourgeois qui se sont exprimés sur le thème de la paix. Il s'agit là d'une contribution effective à l'Année de la Paix. L'ouvrage sera présenté sous peu à la presse

et diffusé, entre autres, aux Commissions nationales des Etats membres de l'UNESCO.

Consciente des problèmes créés par le taux d'immigration exceptionnel (25%) du Luxembourg, et profitant d'une offre de subside de l'UNESCO, la Commission a patronné un projet d'information scolaire destiné aux enfants immigrés et à leurs parents. Selon les modalités d'un contrat conclu avec l'UNESCO, la Commission nationale fera élaborer un modèle-type d'enseignement multiculturel. Le Luxembourg continuera aussi à l'avenir à faciliter au maximum l'intégration volontaire tout en protégeant et en cautionnant la richesse que constitue, pour chaque individu, le mariage entre cultures d'origines diverses. Nous constatons que le 3^e plan à moyen terme accorde également une place de choix à ces problèmes.

Je n'aimerais pas quitter cette tribune sans avoir réitéré ma foi personnelle et celle de mon Gouvernement en l'UNESCO et dans les idéaux qu'elle défend. Veillons à ce que cette organisation ait les moyens d'affronter et de surmonter les obstacles qui barrent la voie vers une réalisation facile de ces objectifs et idéaux. Que notre credo retrouve la vigueur de l'époque où, au lendemain d'une tourmente qui a déchiré la planète,

nous avons créé une organisation destinée à symboliser notre foi dans les principes de coopération et de fraternité, avec l'objectif final d'assurer le plein épanouissement de tous les êtres humains. Le personnel de l'UNESCO et tous ceux qui coopèrent sur le terrain ont besoin d'entendre que l'organisation bénéficie de notre appui et qu'ils bénéficient de notre confiance, une condition indispensable pour que chacun soit prêt à s'adonner pleinement à la réalisation des objectifs communément fixés. Le retour à un recours au consensus beaucoup plus large formera une autre base pour notre réussite. Si nous revenons au plein respect des idéaux qui ont animé les pères-fondateurs, nous constaterions que, dans cette organisation, il y a si peu qui puisse nous séparer et tant de facteurs qui devraient nous unir. Revenons aux sources, revenons au premier élan, faisons que tous puissent s'identifier avec les objectifs de cette organisation, que tous puissent considérer cette maison comme la leur. J'exprime l'espoir que la prochaine Conférence générale verra à nouveau une famille réunie au grand complet et unie pour affronter des défis toujours croissants. "Quelquefois l'avenir habite en nous sans que nous le sachions, et nos paroles qui croient mentir dessinent une réalité prochaine". Que ces paroles de Proust puissent refléter notre situation, tel est mon ardent souhait.

Cérémonie commémorative à Hinzert

Le 10 octobre 1987 a eu lieu à Hinzert, devant le mémorial sculpté par l'artiste luxembourgeois Lucien Wercollier et érigé au cimetière où reposent les victimes du camp de concentration de Hinzert, la traditionnelle cérémonie commémorative au cours de laquelle Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé un discours:

Le Grand-Duché de Luxembourg commémore officiellement depuis de longues années le souvenir des affres de la deuxième guerre mondiale, la valeur et le sacrifice de ses nombreuses victimes; ceci évidemment pour remercier et pour honorer ceux qui se sont voués corps et âme à la cause de la liberté et de la paix... mais également avec l'intention bien arrêtée de transmettre ce devoir aux générations futures.

Nous savons pertinemment qu'un jour la recherche historique scientifique finira inexorablement par décanter les événements d'antan de toutes les misères personnelles, de tous les sacrifices individuels, de toutes les suites affreuses pour les survivants, de toutes les horreurs ô combien tangibles, du mépris des droits de l'homme. Nous avons partant le devoir sacré de garder vivante et humaine une mémoire forçant la gratitude et avertissant devant les dangers latents.

Ces réflexions ne tiennent nullement de l'exercice rhétorique de circonstance; elles sont l'émanation de soucis concrets: n'est-il en effet pas trop vrai et alarmant que dans les derniers temps nous assistons à un phéno-

mène dangereux de perversion pseudo-historique de la part d'inconscients misérables, de politiciens aventuriers en mal d'argumentation, de nostalgiques incorrigibles qui violent les faits inébranlables, qui offensent notre mémoire, qui appartiennent au crassier de notre société éprise de paix et de liberté!

C'est donc dire l'importance bien concrète de commémorations comme celle qui nous réunit ici en ce jour; elles ont aujourd'hui le caractère évident d'une manifestation non seulement pour remercier nos meilleurs, mais pour faire fi à toutes les tendances pernicieuses couvant sous les cendres d'un régime que nous entendons écrasé une fois pour toutes.

Le Gouvernement luxembourgeois saisit l'occasion présente pour renouveler ses remerciements aux autorités allemandes ainsi que pour souligner qu'il se sent obligé envers nos amis français, et particulièrement au Consul de France à Trèves, ainsi qu'au Général Commandant des troupes françaises de la place. Depuis de longues années ils ont soutenu nos associations patriotiques pour l'organisation des cérémonies commémoratives à Hinzert, où nos deux nations ont enregistré le triste bilan de 82 victimes du côté luxembourgeois et de 64 héros français.

Les idéaux qui nous unissent devront constituer à tout jamais un rempart, derrière lequel nous vénérions nos meilleurs et contre lequel butera le moindre penchant pour l'oubli.

Inauguration du nouveau bâtiment du Centre informatique de l'Etat

Le 9 octobre 1987 a eu lieu à Luxembourg l'inauguration du nouveau bâtiment du Centre informatique de l'Etat à Luxembourg-Gare. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte:

Il y a maintenant près de quatorze années que la Chambre des Députés a voté la loi qui a donné naissance à l'administration dont vous êtes l'hôte aujourd'hui pour inaugurer son nouveau bâtiment.

Le Centre informatique de l'Etat s'est développé pendant cette période de façon vertigineuse. Les pionniers des débuts n'avaient pourtant pas la tâche facile. Leur mission ne consistait-elle pas à créer de toutes pièces une structure dont on pouvait dès le départ prévoir le rôle crucial qu'elle aurait à jouer au sein de l'administration luxembourgeoise?

Il fallait de la prévoyance, beaucoup de volonté et de créativité pour construire avec des moyens mesurés un service à l'efficacité maximale. L'ensemble du personnel du Centre informatique y a contribué de façon déterminante par son engagement infatigable. Mais je m'en voudrais de ne pas citer ici nommément Monsieur Edmond Toussing, qui pendant une douzaine d'années, en tant que directeur, a été l'artisan de la mise en route et du développement du Centre. Parti à partir de rien ou presque, il a pu transmettre une administration des plus performantes dans les bonnes mains de son successeur Monsieur Félix Schumacher.

Aux deux directeurs, mais aussi à l'ensemble du personnel vont aujourd'hui ma reconnaissance et ma gratitude, ainsi que celles du Gouvernement, pour un travail d'une qualité exceptionnelle.

Si l'on considère le nombre impressionnant d'applications informatiques, à savoir plus de 300, qui ont été réalisées jusqu'à présent et si l'on en juge par le bilan positif des efforts qui ont mené à un effet certain de rationalisation dans les services du secteur public, il faut reconnaître que le législateur a opté en 1974 pour le bon choix de confier à une administration autonome la mission de coordination des activités informatiques de l'Etat, plutôt que de prendre l'option alternative de laisser à toutes les administrations le soin de réaliser elles-mêmes leurs propres systèmes informatiques.

En présence de ces résultats encourageants, le Gouvernement est, pour sa part, décidé à continuer dans cette voie tout en n'excluant pas les possibilités d'une certaine décentralisation des ressources informatiques dans les autres services pour autant que la cohérence soit préservée au niveau des informations et au niveau de la compatibilité des moyens d'échange de celles-ci.

Une autre préoccupation du Gouvernement est actuellement celle de la mise en place rapide d'un système bureautique dans l'ensemble des services de l'Etat. Un tel réseau bureautique permettra d'apporter encore un effet de rationalisation supplémentaire au fonctionnement du secteur public.

Si j'emploie le terme "rationalisation", je n'entends pas lui donner ce sens péjoratif qu'on lui donne parfois dans ce même contexte mais je voudrais plutôt le voir interprété en relation avec les notions d'efficacité et de confort dans le travail du fonctionnaire, d'une part, et d'amélioration de la qualité et de la rapidité de service au profit des administrés, d'autre part.

Il faut en effet considérer la gestion de l'appareil administratif de l'Etat de manière analogue à celle d'une importante entreprise privée, où l'objectif primordial est de rechercher une efficacité optimale au moindre coût.

En faisant appel aux nouvelles technologies de l'informatique, on se trouve en présence d'un autre phénomène, qui ne se laisse pas quantifier de la même manière que la productivité, ou encore la qualité des produits ou des prestations: c'est l'effet d'un meilleur "retour d'information à valeur ajoutée", ou feed-back, entre les différents utilisateurs de systèmes informatiques.

Cela signifie que par le fait de traiter les informations brutes par l'informatique, il se produit un effet de boule de neige par l'enrichissement permanent de ces informations, effet dont peuvent profiter un nombre de plus en plus important d'utilisateurs nouveaux.

A travers ce phénomène un nouveau type de marché est en train de s'ouvrir et gagne rapidement en importance dans l'économie des pays industrialisés, à savoir le marché de l'information.

En effet, l'information est considérée aujourd'hui non plus comme un ensemble flou et volatile de données écrites ou parlées, mais bien comme un produit de valeur, essentiel au développement économique et qui, lorsqu'on lui a donné une valeur ajoutée par le traitement automatique, est susceptible d'être vendu à des prix très élevés sur le marché au même titre que les produits de consommation ou l'énergie.

Le Gouvernement étant tout à fait conscient des potentialités économiques que représente ce marché de l'information, collabore dans ce domaine de façon active au sein de plusieurs groupes de travail des Communautés européennes.

Parallèlement à sa représentation permanente dans ces groupes, l'Etat a déjà dès à présent pris plusieurs initiatives concrètes visant à mettre en place et à exploiter des banques d'informations sur le marché national et international.

Ces initiatives ont toutes les chances d'aboutir puisque dans ce domaine précis l'administration publique occupe une place privilégiée par le fait qu'elle ne fait pour l'essentiel rien d'autre que de manier sous une forme ou une autre l'information.

Je ne veux pas dire par là que l'Etat devrait s'attribuer un privilège exclusif ou se créer un monopole dans ce secteur; bien au contraire, il devrait s'instaurer à mes

yeux une synergie fructueuse entre le secteur public et le secteur privé aux fins de construire ensemble une telle industrie de l'information.

Il ne fait pas de doute que ces objectifs ne pourront être atteints que si le Gouvernement continue à mener une politique cohérente en matière informatique, politique qui devrait se solder par une pénétration encore plus poussée de la nouvelle technologie dans les entreprises de grande et de moyenne taille.

En continuant l'intensification des efforts, l'Etat contribuera à mettre en valeur l'attractivité de notre pays pour l'implantation de sociétés informatiques étrangères sur notre territoire.

Une dernière condition qui sera nécessaire pour atteindre ces objectifs est que sur le secteur de l'informatique, la formation technique aussi bien de la jeunesse que de toute notre population active puisse atteindre un niveau hautement compétitif par rapport aux pays étrangers.

Mais permettez-moi, en guise de conclusion, de revenir sur l'objet même de notre présence ici, à savoir le

nouveau bâtiment dans lequel nous nous trouvons réunis.

Pendant ses premières années, le Centre informatique a pu se contenter des locaux exigus dont il disposait. Mais depuis un certain temps déjà la poursuite de son objectif et l'exécution des travaux toujours accrus qu'exige celui-ci, se heurtaient de plus en plus souvent aux limites physiques de l'espace disponible. Le visiteur pouvait constater que le Centre informatique finissait par déborder de ses locaux.

Aussi le nouveau bâtiment ne fait-il que répondre à une nécessité urgente. Mais il n'offre pas seulement plus d'espace. Conçu spécifiquement pour accueillir le Centre informatique, il répond aussi de façon appropriée aux besoins particuliers de celui-ci.

C'est pour ces raisons que je suis certain que le nouveau bâtiment permettra au Centre informatique de se développer dans des conditions améliorées et d'augmenter encore son efficacité au bénéfice du Centre lui-même, aussi bien que des nombreuses administrations qui ont recours à ses services.

La protection contre les inondations dans le bassin de la Moselle

Le 1er octobre 1987 a eu lieu à Trèves la signature d'un accord entre les gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Française et du Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'annonce des crues dans le bassin versant de la Moselle. Cet accord a été signé pour la République Fédérale d'Allemagne par Monsieur Klaus Töpfer, Bundesminister für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit; pour la République Française par Monsieur Alain Carignon, Ministre de l'Environnement et pour le Grand-Duché de Luxembourg par Monsieur Marcel Schlechter, Ministre des Transports. A l'occasion de la signature de cet accord la note à la presse suivante a été publiée:

Les inondations constituent un grave désastre naturel. Dans le bassin de la Moselle elles occasionnent régulièrement des dégâts matériels importants, voire des pertes de vies humaines.

Depuis toujours la population affectée a cherché à se protéger contre ces cataclysmes. Déjà en 1882 le Luxembourg avait conclu un accord avec la France au sujet d'un échange d'informations en période de crue: Dès que le limnimètre de Millery dépasse la cote de 3,00 mètres, l'ingénieur d'arrondissement de Metz devait en informer les bourgmestres des Villes de Remich et de Grevenmacher.

Entre 1912 et 1986, 112 débordements ont été enregistrés au quai de Remich, situé à la cote limnimétrique de 4,50 m. Huit crues de dimensions exceptionnelles ont eu lieu durant cette période:

Date	hauteur des eaux* au limnimètre de Remich
1910	7,15
1919	7,80
1924	7,30
1947	9,10
1955	7,53
1958	7,50
avril '83	8,23
mai '83	7,96

* référence: hauteur du quai de Remich = 4,50 m.

Après une longue période démunie de catastrophe d'envergure, attribuée erronément par certains gens de la région aux effets bénéfiques de la canalisation de la Moselle, deux crues d'une rare intensité se sont manifestées en 1983 dans un intervalle de seulement quelques semaines.

Suite à ces catastrophes, un groupe international réunissant des experts de trois pays riverains à savoir l'Allemagne, la France et le Luxembourg s'est constitué et s'est fixé comme objectif principal la lutte contre les effets des hautes eaux.

Au Grand-Duché de Luxembourg cette mission rentre dans les compétences du Ministre des Transports, Monsieur Marcel Schlechter, qui a désigné Monsieur Georges Molitor, ingénieur-chef de division de l'administration des Ponts et Chaussées comme chef de la

délégation luxembourgeoise du groupe d'experts visé ci-dessus.

L'accord technique, qui est signé aujourd'hui, le premier octobre à Trèves est le premier résultat de travail de ce groupe. Cet accord a pour but d'améliorer la transmission de l'alerte et des informations en période de crue.

A cet effet, six stations limnimétriques installées dans le bassin tributaire amont (5 sur la Moselle et 1 sur la Sarre) seront équipées d'une instrumentation électronique permettant de relever les hauteurs d'eau tous les quarts d'heure et de transmettre ces données par un câble de télétransmission vers un centre de calcul. En cas de panne un système de secours permet d'accéder aux données par le réseau téléphonique publique.

Le Grand-Duché de Luxembourg aura accès à ces données soit de façon directe, soit par l'intermédiaire du central de Trèves. Dans une première phase les prévisions de l'évolution des crues sur la section luxembour-

geoise de la Moselle seront faites à l'aide d'un modèle statistique sur un ordinateur à installer auprès du service de la navigation de Grevenmacher. Une étude y relative vient d'être confiée par le Gouvernement à un bureau d'études luxembourgeois et le modèle sera opérationnel pour le printemps 1989. L'objectif à long terme est de mettre sur pied un modèle déterministique, utilisant des méthodes hydrologiques en prenant en considération la morphologie et les conditions climatiques du bassin versant (averses, fonte de neige, etc...) et de fournir ainsi des données plus précises; ce deuxième modèle sera élaboré ensemble avec les instances allemandes.

Dès que les seuils limnimétriques, représentant un risque potentiel, sont dépassés, le service d'annonce des crues de Grevenmacher se met en état de vigilance et transmet ses prévisions aux instances publiques concernées, comme la Protection Civile ou les services techniques des communes particulièrement touchées. Il appartient à ces services d'organiser les mesures de protection nécessaires, et d'alerter les populations pour leur permettre d'assurer la sauvegarde de leurs biens.

Le Luxembourg et le négoce international

A l'occasion d'une conférence sur le négoce international organisée le 29 septembre 1987 à Luxembourg par l'association Credimpex, Monsieur Robert Goebels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et au Commerce extérieur a prononcé le discours d'ouverture. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours:

Est-il besoin de souligner devant cette audience particulièrement avertie l'importance que revêt aujourd'hui dans l'économie mondiale le secteur des services? Dans tous les pays développés, et naturellement également au Luxembourg, leur part dans le produit national brut croît régulièrement. Au point de constituer dans presque tous les pays de l'OCDE plus de la moitié de leur richesse nationale. Le Luxembourg n'échappe pas à la règle, puisque environ deux tiers de son produit national sont le fruit des activités dans le secteur des services.

Le négoce international que Credimpex nous propose aujourd'hui comme sujet de réflexion, est un des domaines où le Luxembourg a acquis depuis quelques années une expérience sensible, sans toutefois pouvoir rivaliser avec certains pays spécialisés en la matière, comme par exemple la Suisse.

Et pourtant les avantages que présente d'ores et déjà notre pays pour l'éclosion du secteur des services ne manquent pas. La naissance et la consolidation de notre place financière en est bien entendu le fleuron; mais l'on oublie trop souvent que les transports, le négoce et les télécommunications sont également excédentaires et épongent pratiquement à eux seuls le déficit traditionnel de notre balance commerciale. La loi de 1984 sur les réassurances a ouvert en outre des voies nouvelles de

développement et de diversification des services dans un domaine où un potentiel important existe et que le Luxembourg se met à exploiter.

La question se pose de savoir comment notre pays pourrait renforcer son rôle en tant que centre de négoce international. Deux grands axes de réflexion s'imposent.

Le premier doit consister à mettre davantage l'accent sur les avantages naturels dont dispose le Luxembourg, ainsi que je le fais régulièrement lors de mes voyages de promotion économique à l'étranger. Notre situation centrale au sein de la Communauté européenne, le plurilinguisme de notre population, la facilité des contacts directs avec les autorités luxembourgeoises et une plus grande flexibilité permettent en effet de faire jouer à notre pays un rôle de plaque tournante du commerce international. Cela vaut pour le négoce international comme pour l'établissement de centres de distribution. Il est vrai que ces avantages naturels, auxquels s'ajoutent l'existence d'un aéroport non encombré et d'un réseau de communication et de télécommunication moderne ne suffisent pas, à eux seuls, à faire jouer pleinement à partir de Luxembourg au négoce international le rôle qui lui est dévolu.

Voilà pourquoi, et c'est le deuxième axe de réflexion et d'action, le Gouvernement est décidé à créer dans les prochains mois un environnement fiscal susceptible de rendre notre pays compétitif par rapport à ses concurrents dans ce domaine. Un avant-projet de loi est maintenant prêt et sera examiné prochainement par le Conseil de Gouvernement. Une telle mesure semble d'autant plus justifiée qu'il ne s'agit pas de créer

artificiellement une activité économique par le biais fiscal, mais d'utiliser plus amplement le potentiel qu'elle recèle d'ores et déjà.

En 1986, le solde net de l'activité du négoce international s'élevait en effet à plus de 5 milliards de francs. Ce chiffre correspond à 10% de l'excédent total de notre balance des opérations courantes. Il prouve que la diversification économique de notre pays, non seulement en matière industrielle, mais également en matière de services, se consolide et se développe.

Nos entreprises dans la perspective du marché unique

Dans le cadre de son dixième anniversaire, la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises avait organisé à Luxembourg, le 19 octobre 1987, une table ronde sur le thème: "Nos entreprises dans la perspective du marché unique". A cette occasion, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et aux Classes moyennes, a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte:

Permettez-moi de féliciter d'abord la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises pour son dixième anniversaire. Ces dix années passées ont vu votre fédération jouer un rôle appréciable dans la vie économique et sociale de notre pays. Vous avez enrichi le débat économique de vos idées novatrices et des méthodes nouvelles et cela à une époque où, au Luxembourg comme à l'échelle internationale, se sont produites des mutations économiques et technologiques profondes.

L'économie mondiale a traversé une des crises les plus longues, qui a entraîné dans la plupart des pays un chômage qui perdure. En même temps l'environnement économique est devenu moins prévisible. De nouveaux acteurs particulièrement compétitifs ont percé sur les marchés, dont la mondialisation s'est confirmée. Le Luxembourg n'a pas été épargné de ces évolutions, bien au contraire. Notre principale industrie, la sidérurgie, qui avait été à la base de notre prospérité, a été frappée de plein fouet. Et pourtant notre pays a réussi non seulement à restructurer et à moderniser sans conflits ni drames sociaux sa sidérurgie, mais également de renouveler ses structures économiques et d'adapter son potentiel de production.

L'économie luxembourgeoise qui a renoué avec la croissance a été considérée ces dernières années par les experts internationaux comme une des économies qui s'est le mieux adaptée aux nouvelles données.

Les raisons de cette réussite sont multiples et diverses, et il faut bien se garder de céder à l'auto-satisfaction. En effet, dans la vie économique il n'y a plus de réussite ou d'acquis définitifs. Nous nous trouvons aujourd'hui plus que jamais confrontés à ce processus de destruction créatrice décrit par l'économiste Schumpeter.

Dans ce processus une des principales richesses, ce ne sont plus les matières premières, mais les hommes. Notre pays a besoin d'entrepreneurs qui sont capables d'affronter les mutations en cours comme il a besoin de

Cette politique de diversification est un des objectifs prioritaires de la politique du Gouvernement, car elle sera le garant de la richesse de notre pays dans les années à venir.

Le sujet de la conférence d'aujourd'hui est dès lors d'une actualité brûlante et d'une importance capitale pour notre pays. Aussi est-ce avec grand intérêt que j'assisterai à l'exposé de M. Gabriel Perahia venu expressément de Genève pour faire part de son expérience, qu'il aura l'obligeance de nous faire partager.

travailleurs bien formés, motivés, responsables. L'entreprise est d'abord une communauté d'hommes et de femmes, dont les qualités, le savoir-faire, l'engagement et les capacités novatrices contribuent largement à sa réussite. Dans ce contexte, où le facteur humain est devenu d'une importance considérable, le rôle du dirigeant d'entreprise ou de l'entrepreneur doit nécessairement changer. Son engagement, sa volonté de dialogue, ses qualités de meneur d'hommes sont autant d'atouts pour l'entreprise confrontée à une formidable compétition, qui a lieu de plus en plus à l'échelle mondiale.

Si un certain nombre d'entreprises luxembourgeoises ne réussissent pas seulement à se maintenir dans cette compétition, mais se trouvent même dans le peloton de tête, c'est d'abord grâce aux qualités de leurs hommes que je viens de mentionner. La Fédération des Jeunes Dirigeants a sans aucun doute souvent été un pionnier et un aiguillon. Elle a contribué à faire de l'innovation dans tous les domaines – technologique, industrielle, commerciale, sociale – une donnée essentielle de la vie de nos entreprises. Il s'agit là d'une leçon encourageante, notamment pour tous ces jeunes – et j'espère qu'ils sont nombreux – qui souhaitent un jour créer leur propre entreprise.

Le thème que vous avez choisi pour célébrer le dixième anniversaire de votre fédération représente sans aucun doute un des nouveaux défis auxquels l'économie luxembourgeoise doit d'ores et déjà se préparer. J'aimerais à cet égard faire une remarque préliminaire: Trop souvent l'objectif de 1992, c'est-à-dire l'achèvement d'un véritable marché intérieur communautaire dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux sera assurée, est présenté comme une menace pour notre stabilité économique. Il n'en est rien. L'achèvement du marché intérieur doit devenir pour une économie luxembourgeoise ouverte et extravertie une nouvelle chance de développement. Aujourd'hui l'économie européenne connaît une croissance inférieure à celle atteinte par les Etats-Unis et le Japon. Sur le plan technologique la Communauté européenne risque d'être définitivement dépassée par ces puissances économiques, qui elles, bénéficient d'un grand marché unifié. Le marché intérieur peut ainsi devenir pour toutes nos économies européennes un puissant stimulant de la croissance.

Certes, cette chance nouvelle pour l'économie luxembourgeoise représente sans aucun doute également un

défi, auquel tous les acteurs économiques doivent se préparer sérieusement.

Il est certain que les entreprises luxembourgeoises devront pendant les quatre ans qui nous séparent de l'achèvement du marché intérieur prendre en compte cette nouvelle dimension. S'il a pu subsister, en dépit du marché commun, des secteurs protégés où une certaine préférence nationale continuait à jouer, cette situation va progressivement disparaître. Le marché européen, qui pour un grand nombre de nos entreprises est d'ores et déjà leur marché, deviendra sans aucun doute plus intégré, mais également plus concurrentiel. Dans cette perspective ce seront les entreprises les plus compétitives et les plus innovatrices qui en tireront le meilleur parti.

L'économie luxembourgeoise affrontera cette nouvelle bataille économique en disposant de certains atouts non négligeables, qu'il faudra encore renforcer pendant les années à venir.

D'abord, notre structure de production s'est considérablement diversifiée et enrichie. Ceci vaut certainement pour l'industrie, mais également pour le secteur des services. Le secteur bancaire lui-même, qui est en train de voir se réaliser la libération totale des mouvements de capitaux à l'échelle communautaire, a réorienté et diversifié ses activités. Il s'agit de poursuivre ces efforts en encourageant à la fois les entrepreneurs luxembourgeois tout comme les investisseurs étrangers. Pour ces derniers, et je pense notamment aux entreprises non communautaires, le marché intérieur représente une nouvelle incitation à s'implanter au cœur même de ce marché. Je voudrais à ce sujet citer le patron d'une des grandes multinationales américaines qui disait:

"Dans les dix prochaines années, les plus beaux marchés en termes de croissance, de pouvoir d'achat et de style de consommation se trouveront en Europe..."

Si la faiblesse du dollar décourage aujourd'hui quelque peu les investissements américains en Europe, je suis convaincu que la réalisation du marché intérieur finira par exercer un nouvel attrait. Ceci est encore plus vrai pour les entreprises japonaises, qui pendant les années à venir vont augmenter sensiblement leurs investissements à l'étranger.

Notre pays, situé au cœur de ce marché, a des atouts qu'il s'agira de valoriser au maximum. Nous disposons d'un des niveaux de productivité les plus élevés en Europe. Notre taux d'investissement se situe bien au-dessus de la moyenne communautaire. Sur le plan fiscal, ce gouvernement a enclenché un processus d'allègement de la pression fiscale. Les entreprises luxembourgeoises vont bénéficier à partir de l'année prochaine d'un taux de 36% en ce qui concerne l'impôt sur les collectifs. Il s'agit là d'un des taux les plus bas en Europe. En même temps les investissements profitent de certains avantages fiscaux. Je n'exclus pas que dans le cadre d'une révision globale de notre fiscalité, qui est actuellement à l'étude, certaines améliorations puissent encore être opérées.

Dans ce contexte, permettez-moi d'aborder un des aspects du marché intérieur qui préoccupe le plus notre

pays et cela à juste titre: l'harmonisation fiscale. La Commission a fait à ce sujet des propositions qui visent à harmoniser à l'horizon 1992 les taux de TVA en créant une fourchette pour les taux et à uniformiser les accises. Le Gouvernement luxembourgeois s'est prononcé contre une telle initiative et cela pour deux raisons majeures: Une telle harmonisation entraînerait pour l'économie luxembourgeoise et son système fiscal un véritable bouleversement que j'ai comparé à un troisième choc pétrolier. La méthode choisie par la Commission pour parvenir à l'abolition des frontières fiscales ne peut donc être acceptée, puisqu'elle provoquerait chez nous comme dans d'autres pays de la Communauté des difficultés économiques, sociales et budgétaires telles que la stabilité économique s'en trouverait affectée.

En second lieu nous avons exprimé des doutes sur la nécessité même d'une telle harmonisation dans l'optique du marché intérieur. Nous savons que les Etats-Unis ont des frontières intérieures ouvertes en dépit de différences appréciables de droits et de taxes entre les Etats fédérés.

En même temps il faut noter que la TVA, telle qu'elle fonctionne actuellement, est parfaitement neutre sur le plan de la concurrence interne et externe. Par contre, le système proposé par la Commission créerait de nouvelles distorsions de concurrence.

Le Gouvernement considère donc pour ces raisons, que je ne veux pas développer davantage, que la voie proposée n'est pas la bonne. L'approche de la Communauté en matière d'élimination des frontières fiscales devrait être pragmatique. Nous sommes soutenus en cela par des organisations comme l'UNICE qui ne voit à son tour aucune nécessité immédiate pour procéder à une harmonisation étroite des taux des impôts indirects. Je voudrais d'ailleurs rappeler à ce propos que l'Acte Unique ne préconise cette harmonisation que "dans la mesure où cette harmonisation est nécessaire pour assurer l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur..."

Finalement je me dois de souligner que toute décision à ce sujet devra être prise à l'unanimité!

Une dimension importante qui est inscrite dans l'Acte Unique et qui est directement liée au marché intérieur communautaire concerne la promotion de la recherche, du développement technologique et de l'innovation. Des cadres communautaires tels que le programme Esprit, ou transnationaux tels que Eureka ont été créés. Certaines entreprises luxembourgeoises y participent et démontrent ainsi la capacité technologique de notre économie. Il est certain que la recherche et le développement, l'innovation, l'élaboration de nouveaux produits sont une des clés de la compétitivité et de la performance économique. La nouvelle loi sur la recherche vise à encourager le développement de cette dimension essentielle dans nos entreprises. Les crédits budgétaires, qui y sont destinés, sont en hausse depuis plusieurs années, car nos entreprises ne doivent pas rater les mutations technologiques en cours, et cela tout particulièrement dans l'optique de 1992.

Mais la recherche, l'innovation, le développement technologique signifient d'abord une valorisation opti-

male des ressources humaines. Il faut donner aux jeunes ingénieurs et scientifiques luxembourgeois la possibilité de mettre leurs connaissances et leur savoir-faire au service de notre économie et de ses entreprises. Il faut préparer les jeunes, lors de leur formation professionnelle, aux évolutions technologiques et économiques en cours. Au cœur de la bataille pour la compétitivité se trouvent sans aucun doute l'intelligence, la capacité scientifique et technologique, l'esprit innovateur, la formation: en un mot les hommes.

Je suis convaincu que la Fédération des Jeunes Dirigeants continuera à mener cette bataille pour le renouveau de notre économie dans la perspective de 1992 avec le même engagement et la même lucidité. Je suis alors confiant que notre pays sera capable de mobiliser les efforts nécessaires et ainsi de faire face à cette échéance. Le Gouvernement pour sa part prend en compte ces nouvelles contraintes qui, en même temps, peuvent offrir à notre économie un nouveau potentiel de développement et une nouvelle base pour la prospérité et le progrès social.

SOMMAIRE

Le 100 ^e anniversaire de l'Association des Ingénieurs et Scientifiques de Luxembourg	1
Plan d'actions à l'occasion de l'anniversaire	2
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	3
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	4
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	5
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	6
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	7
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	8
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	9
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	10
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	11
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	12
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	13
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	14
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	15
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	16
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	17
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	18
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	19
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	20
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	21
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	22
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	23
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	24
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	25
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	26
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	27
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	28
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	29
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	30
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	31
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	32
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	33
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	34
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	35
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	36
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	37
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	38
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	39
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	40
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	41
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	42
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	43
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	44
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	45
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	46
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	47
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	48
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	49
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	50
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	51
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	52
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	53
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	54
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	55
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	56
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	57
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	58
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	59
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	60
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	61
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	62
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	63
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	64
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	65
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	66
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	67
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	68
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	69
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	70
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	71
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	72
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	73
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	74
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	75
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	76
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	77
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	78
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	79
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	80
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	81
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	82
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	83
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	84
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	85
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	86
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	87
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	88
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	89
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	90
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	91
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	92
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	93
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	94
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	95
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	96
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	97
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	98
Discours prononcé par M. Jean-François Jans	99
Discours prononcé par M. Adrien G. Jans	100